

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Douzième séance – Mercredi 8 septembre 2004, à 20 h 30

**Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Renate Cornu, Linda de Coulon, Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, MM. Bruno Martinelli, Jean-Pierre Oetiker, M<sup>me</sup> Annina Pfund* et *M. François Sottas*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 26 août 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 septembre, mercredi 8 septembre et lundi 13 septembre 2004, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, lors de la séance du 8 juin, je vous avais promis, au nom du Conseil administratif, que nous organiserions un débat dans le quartier des Eaux-Vives, suite aux problèmes de drogue constatés et à diverses pétitions des habitants. En l'occurrence, les habitants des Eaux-Vives, et j'en ai eu la preuve puisque j'y habite, ont déjà reçu un petit papillon d'invitation dans leurs boîtes aux lettres; si des conseillers municipaux d'autres quartiers voulaient participer à cette réunion, ce serait intéressant. Le lundi 20 septembre, à 19 h, à la salle de gymnastique de l'école du 31-Décembre, au 60, rue du 31-Décembre, une discussion aura donc lieu entre les habitants du quartier, les élus et leurs collaborateurs et collaboratrices. Seront présents Micheline Spoerri et Pierre-François Unger – qu'on ne présente plus – et moi-même. Le modérateur sera Pascal Thurnherr, le journaliste que vous pouvez entendre chaque matin à la Radio suisse romande.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous confirme que, le vendredi 24 septembre, le bureau recevra les chefs de groupe. Le jeudi 30 septembre, il recevra les chefs de groupe ainsi que les présidents des commissions concernées par le premier plan financier d'investissement 2004-2015. Vous recevrez les convocations à votre domicile.

Nous reprenons maintenant nos débats sur le projet de budget 2005.

## 3. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356)<sup>1</sup>.

*Suite de la préconsultation*

**M. Lionel Ricou (DC).** Le groupe démocrate-chrétien renverra naturellement le projet de budget à la commission des finances et aux commissions spécialisées, pour un examen approfondi. Mais, au préalable, nous souhaitons faire un certain

---

<sup>1</sup> Rapport à l'appui, 1155.

nombre de remarques par rapport à ce projet de budget 2005. Tout d'abord, nous relevons la diminution du nombre de postes créés par rapport à la première mouture. En effet, on passe de 55 nouveaux postes à 29. Manifestement, des efforts ont été faits pour réduire le nombre de postes créés. Cela dit, il faut tout de même relever que, durant les cinq dernières années, la moyenne annuelle des postes créés a été de 100 postes, puisque 500 postes ont été créés au total. Les 29 nouveaux postes inscrits au budget 2005 sont liés apparemment à trois priorités, qui correspondent chacune à un département. Là, une première question surgit: les deux autres départements, à savoir le département des finances et le département des sports et de la sécurité, n'ont-ils pas de priorités? Les démocrates-chrétiens, quant à eux, examineront en détail ces postes lors de l'étude en commission.

La deuxième remarque concerne un sujet plus grave. Nous constatons que le déficit va se creuser, que la dette va s'accroître de 41 millions de francs pour s'élever, si le budget se réalise, à 1,763 milliard. Cette situation nous préoccupe beaucoup, puisqu'elle pèsera sur les générations futures. En commission, nos commissaires proposeront donc des amendements visant à diminuer la dette, qui nous inquiète tout particulièrement.

Enfin, nous ne partageons pas, hélas, l'optimisme du Conseil administratif concernant les recettes. Celles qui sont prévues au budget 2005 s'élèvent à 948 millions de francs, alors que les seules recettes tangibles, les seuls chiffres de référence que l'on devrait prendre en compte sont les revenus 2003, qui s'élevaient, vous vous en souvenez, à 886 millions. Il y a donc une différence de 62 millions entre les recettes de 2003, recettes avérées, et les recettes prévues au projet de budget 2005.

Vu les circonstances, notamment la situation économique genevoise qui n'est pas des plus heureuses, des plus riantes, et l'augmentation du taux de chômage que connaît notre canton, nous trouvons les chiffres proposés par le Conseil administratif extrêmement optimistes. Ils nous semblent assez éloignés de ce que devrait être la réalité. Raison pour laquelle les commissaires démocrates-chrétiens se chargeront de ramener les recettes prévues à des montants plus raisonnables, plus réalistes.

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent** (AdG/SI). Au nom du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants), j'aimerais tout d'abord remercier M. Pierre Muller, en charge du département des finances, et ses services pour la présentation qui nous a été donnée. J'aimerais aussi saluer le travail des conseillers administratifs et de leurs départements, qui ont consenti à des restrictions judicieusement choisies et spontanément opérées, restrictions qui correspondent, dans les grandes lignes, à ce qui avait été demandé par la majorité du Conseil municipal.

En effet, les prétentions de chaque département ont été revues à la baisse, afin de répondre aux estimations budgétaires qui prévoient des revenus fiscaux inférieurs de 13,5 millions de francs – et même peut-être plus – par rapport à ceux de 2004. Nous saluons également la cohérence des différents départements quant aux coupes consenties.

Nous aimerions aussi mettre en évidence un aspect de ce projet de budget 2005 qui nous importe plus particulièrement. Notre groupe a toujours émis le souhait de ne pas couper, même dans cette période de léger déséquilibre budgétaire, dans le domaine des subventions. Le Conseil administratif a œuvré dans ce sens, nous l'en remercions. En effet, d'un commun accord, les suppressions ont été opérées dans les groupes de comptes 31, «Biens, services et marchandises», où l'on observe une économie de 9,7% par rapport au budget 2004, alors que le domaine des subventions n'a globalement pas été touché, mais a, au contraire, été augmenté de 5,1 millions, dont une large part au bénéfice du secteur de la petite enfance, et cela pour répondre aux besoins liés à l'ouverture de crèches et à l'augmentation de places mises à disposition.

Le Conseil administratif a aussi tenté de juguler la création de nouveaux postes, et cela dans tous les départements. Leur nombre est passé de 41,5 prévus en début d'année à 29,5, sans que cela n'altère pour autant les services à la population dans les domaines privilégiés par le budget 2005, dont celui de la petite enfance.

En conclusion, nous renverrons donc ce projet de budget 2005 en commission, pour une étude plus détaillée.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T).** Depuis l'étude des objectifs budgétaires 2005, les comptes 2003 ont été bouclés, des comptes défavorables, ce qui a naturellement modifié les ambitions des magistrats quant au budget. Ils ont dû limiter leurs priorités et faire des sacrifices. L'examen de ce budget en commission va être très difficile, il faudra faire des choix, douloureux et sans doute peu objectifs, mais nous défendrons nos priorités qui sont le social, le logement et les activités pour la jeunesse. Nous examinerons donc ce projet de budget avec une attention toute particulière, afin de ne pas défavoriser les plus démunis.

**M. Pierre Maudet (R).** Vous me permettez d'être un peu moins consensuel que mes préopinants tant sur la méthode que sur le fond de ce budget. Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes navrés, mais, même si nous renverrons ce soir, car c'est l'usage, ce budget en commission pour l'étudier, pour notre part nous ne pouvons pas, contrairement à d'autres, être béats d'optimisme à la

lecture de ces documents. Monsieur le président, vous connaissez sans doute la tactique des gosses qui, lorsqu'ils veulent obtenir 10 francs d'argent de poche, en demandent 20, pour être sûrs d'en obtenir 10. C'est précisément ce qui se passe avec ce budget. Le Conseil administratif nous a fait la démonstration, dans les objectifs budgétaires, qu'il lui fallait 60 nouveaux postes, et puis, contrit, il revient ce soir nous dire qu'il s'est limité à 30 nouveaux postes, qu'il a fait là un effort surhumain et qu'il nous faut donc, *de facto*, suivre le Conseil administratif dans cette démarche qui est tout à son honneur.

Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif, dans cette affaire, n'a pas grand mérite. Premièrement, la loi l'oblige à présenter un budget équilibré et en cela, ce soir, il ne fait que suivre la loi. Nous nous en félicitons, mais le fait que le Conseil administratif se plie aux dispositions légales ne mérite pas de louanges particulières.

Deuxièmement, je suis un peu surpris d'entendre, dans la bouche du représentant du Conseil administratif, qu'on a réussi à faire 47 millions d'économie, qu'on a réussi, dans les différents départements et services, à économiser 47 millions de francs sur le projet initial. Mais que ne l'a-t-on fait les années précédentes, puisqu'on a réussi à tailler dans le gras 47 millions tout en préservant les prestations, entend-on! Pourquoi n'a-t-on pas pu le faire les années précédentes? A notre sens, cela remet en cause la crédibilité du Conseil administratif sur les exercices précédents.

Troisièmement, je qualifierai le budget que nous avons reçu de budget équilibré plus que de budget équilibré, puisque, sur un budget de plus de 1 milliard, la marge n'est que de 200 000 francs. Qu'est-ce qu'une marge de 200 000 francs, compte tenu des situations que nous avons pu vivre les années précédentes? Cette marge de manœuvre est tout simplement ridicule et il n'est pas responsable de présenter un budget de plus de 1 milliard avec 200 000 francs de marge, surtout quand on sait à quel point les recettes peuvent être fluctuantes, et plutôt vers le bas, comme nous avons pu l'apprendre à nos dépens l'année passée.

Voilà déjà quelques raisons qui nous poussent à nous interroger sur le sérieux du budget qui nous est présenté. Je vous le dis sans ambages, Mesdames et Messieurs: il nous semble qu'à longueur de législature le Conseil administratif nous présente des budgets de hasard, qui ne procèdent pas d'une réelle vision stratégique. J'en veux pour preuve le fait que ce Conseil administratif à majorité Alternative s'est gargarisé, lors des dernières élections, d'avoir réussi à réduire la dette de 220 millions de francs et que, tout d'un coup, il ne s'en préoccupe plus, semble-t-il, alors que cette préoccupation qui est la nôtre perdure sur cette législature, puisque la dette atteint plus de 1,7 milliard. Le Conseil administratif réussit à réduire de 47 millions le budget initial, mais il n'arrive pas à provisionner pour continuer à réduire la dette. Cela démontre, à notre sens, que la vision stratégique

du Conseil administratif en matière de politique financière n'est pas celle que nous sommes en droit d'attendre, n'est pas celle qu'il a prétendument défendue lors des dernières élections.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la méthode utilisée pour l'élaboration de ce budget. Je sais que nous rejoignons là le magistrat en charge des finances, auprès de qui nous nous étions enquis de savoir s'il était possible d'établir, une fois, un projet de budget sur la base zéro. Le magistrat avait acquiescé et nous souhaiterions réellement qu'on le fasse, parce que nous avons l'impression ce soir, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif attend de savoir combien il pourra dépenser pour être juste à la limite, et qu'il décide ensuite de dépenser dans tel ou tel domaine, au lieu de faire le raisonnement inverse et de se demander quelles prestations on veut offrir, ce qu'on veut réellement donner au citoyen et où on peut tailler ensuite. Car si l'on arrive à tailler pour 47 millions, on peut légitimement penser qu'on arriverait à tailler davantage dans le gras.

J'en veux pour preuve le fait – mon collègue Ricou l'a relevé tout à l'heure – que c'est essentiellement deux départements qui finalement paient l'addition ce soir. Trois départements voient leurs priorités clairement exprimées et deux départements sont un peu laissés de côté. L'un d'eux est le département très transversal de M. Muller, le département des finances, dont on peut comprendre qu'il lui est plus difficile d'exprimer des priorités. En revanche, nous nous demandons quel est le programme du Conseil administratif en matière de domaine public, en matière de sécurité, en matière de sport. Nous avons l'impression que ces domaines sont un peu laissés pour compte, puisque, sur les dix nouveaux postes demandés par M. Hediger dans les objectifs budgétaires qui nous avaient été présentés au début de l'année, il n'en reste plus qu'un, respectivement deux, mais qui sont autofinancés. On voit donc que l'effort principal a été fait dans ces deux départements, qui deviennent un peu les parents pauvres de l'administration municipale. Cela, nous ne pouvons pas l'admettre, car nous pensons que le devoir de prudence dont se gargarise le Conseil administratif aurait dû s'appliquer également aux autres départements.

D'autre part, nous ne voulons pas manquer de souligner ce soir que nous payons, à travers ce budget, la facture des exercices précédents. Mon collègue démocrate-chrétien l'a dit tout à l'heure: sur cinq ans, 500 nouveaux postes ont été créés. En 2005, nous dépasserons la barre des 2900 fonctionnaires et la masse salariale atteindra gentiment 42% du budget, alors qu'il y avait une relative unanimité dans ce Conseil pour s'accorder sur le fait que la masse salariale ne devait pas dépasser 40% du budget. Nous voulons le relever, parce que c'est également un sujet d'insatisfaction pour nous.

Toutes ces raisons nous amènent à dire que ce budget n'est pas très sérieux, que c'est un budget de hasard, un budget plus équilibré qu'équilibré. Nous

allons l'étudier très attentivement en commission et nous allons veiller à ce qu'on nous explique un certain nombre de choses. Nous nous étonnons en effet de certaines diminutions de subventions, voire la Croix-Rouge qui se voit amputée de quelques dizaines de milliers de francs, alors que d'autres subventions augmentent. Nous veillerons tout particulièrement à comprendre les mécanismes qui ont été possibles dans certains départements – je pense là au gras que l'on a pu tailler ici et là – et qui ne sont pas valables apparemment dans d'autres. Car si la méthode est bonne, nous souhaitons qu'on l'applique à l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un dernier mot, enfin, pour déplorer que la dette reparte à la hausse. Avec 41,3 millions de plus, la dette va atteindre 1,763 milliard de francs et nous allons payer, en 2005, 66 millions et quelques pour les intérêts de cette dette! Songeons-y un instant, Mesdames et Messieurs: 66 millions, c'est un musée d'ethnographie, une caserne des pompiers et demie, des dizaines, voire des centaines de postes d'agents municipaux, le doublement des places de crèche, puisque c'est nettement plus que le budget de M. Tornare en matière de subventions pour la petite enfance! Réfléchissons un instant à ce que représentent ces 66 millions de francs! Je ne vous jette pas la faute, Mesdames et Messieurs, car je sais que cette dette s'est accumulée depuis des années, mais ce budget est pour nous l'occasion de démontrer que le Conseil administratif de la Ville de Genève, tel qu'on le connaît aujourd'hui, n'est pas réellement attaché à la réduction de la dette, contrairement à ce qu'il a voulu nous faire croire lors de la législature précédente et lors des dernières élections. C'est pour nous, radicaux, un sujet de préoccupation extrême. Voilà le message des radicaux ce soir. Nous voterons évidemment le renvoi du budget en commission, pour étude, mais je ne suis pas très optimiste quant à notre vote au mois de décembre!

**M. Alpha Dramé (Ve).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les membres du Conseil administratif, contrairement au préopinant Pierre Maudet, permettez-moi d'accueillir favorablement ce budget. Comme je l'ai dit lors du vote des comptes 2003, annoncer la tempête ne veut pas forcément dire que la situation est négative. La tempête peut tout à fait présenter un aspect positif, comme la mousson peut apporter l'abondance... Je ne pourrais pas affirmer de manière catégorique que nous sommes dans une période d'abondance; par contre, le budget que le Conseil administratif nous présente ce soir est un budget bien ficelé et équilibré. Ce budget, annuel, qui est le reflet des intentions du Conseil administratif, est lié au plan financier quadriennal, lui-même lié à une prévision d'investissement sur douze ans que constitue le PFI, le nouveau plan financier d'investissement. Ce sont là trois documents qui sont cohérents, qui sont des instruments de gestion, que le Conseil administratif a élaborés et qu'il nous a présentés à l'unanimité. Voilà pour la forme.

Sur le fond, nous avons un budget dans lequel il s'agissait avant tout de maîtriser les charges. Or, nous sentons effectivement que les charges sont maîtrisées et que ce budget reflète le débat qui a eu lieu sur les comptes de l'an passé. On peut retrouver, de manière très cohérente, à l'intérieur de ce budget, toutes les discussions que nous avons eues sur la maîtrise des groupes de comptes 31 «Biens, services et marchandises». Bien entendu, je ne peux pas me prononcer sur la qualité des 9 millions de francs qui ont été économisés à ce niveau, nous le ferons en commission, mais l'effort est apparent.

En ce qui concerne les revenus, je constate qu'ils sont en baisse. Je rappelle que le système d'imposition a changé, du *praenumerando* au *postnumerando*, que nous ne maîtrisons pas les rentrées fiscales et qu'un correctif a dû être fait à ce niveau. Nous constatons donc une baisse des revenus, mais la correction a bien été faite. En matière de gestion, le Conseil administratif a fait son travail.

Les investissements sont effectivement en hausse. Mais, quand on fait une projection sur douze ans, on est bien obligé, à un certain moment, d'avoir des investissements qui soient cohérents sur le long terme. C'est pourquoi, de 80 millions d'investissements, on passe à 110 millions. L'inquiétude concernant la dette est compréhensible, mais je rappelle que la dette n'est pas nouvelle. Dans les années 1995, la majorité de gauche a connu des situations beaucoup plus dramatiques et elle s'en est sortie. Gouverner, c'est décider quelles sont les priorités et ce budget reflète le choix des priorités.

Je constate, bien sûr, en tant que représentant du Parti des Verts, que ce budget a un défaut récurrent. Quand on parle de budget, on parle d'indicateur monétaire, on parle d'argent. Or, nulle part dans ce budget on ne voit, de manière claire, quel est le taux d'effort en matière de respect de la législation environnementale. On ne voit pas quel est le taux d'effort en matière de gestion des déchets, par exemple, ou quel est le taux d'effort en matière de protection contre le bruit. Ce sont là des éléments qu'on pourrait tout à fait introduire dans le budget et j'espère qu'on y arrivera un jour. Nous ne cesserons en tout cas pas de le réclamer.

Le projet de budget 2005 présente en revanche des éléments nouveaux dont nous nous réjouissons. Pour la première fois, le Conseil administratif nous présente un projet de gestion sur le court, le moyen et le long terme. En tant que conseiller municipal qui doit prendre une décision, faire un choix, je considère qu'il est assez agréable de travailler dans ces conditions. Je ne porterai pas de jugement ce soir sur le choix qu'a fait le Conseil administratif concernant les 51 nouveaux postes qui étaient prévus dans les objectifs budgétaires et qui se retrouvent aujourd'hui au nombre de 29. Le préopinant, M. Maudet, disait qu'il y avait trop de créations de postes, mais j'aimerais quand même lui rappeler qu'il s'agit plus de fidélisations, de régularisations de postes, que de créations proprement dites.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur ce budget, qui va être renvoyé en commission. Les Verts voteront ce renvoi et veilleront, comme ils l'ont toujours fait, à ce que ce budget reflète autant que possible la réalité. C'est le rôle de tous les élus et c'est ce que nous ferons.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** C'est effectivement un budget prudent que le Conseil administratif a déposé dans nos boîtes aux lettres. C'est un budget prudent où l'on sent l'influence des comptes 2003, avec leur déficit de 33 millions. C'est aussi un budget serré qui présente 200 000 francs de boni au compte de fonctionnement. M. Muller nous a annoncé, en préambule à ce débat, qu'il y avait 800 000 francs à trouver, soit un différentiel de moins 600 000 francs au compte de fonctionnement. Ce n'est pas catastrophique, mais cela montre que ce budget a été calculé au plus près, que la marge de manœuvre est très étroite, pour le Conseil administratif et les services comme pour nous, qui allons l'analyser en commission. Nous pouvons tout faire dans le budget, mais, pour chaque dépense que nous ajoutons, nous devons trouver une diminution équivalente et, en l'occurrence, nous avons dès maintenant 600 000 francs à trouver.

On nous a dit que ce budget ne changeait pas beaucoup des budgets précédents. Effectivement, j'ai lu récemment que les budgets des collectivités publiques, pour 95% de leur contenu, ne font que refléter et pérenniser ce qui a été fait les années précédentes. C'est normal, si on pense notamment à tous les engagements que représentent la masse salariale et les subventions qui sont octroyées. Reste que 95% est un pourcentage énorme et que la marge de création dans les budgets, même pour le Conseil administratif et les services, est en définitive restreinte.

Le groupe libéral a posé la question de savoir ce qu'était un bon budget et si ce budget 2005 était bon. Pour nous, groupe socialiste, qui faisons partie de l'Alternative, qui avons soutenu, appuyé, modifié mais toujours porté les budgets de ces dernières années, il est bon, parce qu'il continue dans le sens de l'impulsion que nous lui avons donnée il y a quelques années. Cette impulsion s'articulait autour de trois mots qui étaient «priorité au social», y compris quand la priorité au social passe par des vecteurs comme la culture – je le dis pour M. Mugny...

Un bon budget, pour nous, est un budget qui tend à l'équilibre. M. Muller l'a dit: ce soir, il y a 600 000 francs à trouver, mais 600 000 francs sur un budget de 1 milliard, c'est un montant très aléatoire et on ne sait pas ce que cela donnera en décembre. Donc, pour ce qui est de l'existant, des 95%, ce budget est un bon budget. C'est le travail normal du Conseil administratif et des services que de nous présenter un budget qui tient la route, avec l'existant certes, mais, voyez-vous, nous sommes majoritaires depuis plusieurs années et nous nous sommes battus pour cet existant, pour qu'il apparaisse dans les politiques et dans le budget.

Certains ont relevé que le Conseil administratif avait réussi à retrancher 47 millions, qu'il avait réussi à «tailler dans le gras». Passez-moi l'expression, Mesdames et Messieurs, mais je la reprends, car je l'ai entendue et je la trouve choquante. Si le Conseil administratif a réussi à tailler dans le gras pour 47 millions, pourquoi ne l'a-t-il pas fait les années précédentes, a demandé M. Maudet? Visiblement, et c'est dommage pour un commissaire aux finances, il ne comprend pas la logique budgétaire... Un budget s'établit d'abord dans les services, dans les directions de département, qui doivent effectivement tendre à l'équilibre du compte de fonctionnement. Mais cela ne veut pas dire tailler dans le gras! Avec l'existant, avec les rentrées fiscales que l'on sait pouvoir budgéter, les services sont informés qu'ils vont devoir faire avec tel montant. Il ne s'agit pas de tailler dans le gras, mais de faire un travail politique, des choix politiques, à partir des options budgétaires qui ont été définies il y a quelques années par les groupes de l'Alternative.

Pour ce qui est des 95% du budget, on en débat chaque année, chaque fois qu'on vote le budget, au mois de décembre. Ce qui est plus intéressant, c'est d'examiner ce que le Conseil administratif essaie de faire avec les 5% qui restent, ces 5% qui peuvent paraître dérisoires sur la masse totale du budget, mais qui font l'essence des hommes et des femmes politiques dans cette enceinte, dans le sens où la créativité, l'action politique se fait sur cette marge-là, qui permet de renforcer tel domaine, de définir tel nouvel axe prioritaire, de s'engager dans le «faire» politique. Car, dans un budget, il y a tout le côté gestion, mais il y a surtout le côté action politique qui, cette année, s'articule autour de trois options.

Ces trois options, le Conseil administratif nous l'a dit quand il nous a présenté ses objectifs budgétaires au printemps, sont la voirie, le livre et la petite enfance. Je me réjouis d'entendre le discours des différents groupes de l'Entente sur ces options, le discours des groupes de l'Alternative étant, lui, bien connu: ce sont des options qui nous intéressent. Pour la petite enfance, notre magistrat travaille depuis déjà deux législatures sur un projet de municipalisation de la petite enfance. C'est un secteur important, primordial pour les hommes et les femmes, les familles de la Ville et, plus largement, du canton, puisque que les structures de la petite enfance de la Ville accueillent énormément de familles du canton. C'est un projet politique qui nous tient à cœur et nous remercions le magistrat Tornare de l'avoir porté. Pour nous, il est normal que, dans le projet de budget 2005, on nous parle de la petite enfance.

Dans le domaine du livre, les options budgétaires prises auront des répercussions immédiates, puisqu'on va renforcer l'encadrement dans les bibliothèques et améliorer l'offre au public. Les bibliothèques sont de plus en plus utilisées et il est important que les enfants, les ados, les gens aient envie de lire et fréquentent les structures municipales. Dans le domaine de la voirie, on va mettre en place des cellules de tri des déchets, qui auront également un impact immédiat.

Les options budgétaires qui sont défendues par le Conseil administratif – y compris par M. Muller, et nous sommes particulièrement contents de voir cette unanimité du Conseil administratif autour de ces trois pistes – représentent des investissements financiers, des politiques publiques qui vont immédiatement porter leurs fruits. On offrira plus de places dans les crèches, on améliorera l'encadrement dans les bibliothèques, on encouragera le tri des déchets, on sensibilisera la population à l'utilité de les recycler intelligemment. Mais, ce faisant, on va, en plus, semer des graines qui vont fleurir dans dix ou quinze ans, et c'est ce que nous voudrions souligner ce soir.

En effet, il est important de financer aujourd'hui des structures de la petite enfance, si l'on veut un développement harmonieux des potentiels des familles, qui n'auront plus comme unique tâche d'élever l'enfant. De même, il est important de favoriser la lecture, parce que c'est primordial en termes d'éveil, de connaissance de l'autre; la culture est un instrument magnifique de sensibilisation et de socialisation des populations. Enfin, en créant cette unité de tri à la Voirie, on espère, non pas que l'administration trie à la place des citoyens, des habitants, mais que ceux-ci acquièrent d'autres réflexes en matière de tri des déchets. Ces trois options budgétaires auront donc des répercussions à la fois immédiates et dans l'avenir. Elles nous semblent politiquement sensées, réfléchies, elles reflètent des choix politiques que nous, au sein du Parti socialiste et de l'Alternative, soutenons.

Sur la dette, j'ai entendu les lamentations de certains partis de droite – et je les comprends, car c'est le jeu dans le débat budgétaire – sur le fait qu'on était en train de creuser la dette. Je ne reviendrai pas ici, parce que ce n'est pas le lieu et que nous l'avons déjà répété mille fois, sur le distinguo qu'il y a lieu de faire entre dette de fonctionnement et dette d'investissement. Je ne me livrerai pas à cet exercice, ni à celui, plus méchant ou plus narquois, qui consisterait à renvoyer les partis de l'Entente, et notamment les deux chefs de groupe libéral et radical qui ont critiqué la gestion de la collectivité municipale, à les renvoyer à ce qui se passe au Grand Conseil. Car voyez ce que font vos partis au Grand Conseil! Ils taillent dans le gras, comme vous dites, ils rabotent les prestations. Que va-t-il rester à nos concitoyennes et concitoyens du canton, mais aussi de la Ville, sachant qu'on assistera à des reports de charges dans de nombreux domaines, dont la culture et les affaires sociales, pour n'en citer que deux? Est-ce là une politique digne et respectueuse des personnes qui vous ont élus et du bien-être collectif que nous sommes censés défendre dans cette enceinte? En cette matière, il y aurait beaucoup à dire, mais je n'ouvrirai pas ce débat, ce serait inutile et rébarbatif!

Finalement, et ce sera mon dernier bémol avant de confirmer que le groupe socialiste renverra ce projet de budget en commission des finances et dans les commissions spécialisées, je dois déplorer encore une fois le peu de temps que

nous aurons pour traiter ce budget. Cette année, nous en aurons encore moins que les années précédentes. Je sais, Monsieur le président, que vous n'en êtes pas responsable, mais cela devient indécent. Un mois dans les commissions spécialisées et un mois en commission des finances, c'est vraiment rikiki! Cela devient insupportable et nous ne pourrions bientôt plus travailler dans ces conditions. Le groupe socialiste aimerait que cela change, y compris si nous devons tenir nos séances du budget ailleurs que dans cette salle!

**M. Pierre Muller, maire.** Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord dire que l'exercice de préparation budgétaire est toujours quelque chose de sérieux. Aussi, quand on nous oppose un manque de sérieux, je dis non! Mes collègues ici présents seront d'accord avec moi, c'est un exercice qui se fait dans le plus grand sérieux, avec les directions de département, avec les cadres, et je puis vous dire qu'il n'est pas toujours facile d'aboutir à un résultat. D'autant plus lorsqu'on part avec un déficit assez important.

Ensuite, il faut rappeler que le budget, qui est l'acte le plus important de l'année, reflète une politique et que celle-ci, actuellement, est une politique de l'Alternative, une politique de gauche, parce que la majorité, élue démocratiquement, est de gauche. Cette qualité n'est pas discutable, c'est le jeu démocratique qui veut que le budget soit ce qu'il est.

Je suis libéral et je reste libéral. Je suis pour un frein à l'endettement et je trouve évidemment que l'augmentation de la dette est désagréable. Nous avions un objectif, dans la précédente législature, qui était de réduire la dette de 100 millions. Nous avons fait deux fois mieux, puisque nous l'avons réduite de 220 millions, mais je regrette qu'après l'exercice 2004 et probablement après l'exercice 2005 l'endettement augmente. Je le répète, je suis pour un frein à l'endettement et je suis content que la loi sur l'administration des communes nous oblige à présenter des budgets équilibrés, avec un endettement raisonnable.

Cela étant, je dois rappeler – et cela m'est un peu douloureux de le dire – que l'augmentation de la dette ne date pas de ces dernières années. Certains d'entre vous ont fait référence à l'augmentation de la dette dans les années 1980 et 1990. Dans ces années-là, n'en déplaise à la droite que je représente au Conseil administratif, la majorité n'était pas celle d'aujourd'hui. Au sein du Conseil administratif, il y avait un radical, un libéral et un démocrate-chrétien... (*Applaudissements.*) Mesdames et Messieurs, je ne veux pas d'applaudissements! Simple-ment, il faut parler vrai et dire ce que les choses étaient dans les années 1980-1990. Quand je suis arrivé au Conseil administratif en 1995, je me suis employé à corriger la tendance qui était haussière en matière d'endettement et j'y suis partiellement parvenu, avec une majorité qui n'était pas la mienne.

Je ferai ici une comparaison, car nous sommes tous des politiques et nous analysons la situation à la fois en Ville de Genève, dans les communes, et au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Très franchement, la situation est-elle bien meilleure à l'Etat? Je pose la question, je mets un grand point d'interrogation, mais vous connaissez la réponse aussi bien que moi: la situation n'est pas franchement meilleure à l'Etat de Genève.

Je me suis souvent posé une question, Monsieur Maudet, écoutez-moi bien, vous qui avez souvent la langue bien pendue: qu'en serait-il du budget si la majorité était différente? Cette question, je me la suis posée depuis de nombreuses années, depuis que je suis minoritaire au Conseil administratif et au Conseil municipal. Le résultat du projet de budget 2005 serait-il très différent? A mon avis, pas vraiment, et je vais vous dire pourquoi. Dans le projet de budget 2005, il y a trois priorités. La première est la petite enfance. Or, je me souviens que, dans les années 1990, quand j'étais conseiller municipal, les bancs de droite et en particulier les démocrates-chrétiens et les radicaux – c'était un magistrat radical qui s'occupait des affaires sociales – ont voté de fortes augmentations pour la petite enfance. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de refaire l'histoire, parce que tout le monde s'en souvient. Nous avons augmenté, avec une majorité de droite, la dotation de la petite enfance, parce que cela correspondait à un besoin prépondérant de la population. Et si nous sommes ici, nous les cinq magistrats et vous les quatre-vingts conseillers, c'est bien pour répondre aux besoins de la population. Abstraction faite de notre appartenance politique, nous sommes là pour rendre service. La petite enfance est un service, qui nous coûte cher, mais qui résulte d'une volonté politique de la gauche et de la droite. La preuve, c'est que les demandes ne viennent pas seulement de la gauche, mais également des milieux de droite, comme M. Tornare me le rappelle souvent... (*Applaudissements.*) Non, n'applaudissez pas!

En ce qui concerne le nettoyage de la ville, que n'ai-je pas entendu, combien de motions, résolutions, projets d'arrêtés n'ai-je pas vus sur ce sujet! En l'occurrence, c'est vrai qu'il y a un problème et que le nettoyage de la ville n'est pas encore optimal. J'en parlais avec M. Tornare il y a quelques instants: l'état de certains quartiers est pitoyable, dégoûtant, et nous devons faire des efforts et même de gros efforts. Mais ce n'est pas la faute de la Ville, c'est que les us et coutumes de la population ont changé. Les gens se comportent de manière différente, ils jettent tout par terre, il n'y a plus vraiment de conscience civique en matière de propreté. Alors, si on veut une ville propre, si on dépose des motions, particulièrement à droite d'ailleurs, concernant le nettoyage de la Ville, il faut soit externaliser les coûts – et augmenter par conséquent les groupes de comptes 31 – soit engager des forces municipales supplémentaires – et augmenter les groupes de comptes 30. A droite comme à gauche, nous voulons une ville propre et cela nécessite un effort en matière budgétaire.

Quant aux bibliothèques, elles fonctionnent merveilleusement bien et ont de plus en plus de succès. Qui pourrait s'opposer ce soir, ou lors du vote du budget au mois de décembre, à ce qu'il y ait une amélioration de l'édification intellectuelle de la population genevoise? Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Si vous allez emprunter des livres à la bibliothèque, c'est que vous les lisez, que vous vous intéressez à la littérature, et c'est très positif. Cela signifie que le niveau intellectuel de la population genevoise est en passe de s'élever. Je crois que personne ne peut s'opposer à la lecture, au renforcement des heures d'ouverture des bibliothèques, à ce qu'il y ait de plus en plus de prêts de livres ou de disques. (*Applaudissements.*) Non, je n'ai pas fini!

*Une voix.* C'est un discours de gauche!

*M. Pierre Muller, maire.* Non, ce n'est pas un discours de gauche, c'est un discours réaliste, j'ai toujours parlé vrai! Un intervenant a réclamé un budget base zéro. Mais j'en rêve, du budget base zéro! Nous sommes un certain nombre, à droite comme à gauche, à vouloir un jour établir un budget base zéro, mais il faut en avoir le courage politique. Il faut qu'à droite et à gauche on prenne ses responsabilités, qu'on se réunisse, qu'on fasse table rase de cette brochure, de ces centaines de pages que représente le budget, et qu'on reparte de zéro. J'ai toujours été partisan de faire ce travail, mais jusqu'à présent je n'ai pas trouvé, ni à droite ni à gauche, une véritable volonté politique de le faire. Pourtant, on découvrirait probablement que certaines lignes budgétaires pourraient être diminuées, voire supprimées, puisqu'on sait qu'il y a des doublons, des triplons, et j'en passe. On pourrait, par ce biais, faire des économies. Voilà en ce qui concerne le budget base zéro. Si, à gauche comme à droite, vous êtes d'accord de me suivre sur cette piste, je serai le premier à mettre à disposition les fonctionnaires du département des finances pour faire cet exercice.

En réalité, le danger, Mesdames et Messieurs, réside dans l'aménagement, dont on ne parle pas assez d'ailleurs. L'aménagement de la ville, voilà le danger qui point à l'horizon. D'une part, nous n'avons pas su saisir les opportunités de conserver certaines entreprises en ville de Genève. J'ai parlé, lors de la présentation du projet de budget 2005, du cas Pictet. La Banque Pictet se déplace à Carouge, à 15 mètres de la frontière genevoise; c'est une énorme manne fiscale qui va manquer à la Ville de Genève, parce que certains d'entre vous, et plutôt à gauche, il faut le dire, se sont opposés à l'implantation de Pictet sur le site Artamis. Pictet n'a pas attendu longtemps pour s'installer à Carouge. Tant pis pour Genève et malheur à nous, car c'est vraiment beaucoup d'argent qui s'en va...

Le deuxième exemple est celui de Vacheron Constantin. Je suis allé hier à l'inauguration de la nouvelle usine de Vacheron Constantin à Plan-les-Ouates, qui est magnifique et qui a été construite, d'ailleurs, à un tarif largement inférieur à ce

qui se construit en ville de Genève, comme me l'a expliqué l'architecte franco-suisse M. Tschumi. Je me suis renseigné auprès du PDG de Vacheron Constantin: je lui ai demandé si la société s'était bien déplacée de Genève à Plan-les-Ouates. Il m'a répondu que le mois dernier tout avait été transféré de Genève à Plan-les-Ouates. Voilà encore une entreprise fameuse, avec une assiette fiscale importante, qui a quitté la Ville pour s'installer dans une autre commune! Voilà deux exemples pour stigmatiser la politique d'aménagement de la Ville de Genève!

En matière d'aménagement, il n'y a pas que les entreprises, il y a aussi la construction de bâtiments d'habitation. Mesdames et Messieurs, cela fait dix ans que je siège au Conseil administratif, cinq ans avec M. Tornare et Ferrazino, une année avec M. Mugny, et je n'ai pas vu un seul logement être construit par la Ville de Genève, pas un! Cela signifie que notre assiette fiscale n'a pas grandi. Les constructions, d'ailleurs, ne doivent pas seulement être à caractère social, elles doivent être diverses, variées pour, encore une fois, amener des recettes fiscales. La Ville construit des écoles, des équipements, mais il faut aussi attirer du monde, pour avoir une assiette fiscale suffisante.

Voilà, je vous ai fait part de mon sentiment à propos du projet de budget 2005. Encore une fois, je vous propose, même s'il n'est pas totalement à la convenance des uns et des autres, de le renvoyer à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. (*Applaudissements.*)

**M. Eric Ischi** (UDC). En général, lorsque je m'exprime, j'essaie d'avoir des éléments nouveaux et d'éviter les répétitions qui font durer le débat. A cet égard, par rapport à certains, je suis nettement plus en retrait... Cela dit, le groupe de l'Union démocratique du centre ne fera pas autrement que les autres, c'est-à-dire qu'il renverra ce projet de budget à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Mais j'aimerais quand même vous faire part des trois soucis que nous cause ce budget. Le premier, évidemment, c'est l'augmentation de la dette. Le deuxième, ce sont les charges de personnel, qui atteignent pratiquement les 42% du budget. Le troisième souci, c'est la marge de manœuvre excessivement faible que représente le boni de 200 000 francs sur un budget de plus de 1 milliard, sachant que les recettes sont très aléatoires et pour le moins précaires. Voilà les quelques points que je voulais relever. Sans allonger, je répète que nous renverrons volontiers ce projet de budget en commission.

**Le président.** La parole est à M. Pierre Maudet pour la deuxième fois.

**M. Pierre Maudet** (R). Oui, pour la deuxième fois, Monsieur le président. Je comptais n'intervenir qu'une fois, mais les représentants de l'Alternative, tant au

Conseil administratif qu'au Conseil municipal, ont pris tellement de temps pour défendre ce budget, ont eu tellement de mal à le faire que je ne peux pas m'empêcher de revenir sur quelques points, qui méritent une petite correction. Car, Mesdames et Messieurs, quand on en vient à devoir invoquer les années 1990 – il y a plus de quatorze ans maintenant, c'est le quatorzième budget de l'Alternative – pour expliquer la dette actuelle, cela commence à devenir un peu léger!

De même, il est un peu facile de critiquer, de se retrancher derrière la situation du Canton pour défendre le budget. Car la vraie question que pose ce budget, c'est quelle est l'attitude de l'Alternative en matière de recettes. Or l'on voit une fois de plus que l'Alternative est très créative en matière de dépenses, mais qu'elle l'est très peu en matière de recettes, et qu'il nous revient toujours, sur les bancs de droite, de trouver les formules nécessaires pour assurer la viabilité financière de la Ville.

Vous avez dit, Madame la préopinante socialiste, qu'il fallait semer des graines pour les voir pousser ensuite. Mais nous nous préoccupons, quant à nous, de savoir comment on va les arroser! Je prendrai trois exemples qui contredisent la démonstration qui a été faite tout à l'heure. Le premier, c'est le fait que, cette année, on épargne 8,7 millions sur l'entretien des immeubles. Comment se fait-il qu'on n'ait pas pu le faire les années précédentes déjà? Vous savez aussi bien que moi, Madame Salerno, que pour le bâtiment du 25, rue du Stand, on a pu dégager tout d'un coup 5 millions sur le budget d'entretien des immeubles, sans passer par un crédit supplémentaire, sans passer devant ce Conseil municipal. C'est pourquoi je parle de tailler dans le gras, parce qu'il y a précisément des marges que l'on peut réduire dans le budget.

Le deuxième exemple est la création du Service de la mobilité, que l'on pourrait d'ailleurs baptiser «Service des entraves», vu la manière dont on conçoit la mobilité dans cette enceinte! Un tel service existe déjà au niveau de l'Etat et vous êtes bien inspiré, Monsieur Muller, de parler de doublon, et même de triplon, car outre l'Office des transports et de la circulation et le Service de la planification et du suivi de la mobilité à l'Etat, voilà qu'on crée un Service de la mobilité en Ville de Genève, avec 2,5 millions nouvellement inscrits au budget et de nouveaux postes de fonctionnaires! Dites-moi ce qu'on va améliorer en termes de prestations pour la population! Voilà la politique de l'Alternative: créative en matière de dépenses, nulle en matière de recettes!

Le troisième et dernier exemple, et là vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, Monsieur le magistrat, c'est la politique lamentable en matière d'aménagement, qui voit notre assiette fiscale fondre à travers le départ de certaines entreprises. Je rappelle qu'il y avait eu une majorité Alternative, et même au-delà, pour refuser les Halles de l'Ile à Vacheron Constantin. Où en sont les Halles de l'Ile six ans

après? Nulle part, c'est toujours le désert! On a vu également Pictet s'en aller... Alors, Mesdames et Messieurs, de grâce faites d'abord votre autocritique avant de nous donner des leçons! (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Muller, maire.** Foin de polémique, Mesdames et Messieurs! Nous pourrions encore discuter longuement de part et d'autre dans ce Conseil municipal, et même au Conseil administratif, nous pourrions polémiquer, car nous avons tous nos idées, et tant mieux, puisque c'est cela, la démocratie. Nous devons pouvoir discuter, et parfois vivement, de nos idées politiques, c'est le rôle de nos institutions. Néanmoins, aujourd'hui, j'ai essayé de ne pas être polémique et il me semble que j'ai partiellement réussi.

Cela dit, quand vous me rétorquez que nous avons pu diminuer de 8,7 millions la ligne «Entretien des immeubles», je dois rectifier, Monsieur Maudet. Vous ne pouvez pas dire cela sans parler du passé, de l'histoire. Vous savez très bien, parce que vous faites une lecture attentive du budget depuis quelques années, depuis que vous siégez à la commission des finances, que cette ligne a beaucoup augmenté ces dernières années. Elle a même tellement augmenté que, pour 2005, nous nous sommes dit que nous pouvions faire un effort de diminution. Mais, avec cette réduction de 7 millions, nous ne sommes pas passés, comme la *Tribune de Genève* l'a écrit, de 10 à 2 millions: nous sommes passés d'environ 50 millions à quelque 40 millions. C'est dire que la dotation pour l'entretien des immeubles reste encore raisonnable, quand bien même, à mon avis, le parc immobilier de la Ville de Genève mériterait d'être mieux entretenu. En effet, j'ai parfois honte, quand je me balade, de voir l'état de décrépitude de certains de nos immeubles et je pense aux locataires qui ont le malheur d'y habiter...

Les doublons, bien sûr, ont été identifiés. Vous avez raison, il y a des doublons, le Service de la mobilité en est un, mais il y en a bien d'autres, dans les domaines de la culture, des sports, du social. On les connaît, mais, encore une fois, c'est le résultat d'une politique et vous devez admettre que la politique de la gauche, de ce point de vue là, n'est ni la vôtre ni la mienne. Ce sont des augmentations de charges qui, si la majorité était différente, n'existeraient pas, mais nous dépenserions peut-être ailleurs, il faut le dire aussi!

Si j'ai parlé de Vacheron Constantin, c'est que j'avais en arrière-pensée le dossier des Halles de l'Ile. Nous avons perdu une magnifique entreprise en Ville de Genève au profit de n'importe quoi, car c'est toujours n'importe quoi aux Halles de l'Ile, il faut bien l'avouer! Malgré nos cogitations, nos réflexions, depuis six ans, il ne s'est rien passé et il faut que cela change!

Voilà, nous avons du pain sur la planche, mais nous ferons face aux difficultés, si nous pouvons travailler dans une certaine harmonie, vous et nous, Conseil municipal et Conseil administratif. Si j'ai fait référence au Conseil d'Etat et au

Grand Conseil, c'est que notre organe de tutelle qu'est le Conseil d'Etat et, respectivement, la loi sur l'administration des communes nous imposent des cautions en matière budgétaire. C'est une bonne chose et je me dis que, dans d'autres entités publiques, il faudrait aussi quelques cautions. Probablement que les élus cantonaux n'en seraient pas à s'écharper comme ils le font actuellement!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Que de mauvaise foi! Il est dommage que M. Ferrazino ne soit pas là, parce qu'il aurait rectifié un des dires de M. Maudet sur le Service de la mobilité. M. Maudet affirme qu'on a créé le Service de la mobilité pour 2,5 millions, mais il oublie de dire qu'on l'a fait par transfert de postes. On n'a pas créé de postes, ils existaient déjà dans le département de M. Ferrazino. La preuve, c'est qu'une des personnes qui dirige ce service était déjà un fonctionnaire du département. On n'a donc pas créé un doublon et les postes qui iraient avec: on a simplement fait un transfert.

La mobilité est un enjeu pour notre ville, même si elle est de petite taille, la Suisse étant elle-même toute petite avec ses 7 millions d'habitants. Sachant qu'en 2015 il y aura 40% de déplacements en plus, le magistrat a décidé qu'il était normal et logique que Genève se dote d'un Service de la mobilité, en prenant sur les ressources existantes. Ce service collaborera avec l'OTC, encore que, jusqu'à présent, Mesdames et Messieurs – je pense que vous ne serez pas nombreux à me contredire – l'OTC n'a pas beaucoup défendu les intérêts de la Ville! C'était donc une nécessité politique de prévoir un Service de la mobilité, sachant qu'en 2015 il y aura 40% de déplacements en plus. Monsieur Maudet, il faut vraiment être d'une très grande mauvaise foi pour laisser croire à celles et à ceux qui nous écoutent qu'on a créé ce service. On ne l'a pas créé: on a défini une priorité politique et on a pris sur l'existant pour mettre en place ce Service de la mobilité.

Finalement, Monsieur le président, le groupe socialiste est fort content du discours de M. le maire. Nous avons entendu – et je pense qu'il faut vraiment le souligner – un homme politique qui est le maire, notre maire à tous, qui nous a servi un discours politique sur le budget, non pas un discours partisan, mais un discours qui allait dans le sens des intérêts du plus grand nombre. Merci à M. Muller! (*Applaudissements.*)

**Mis aux voix, la prise en considération du projet de budget et son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, sont acceptés à l'unanimité (55 oui).**

**4. Proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 470 000 francs destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle 3123, feuille 29, section Genève Petit-Saconnex (PR-357).**

**Préambule**

A la suite de la révision du dispositif socio-sanitaire cantonal et pour mieux faire face à l'évolution des besoins des populations les plus fragilisées, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) a dû se réorganiser en profondeur. Cette réorganisation a notamment eu pour conséquence, d'une part, de regrouper, par équipes pluridisciplinaires, de nombreux/ses collaborateurs/trices du SSVG dans les huit centres d'action sociale et de santé (CASS) situés sur le territoire de la Ville de Genève et, d'autre part, de centraliser une autre partie du personnel dans une direction par ailleurs renforcée. Les locaux occupés par cette dernière, situés sur trois sites différents (rue Dizerens 25, rue Dancet 22 et rue Chandieu 8) rendent difficiles la coordination et la gestion de l'ensemble du service.

Après trois ans de discussions et de préparation, la réorganisation du SSVG est entrée aujourd'hui dans une phase de mise en œuvre. Le regroupement de certaines activités sur un seul site et l'installation de son siège administratif dans des locaux adaptés apparaissent désormais comme une nécessité.

Cette opération permettra de revoir l'utilisation des locaux actuellement occupés par la direction du SSVG. Ainsi, les locaux de la rue Dancet serviront à installer l'unité d'action communautaire de proximité du CASS de Plainpalais et à installer le personnel communal. Les locaux de la rue Chandieu (180 m<sup>2</sup>) pourront servir à loger des institutions oeuvrant dans le social et les locaux de la rue Dizerens (400 m<sup>2</sup>) pourront être affectés aux besoins de l'administration de la Ville de Genève.

**Exposé des motifs**

*La direction*

La direction du SSVG s'est renforcée et compte actuellement trois adjoints de direction chargés de développer les actions de la Ville de Genève en matière

d'exclusion et de mettre en place la nouvelle mission d'action sociale communautaire de proximité dévolue aux communes par la loi cantonale. Un secrétariat composé de deux collaboratrices a dû être mis sur pied pour accompagner ces nouvelles missions.

*Le développement des prestations financières*

L'évolution du nombre de bénéficiaires des prestations financières du SSVG a rendu nécessaire l'engagement d'un collaborateur supplémentaire chargé du traitement des demandes et de leur gestion comptable.

*Le secteur patrimoine et logistique*

L'augmentation des surfaces placées sous la responsabilité du SSVG et les changements du programme-cadre des locaux des CASS ont modifié le travail du secteur patrimoine et logistique et rendent nécessaire le rapprochement de ce secteur de l'administrateur, de la comptabilité générale du SSVG et du correspondant informatique.

*La direction du secteur d'animation*

La réorganisation du SSVG a permis de décentraliser les animateurs/trices dans les CASS, libérant ainsi une partie des locaux du secteur d'animation. Pour mieux coordonner sa direction avec l'ensemble des actions du SSVG en faveur des aîné-e-s, il est prévu de centraliser son responsable et ses deux collaboratrices administratives sur le même site que la direction du SSVG.

*La mise en place d'une équipe d'assistant-e-s sociaux/ales centralisé-e-s*

La réforme de la loi sur les CASS a permis de clarifier l'action communale en confiant aux communes le développement d'une action sociale communautaire de proximité. Dans ce sens, les assistant-e-s sociaux/ales du SSVG ont transféré leurs dossiers individuels à l'Hospice général et ont changé de missions. Pour poursuivre une action sociale de type individuelle, par exemple en faveur des personnes sans papiers, dans la gestion des demandes des bénéficiaires des prestations financières du SSVG et des locataires de la Gérance immobilière municipale en difficulté ou dans l'accueil des personnes se présentant directement à la direction du service, une équipe de cinq assistant-e-s sociaux/ales a été constituée. Les missions de cette équipe rendent nécessaire son rapprochement du centre administratif et de la direction du SSVG.

*La permanence chômage*

L'augmentation du nombre de personnes bénéficiant des prestations de la permanence chômage pousse la Ville de Genève à revoir et à développer cette unité

basée actuellement dans un CASS. Sa localisation proche de la direction du SSVG et de l'équipe des assistant-e-s sociaux/ales centralisé-e-s favorisera les synergies des actions et facilitera sa gestion.

#### *Conclusion*

Les locaux actuels ne permettent pas une gestion cohérente de l'ensemble des activités du SSVG, dont certaines nécessitent une étroite et permanente collaboration avec les fonctions rattachées à la direction (comptabilité, patrimoine et logistique, informatique, gestion des prestations, etc.).

Par ailleurs, la surface de ces locaux est actuellement insuffisante pour accueillir les différents collaborateurs/trices dont la réorganisation a nécessité la centralisation, ainsi que le personnel supplémentaire engagé ces dernières années.

Enfin, la réception des bénéficiaires et des personnes se présentant directement à la direction du SSVG n'est pas optimale dans les locaux actuels, par exemple en termes de confidentialité.

Le 100, rue de la Servette permettra le regroupement de toutes les fonctions de direction, facilitera la coordination de certaines activités et favorisera un meilleur accueil des personnes externes.

#### **Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

##### *L'état des lieux:*

Ces locaux constituent la totalité des deux derniers niveaux de l'immeuble construit à la fin des années 1960 et sis au 100, rue de la Servette.

Le 7<sup>e</sup> et dernier étage est doté d'une terrasse de 85 m<sup>2</sup>.

Ces locaux bénéficient d'un ascenseur supplémentaire, ne desservant que le 7<sup>e</sup> étage et débouchant au niveau de la rue sur une entrée d'immeuble particulière. Ainsi, ce dernier étage se prête très bien à l'usage qui lui est destiné.

Les affectations précédentes de ces locaux ont laissé les lieux dans un état très médiocre. Il est dès lors à relever que des travaux importants sont à entreprendre quelle que soit l'affectation des locaux.

La rénovation des lieux exige la mise à nu de quasiment tous les supports, la remise en état des fenêtres, des vitrages et des menuiseries. Il faut aussi compter sur la suppression d'une cuisine scolaire et de quelques équipements attenants.

La distribution électrique, à refaire en grande partie, sera accompagnée d'un réseau informatique jusqu'ici inexistant. Les travaux d'acheminement de la fibre optique intègrent quelques interventions importantes hors de l'immeuble.

Le chauffage et la ventilation sont aussi concernés par le constat de vétusté des installations.

Les sanitaires, dont les faïences, carrelages et appareils sont très vétustes, doivent être complètement refaits.

Le niveau de finition des futures surfaces de bureaux reste dans les standards appliqués par la Ville pour ce type d'utilisation. Les matériaux prévus, notamment les linoléums, sont garants d'un entretien facile et économique.

Il en sera de même pour les menuiseries et revêtements muraux.

La surface importante des locaux à rénover, les impératifs récents liés au développement durable et à l'économie d'énergie en liaison avec les lois en application depuis le 1<sup>er</sup> février 2003, obligent à une attention particulière portée à ces questions.

### Conception énergétique

Le standard d'origine des menuiseries extérieures tant phonique que thermique, ainsi que leur état actuel, exigent le remplacement des verres et de certaines menuiseries, notamment pour des questions de dépenses énergétiques.

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automatisation gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

### Programme et surfaces

<i>6<sup>e</sup> étage</i>	n°	m <sup>2</sup>
Bureau	603	20.50
Réception	605	20.00
Bureau	608	15.00
Economat	609	18.00
Bureau	610	10.00
Bureau	611	10.00
Salle polyvalente I	612	74.75
Salle polyvalente II	614	49.00

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2004 (soir)  
 Proposition: rénovation de locaux au 100, rue de la Servette

1363

Salle polyvalente III	615	32.00
Salle polyvalente IV	616	73.50
Bureau	623	20.50
Sanitaires		7.00
Surface utile		<b>350.25</b>
Réserve 6 <sup>e</sup>	604	9.00
7 <sup>e</sup> étage	n°	m <sup>2</sup>
Bureau	703	16.50
Bureau	704	21.00
Bureau	705	30.00
Bureau	706	18.00
Bureau	707	13.00
Bureau	708	10.00
Bureau	709	19.91
Bureau	710	20.00
Halls et dégagements	711	16.00
Cafétéria	712	23.50
Bureau	715	32.00
Bureau	717	9.50
Bureau	718	16.00
Sanitaires	713/14	4.50
Bureau	721	21.00
Sanitaires	720	2.00
Surface utile		<b>273.10</b>
<b>Surface totale 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages</b>		<b>632.35</b>
		<b>Arrondi à 632.00</b>
Terrasse	-	86.12

**Estimation des coûts selon codes CFE**

Position				
CFE	Unités /Quantités	Prix	Montants	
B Travaux préparatoires				<b>83000</b>
B0 Sapine, dévaloir,	%	1074500	2.5	27500
B1 Démolitions, démontages	p.1			55500
C Installations de chantier				<b>17000</b>

C0	Protections, échafaudages	m <sup>2</sup>	500	34	17000
E	Gros œuvre				<b>211000</b>
E0	Traitement/révision étanchéité terrasse	m <sup>2</sup>	85	353	30000
E5	Fenêtres extérieures	m <sup>2</sup>	195	825	161000
	Changement vitrages et révision volets roulants				
E6	Parois intérieures, couvertes	m <sup>2</sup>	420	7	3000
E7	Travaux maçonnerie pour installation technique	%	271000	6	17000
I	Installations techniques				<b>316000</b>
I0	Courant fort	m <sup>2</sup>	632	111	70000
I1	Télécoms, sécurité, défense incendie	m <sup>2</sup>	632	87.80	55500
I2	Chauffage, adaptation, révision	m <sup>2</sup>	777	54	42000
I3	Ventilation, extraction	m <sup>3</sup>	2300	14	32500
I4	Sanitaires, installation nouveaux appareils standards	p	15	2400	36000
I5	Installations spéciales raccordement fibre optique SIS Asters	gl	1		45000
I6	Transports Révision/adaptation des ascenseurs	p	2	17500	35000
M	Aménagements intérieurs				<b>520000</b>
M0	Système tri des déchets Nettoyage régulier + fin travaux	m <sup>2</sup>	874	50	44000
M1	Cloisons, portes intérieures	m <sup>2</sup>	470	267	126000
M2	Eléments de protection	gl	1		12000
M3	Revêtements de sols Parquets-plinthes, carrelages rattrapages niveaux	m <sup>2</sup>	763	111	85000
M4	Revêtements de parois	m <sup>2</sup>	1272	63	80000
M5	Plafonds, faux plafonds	m <sup>2</sup>	763	103	80000
M6	Mobilier fixe	gl	1		75000
M7	Cuisine, coin café	p.	1		4500
M8	Prestations complémentaires Retouches diverses	%	271 000	5	13500
<b>B-M</b>	<b>Sous-Total 1</b> (Avant honoraires et frais secondaires)				<b>1147000</b>

V	Frais secondaires et comptes d'attente			<b>6000</b>
V0	Reproduction documents	% 1147000	0.5	6000
W	Honoraires tous mandataires			23000
W2	Honoraires CVSE	% 1147000		23000
<b>B-W Sous-Total 2</b>				<b>1176000</b>
X	Compte d'attente, divers et imprévus			<b>100000</b>
X2	Divers et imprévus (rénovation) %		8.50	100000
<b>B-X Coût total de la construction (HT)</b>				<b>1276000</b>
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)			<b>97000</b>
	TVA 7,60%	%	7.6	97000
<b>B-Z Coût total de la construction (TTC)</b>				<b>1373000</b>
<b>ZZ Frais administratifs et financiers (TTC)</b>				<b>104220</b>
ZZ1	Prestation du maître de l'ouvrage			
	Honoraires de promotion	% 1373 000	5.0	68650
ZZ2	Intérêts intercalaires			13650
	$\frac{3.25}{100} \times 1\,441\,650 \times \frac{7}{2 \times 12}$			
ZZ3	Fonds d'art contemporain	% 1455 300	1	14 550
<b>B-ZZ Coût général de l'opération</b>				<b>1 469 850</b>
				Arrondi à <b>1 470 000</b>

#### Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois de janvier 2004 et ne comprennent aucune variation.

#### Valeurs statistiques (m<sup>2</sup>-m<sup>3</sup>-occupants, selon norme SIA 416)

Le volume transformé est de 2623 m<sup>3</sup> (SIA 416), ce qui, rapporté au coût général de l'opération, donne un rapport de 560,45 francs le m<sup>3</sup>.

Rapporté à la surface utile qui est de 632 m<sup>2</sup>, le rapport est de 2326 francs le m<sup>2</sup>.

**Autorisation de construire**

Ce projet de transformation et aménagement de bureaux fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APAT 2866-6, délivrée le 1<sup>er</sup> mars 2002.

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle aura lieu environ douze mois après le vote du Conseil municipal.

**Référence au programme financier quadriennal**

Cet objet n'est pas prévu dans le 20<sup>e</sup> programme d'investissement quadriennal 2002 – 2005 présenté au Conseil municipal le 27 août 2001.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Il n'est pas prévu de frais de fonctionnement, hormis les frais d'entretien immobiliers.

Les charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.) seront à la charge du futur utilisateur.

Le loyer théorique annuel de ces locaux est de 210600 francs.

– Frais de chauffage:	
montant annuel estimé à	10000
– Achat d'eau:	
montant annuel estimé à	500
– Achat d'électricité:	
montant annuel estimé à	7000

Charge financière annuelle sur 1470000 francs  
comprenant les intérêts au taux de 3,25 %  
et l'amortissement au moyen de 10 annuités

Soit au total :	169000
	186500

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.  
Le service bénéficiaire est le Service social.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1470000 francs, destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1470000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 14550 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je vous demande de renvoyer cette proposition à la commission des travaux. Vous déciderez si vous voulez aussi la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse.

Vous savez que depuis deux ans, Monsieur Maudet, nous avons cherché à éliminer les doublons Ville-Etat, en discutant d'abord avec le conseiller d'Etat radi-

cal Guy-Olivier Segond, puis avec le démocrate-chrétien Pierre-François Unger, pour faire en sorte que la Ville et le Canton ne remplissent pas les mêmes missions dans le domaine social. L'action sociale communautaire dépend maintenant des communes et de la Ville qui, en l'occurrence, fait le plus gros effort dans le canton en matière d'action sociale communautaire. L'action sociale individuelle dépend, elle, du Canton. C'est donc une répartition des tâches qui est logique, équilibrée et qui a été approuvée, après deux ans de discussion, à la fois par les syndicats – puisque j'ai associé le SSP, Syndicat des services publics, et le SIT, Syndicat interprofessionnel des travailleurs, au sein du groupe de discussion – et par la commission du personnel du Service social. Cela n'a pas toujours été facile, mais nous avons trouvé une entente. C'est donc vraiment une réforme réussie. Les huit équipes d'action sociale communautaire dans les quartiers font un travail très efficace sur le terrain – dont on ne parle pas énormément dans les journaux, puisqu'il n'y a pas de problèmes et que cela n'intéresse donc pas forcément les journaux gratuits ou la *Tribune de Genève*!

Depuis cette réforme, il est clair que la structure du Service social a changé. La direction a besoin de plus de locaux que ceux qu'elle occupe à la rue Dizerens. Elle doit être en adéquation avec ce qui se fait sur le terrain, y compris l'action sociale qui dépasse les limites du Service social, puisque la volonté du Conseil administratif est de travailler en réseau, avec la Délégation à la jeunesse et la Délégation à la petite enfance, mais aussi avec des associations, fondations, groupements publics ou privés, qui font en sorte que, dans les quartiers, la médiation, la prévention, le dialogue intergénérationnel portent leurs fruits.

Il faut donc de nouveaux locaux et c'est pourquoi je vous demande de renvoyer cette proposition à la commission des travaux, où je vous donnerai plus d'informations et où nous aurons une discussion de fond. Mais il me paraissait important de vous donner en préambule ces quelques éléments, qui orienteront la discussion que nous aurons en commission.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Lungmann, vice-présidente.)*

#### *Préconsultation*

**M. Patrice Reynaud (L).** Mesdames et Messieurs, comme vous tous, dans vos caucus, lorsque nous, libéraux, commençons à nous intéresser à un projet, la première chose que nous faisons, c'est de décider si nous allons ou non entrer en matière. Je vous rassure: nous avons décidé d'entrer en matière. Ensuite, nous décidons vers quelle commission ce projet nous semble devoir être acheminé.

Naturellement, ainsi que M. Tornare vient de le proposer, la commission des travaux semble s'imposer dans ce cas, mais pas pour nous! En effet, nous considérons qu'il faut dépasser la réflexion sur les travaux et entamer une réflexion plus politique quant à l'utilisation des immeubles de la Ville de Genève.

En l'occurrence, nous nous sommes souvenus qu'il y a un peu moins d'un an, en octobre 2003 précisément, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition du 25, rue du Stand. Il est hors de question, en ce qui me concerne, de revenir sur la polémique liée à cet achat, d'autres s'en chargeront et s'en sont déjà chargés. Il a aussi été question dernièrement de ce que d'aucuns ont appelé le «palais Tornare». Peu importe qu'il soit le palais Tornare ou celui de qui que ce soit d'autre, c'est en tout cas un futur palais de l'administration municipale. Il n'est pas dans l'intention des libéraux de s'opposer de quelque façon que ce soit à la bonne installation du personnel administratif de notre municipalité. Cependant, il ne faudrait pas qu'on en oublie ceux-là mêmes qui ont autant besoin d'espace, si ce n'est plus, que les fonctionnaires municipaux. Nous pensons notamment, parce qu'ils sont légion aujourd'hui, aux jeunes étudiants qui n'arrivent pratiquement plus à se loger en ville de Genève, quand bien même les universités de Genève sont de plus en plus appréciées et reconnues. Nous pensons à cette population, qui passe quelque temps dans notre ville, mais sans y résider de façon durable, laquelle population souhaiterait, elle aussi, pouvoir se loger de façon confortable. Je ne reviens pas ici sur le problème du logement en général. M. le maire en a parlé au point précédent et je crois que nous sommes tous relativement unanimes pour constater que depuis douze ans – et non pas dix ans en l'occurrence – la Ville de Genève n'a jamais entrepris quelque construction que ce soit en matière de logement, fût-il social.

Alors, peut-être est-il temps d'y réfléchir, au moins pour ceux dont je parlais tout à l'heure, ceux qui n'envisagent point une résidence durable dans notre ville, je vise là principalement les étudiants. Avant que de faire bénéficier, une fois encore, les fonctionnaires de l'administration municipale de la manne financière de notre commune, peut-être est-il temps de mener une réflexion à ce sujet. Cette réflexion, à notre avis, ne peut pas se faire au sein de la commission des travaux. Elle ne peut valablement se faire qu'au sein de la commission sociale et de la jeunesse et c'est pourquoi le groupe libéral vous propose de renvoyer cet objet à ladite commission.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** La réflexion de M. Reynaud est intéressante, mais je rappelle – et j'y reviendrai en commission – qu'il y a quelques années il avait été question d'installer la direction du Service social à l'Hôtel de l'Union, qui appartient à la Ville de Genève, et d'y mettre aussi un CASS, un Centre d'action sociale et de santé. Or, le choix du Conseil administra-

tif, poussé par le Conseil municipal, a été de réserver cet hôtel pour des étudiants. Par conséquent, aujourd'hui, nous devons bien trouver un lieu pour la direction du Service social qui, à l'heure actuelle, est très à l'étroit à la rue Dizerens. En outre, si on déplace la direction du Service social à la Servette, cela permettra de mettre à la rue Dizerens la Délégation à la jeunesse, qui se trouve actuellement à la rue des Vieux-Grenadiers, et de libérer ainsi des locaux à cet endroit pour un commissariat de la police municipale qui en a bien besoin.

**M. Didier Bonny** (DC). En principe, nous essayons d'éviter les doubles renvois en commission, car c'est toujours un peu gênant. Effectivement, il est question de travaux dans cette proposition, mais il est également indirectement question de tous les locaux que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement recherche. Il suffit de lire le projet de budget 2005: presque chaque service du département cherche des locaux. Cette proposition pourrait donc être l'occasion d'avoir une vue d'ensemble de toutes les demandes du département en matière de locaux. C'est pourquoi ce ne serait pas une mauvaise idée de renvoyer cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse.

**M. Alain Marquet** (Ve). Pour ma part, je considère que cette proposition ne doit être renvoyée qu'à une seule commission et qu'elle doit être renvoyée à celle qui étudie actuellement la proposition PR-339 concernant la rénovation de la villa Moynier. En effet, en ce moment, M. Tornare est en train de nous proposer beaucoup de changements au sein de ses services, des rotations, des rocade, tel service ira là, le suivant ici, qui poussera l'autre plus loin... Si ces deux propositions qui concernent des déplacements de personnel se trouvent dans deux commissions différentes, nous n'aurons pas forcément une vue d'ensemble cohérente des intentions du conseiller administratif. Pour ma part, je souhaite donc que cet objet soit renvoyé à la commission des travaux.

**Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (51 oui).**

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est refusé par 37 non contre 21 oui.*

**La présidente.** Cette proposition est donc renvoyée à la commission des travaux, comme demandé par le Conseil administratif.

5. **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Pierre Maudet, Damien Sidler, David Metzger, Guy Mettan, Frédy Savioz, M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Renate Cornu, Claudine Gachet et Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 27 septembre 2003, intitulée: «Pour une nuit des musées à Genève» (M-375 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel.**

### **Préambule**

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 27 septembre 2003. La commission s'est réunie le 20 novembre 2003, les 5 et 26 février 2004, sous la présidence de M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin, que nous remercions vivement pour son excellent travail.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- l'intérêt de valoriser les investissements financiers importants de la Ville de Genève dans le domaine culturel en général et au plan des musées en particulier;
- la valeur culturelle et touristique ajoutée pour notre cité que représentent les collections artistiques et musées privés sis sur le territoire municipal;
- la pertinence de mettre «en réseau», sur un laps de temps court (une nuit: 18 h-2 h), des institutions elles-mêmes très diverses, pour faire davantage connaître au public la variété et la richesse de ces musées;
- l'opportunité pour ces institutions de s'engager activement envers le public à cette occasion, d'aller à la rencontre de l'amateur comme du professionnel, d'attirer le connaisseur aussi bien que le néophyte dans une atmosphère conviviale;
- l'énorme succès auprès du public de manifestations similaires récentes, notamment à Lausanne (25000 personnes en une nuit, réparties dans les 21 musées lausannois, à raison de quatre visites différentes de musée par personne) et à Berlin (plus de 40 musées gratuits reliés par des lignes spéciales des transports publics berlinois),

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Développée, 1967.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la mise en œuvre d'une nuit des musées annuelle à Genève, sur le modèle déjà en vigueur dans d'autres villes de Suisse et de l'étranger, en collaboration avec les partenaires publics et privés concernés (institutions culturelles, musées, espaces d'art, etc.), et en recherchant activement des sponsors privés pour financer cette manifestation.

### **Séance du 20 novembre 2003**

#### *Audition des motionnaires*

M<sup>me</sup> Renate Cornu, motionnaire, explique que cette motion s'inspire de la Nuit des musées de Lausanne, dont le succès va grandissant. Durant cette nuit, tous les musées sont ouverts et les familles y viennent nombreuses. La manifestation est soutenue par une communication commune et des informations sur le contenu de chacun des musées. Il s'agirait donc de s'inspirer du concept lausannois, sans l'imiter. Cette manifestation pourrait ainsi être organisée durant la journée, un dimanche où l'entrée aux musées est gratuite, entre 10 h et 22 h, ce qui permettrait aux enfants d'en profiter et qui n'alourdirait pas les horaires de travail des collaborateurs. Elle souligne que l'objectif de cette proposition est d'accrocher l'intérêt du public et de mieux faire connaître les musées genevois. Elle propose enfin les auditions du directeur des Musées d'art et d'histoire, M. Menz, et des responsables d'autres secteurs tels que le Musée de l'Ariana, ainsi que du directeur du Musée d'ethnographie, M. Ninian Hubert, qui a mis en œuvre la Nuit de la science.

Un autre motionnaire, M. Pierre Maudet, relève que l'idée de la nuit des musées lui a été inspirée en parcourant la presse allemande et lausannoise. De telles expériences ont déjà lieu à Lausanne et à Berlin, dans des dimensions importantes dans cette dernière ville, la renommée des musées berlinois dépassant les frontières nationales. M. Maudet se réfère aussi aux débats qui ont eu lieu autour du Musée d'ethnographie et de la pertinence du regroupement géographique des musées. Pour le motionnaire, une nuit des musées répondrait à l'objectif de la valorisation des musées par leur mise en réseau.

Dans la discussion, un commissaire souligne le côté convivial d'une telle initiative, basée sur l'animation autour d'un événement culturel. L'objectif d'une nuit des musées serait d'attirer dans les musées les gens qui s'y rendent peu. Il propose d'inclure dans le projet les galeries de Plainpalais, qui organisent des vernissages selon un système de parcours. Dans la foulée, un commissaire propose l'audition de M. Pierre Hubert, qui en a été l'initiateur, afin de voir comment une synergie entre musées publics et institutions privées pourrait se mettre en place.

S'agissant des sponsors privés auxquels il est fait référence dans l'invite, M. Maudet pense que l'initiative d'une nuit des musées pourrait contribuer à faire participer ces derniers au soutien d'institutions qui ne parviennent pas à les attirer en temps normal, les sponsors étant plus enclins à financer une opération ponctuelle que le fonctionnement des institutions.

Ensuite, un commissaire souligne que la question du coût se pose aussi, d'autant plus que l'on sait que le département des affaires culturelles (DAC) a des limites de charges. Il propose qu'une évaluation du coût soit effectuée en auditionnant ou questionnant par écrit le magistrat de Lausanne en charge de la culture. Un autre commissaire souhaite que la question des coûts soit aussi posée aux Transports publics lausannois en relation avec la question de la mobilisation de ces transports en dehors des horaires réguliers.

Mises aux voix, les auditions de MM. Cäsar Menz, Pierre Hubert et Ninian Hubert sont toutes acceptées à l'unanimité.

#### **Séance du 5 février 2004**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif en charge des affaires culturelles de la Ville de Genève, de M. André Waldis, coordinateur des manifestations culturelles, de M. Cäsar Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire, et de M<sup>me</sup> Christine Détraz, responsable des manifestations publiques au Musée d'ethnographie*

M. Mugny explique que lui-même et ses services ont examiné la motion avec beaucoup d'attention et qu'ils ont consulté tous les musées publics afin de connaître l'avis de ces derniers au sujet d'une possible nuit des musées. Il en est ressorti que, si l'idée est séduisante, elle doit tenir compte de la situation existante, en particulier des quelque 50 manifestations organisées annuellement par le département des affaires culturelles, directement ou indirectement. Le magistrat souligne qu'une enquête est actuellement menée par le coordinateur des manifestations culturelles afin d'évaluer ces manifestations, de comprendre quels en sont leur public et leur taux de fréquentation, avec pour objectif de garantir une meilleure interaction entre elles. Le magistrat souhaite donc attendre les résultats de l'enquête menée par M. Waldis, prévus pour la fin 2004/début 2005, afin de valoriser ce qui existe. Enfin, se pose la question du financement d'une manifestation supplémentaire. Pour qu'une nuit des musées soit un succès, il faudrait en effet que les 34 musées travaillent en réseau, y compris au niveau des transports, que le personnel soit mobilisé la nuit durant et que les visites soient organisées afin d'en faire un événement. Selon le magistrat, une telle manifestation se chiffrerait, sur la base d'une évaluation rapide, à plusieurs centaines de milliers de francs. Questionné ultérieurement, il articulera même le chiffre d'un million de

francs, «à prendre avec des pincettes». Répondant à un commissaire, il est d'avis que même si les gens participaient financièrement à l'événement, comme c'est le cas à Berlin par exemple, cela coûterait quand même à la Ville et à l'Etat. Quant aux directeurs des musées, ils craignent légitimement qu'un tel projet ne charge encore leur budget. En conclusion, il répète que personne ne conteste le caractère séduisant du projet, mais qu'il s'agit maintenant pour Genève d'assumer les choix qui ont été faits ces dernières années.

Quant à lui, M. Menz relève que des efforts d'information ont déjà été faits en direction du public et que l'Association des musées qu'il a créée a pour objectif d'engendrer une synergie entre les musées publics et privés. Elle a permis notamment d'éditer un dépliant présentant régulièrement les programmes de chacun. Sondés sur la motion, les représentants des différentes institutions muséales au sein de l'association ont exprimé des réticences, compte tenu du travail que représenterait une telle manifestation, en termes de programme, de publicité, d'infrastructures et d'organisation proprement dite de l'événement. Enfin, se pose aussi la question de la date d'une telle manifestation, l'année étant déjà saturée.

M<sup>me</sup> Détraz, soulignant l'implication forte des musées dans d'autres manifestations de la Ville, est aussi d'avis qu'il faut aujourd'hui valoriser ce qui existe déjà, en créant par exemple des programmes communs. Elle relève aussi que les musées vont déjà au-delà des activités traditionnelles et de la simple exposition. Elle cite l'exemple du Musée d'ethnographie qui, vivant depuis une année au rythme du thème «Le musée s'emballe», a permis la dynamisation et l'animation du lieu.

A la question d'un commissaire concernant la qualité de la Nuit des musées à Lausanne, manifestation organisée par une association indépendante, M<sup>me</sup> Détraz répond qu'il s'agit d'une manifestation importante pour Lausanne et dont les retombées sont très positives, mais qui requiert un budget énorme. Lorsqu'on va au musée la nuit, on s'attend à ce qu'il se passe quelque chose de différent. C'est le cas à Lausanne, où les programmes classiques sont portés par un «show génial» organisé par des promoteurs jeunes et pleins d'idées. Elle souligne toutefois que ce projet ne s'inscrit pas dans les budgets des musées, mais qu'il est réalisé hors budget.

Dans le débat qui suit, un commissaire fournira des informations sur la Nuit des musées de Berlin, dont il revient. La Nuit des musées berlinoise propose cinq parcours mettant en lien plusieurs musées et des galeries privées (une huitantaine au total), pas forcément de même type. Elle constitue la création d'un véritable événement culturel et publicitaire permettant à la fois de lancer à ce moment précis des expositions temporaires dans différentes institutions et de mettre les lieux en valeur. Il précisera que le coût est considérable, mais que les gens paient leur billet (12 euros).

Les questions qui sont ensuite posées au magistrat et au directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) ont trait à la fréquentation des musées, au travail pédagogique avec les écoles, aux modalités d'organisation des nocturnes et à l'Association des musées.

S'agissant de la fréquentation, et pour répondre à une commissaire qui constate que sans événement les citoyens «ne se bougent pas», M. Mugny relève qu'à sa connaissance les musées sont bien fréquentés – il cite l'exemple de l'exposition sur Ferdinand Hodler qui a attiré 78000 spectateurs au Musée Rath – et que le public est essentiellement régional.

A propos du travail effectué avec les écoles, M. Mugny souligne que seul le Muséum d'histoire naturelle dispose d'une cellule pédagogique. Il relève que la personne qui y travaille à 50% va malheureusement partir à la retraite. Il souhaite que ce poste soit maintenu afin que soit poursuivi un travail pédagogique avec les élèves. Il observe le retrait graduel de l'Etat (Département de l'instruction publique) de ce genre d'activités, dû aux restrictions budgétaires et aux choix qui sont faits. Il relève aussi les problèmes liés à certains enseignants qui ne préparent pas leurs élèves aux visites des expositions. Sur ce sujet, M. Menz précise que les relations avec les écoles sont généralement bonnes, qu'un service d'accueil existe avec des programmes prêts pour les enseignants.

Quant à la possibilité d'extension des nocturnes à d'autres musées que le Musée Rath, seul musée ouvert le mercredi jusqu'à 22 h, M. Mugny relève qu'une telle offre poserait des problèmes d'effectif de surveillance et de majoration des heures de travail, les employés devant travailler en dehors de leurs horaires habituels. Les employés étant soumis à la loi sur le travail de jour, tout travail effectué un dimanche impliquerait une compensation de deux jours de congé. Ce qui n'est guère facile à gérer. La proposition de l'une des commissaires de prise en charge d'une partie du travail supplémentaire par des étudiant(e)s en histoire de l'art et des Beaux-Arts est certes envisageable, mais devrait se faire par l'entremise d'une association qui débloquerait des bénévoles.

S'agissant des objectifs de l'Association des musées, et pour répondre à la présidente de la commission qui s'enquiert de la possibilité d'organiser des événements populaires permettant de dynamiser la fréquentation des musées, M. Menz souligne que le but de l'association est de favoriser la collaboration entre les musées municipaux tout en y associant les musées privés. L'association mène une réflexion sur un programme d'action allant dans ce sens. A la suite d'une enquête auprès des diverses institutions, le directeur du Musée d'art et d'histoire souhaite organiser des manifestations ponctuelles, dont l'une, pilote, s'intitulerait «Le musée sur la Lune», qui seraient axées sur les collections du musée et la collaboration interdisciplinaire. Un tel projet coûterait environ 143000 francs.

Il est remis aux commissaires, à l'occasion de ces auditions, la liste des quelque 64 manifestations prévues durant l'année 2004 en Ville de Genève.

#### **Séance du 26 février 2004**

##### *Discussion et vote*

La présidente de la commission résume ainsi la situation: les auditions de MM. Mugny et Menz ont fait ressortir de l'intérêt pour la motion, mais aussi les réticences de l'association regroupant tous les musées de Genève, en raison du temps et des moyens financiers que l'organisation d'un tel événement requiert. Une telle manifestation ne semble pas non plus figurer dans les priorités du DAC, qui préfère mettre en valeur les manifestations existantes plutôt que d'en créer de nouvelles.

La discussion qui s'ensuit abordera divers aspects de la motion, notamment la question de la participation du privé dans l'organisation et le financement d'une nuit des musées, les objectifs visés par la motion et les modalités de réalisation d'une telle manifestation.

Une commissaire (R) explique que les motionnaires, dont elle fait partie, proposaient un partenariat entre institutions publiques et sponsors privés, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan de la conception et de la promotion de l'événement. Elle serait aussi favorable à l'organisation d'un tel événement un dimanche, afin de profiter de la gratuité acquise ce jour.

Elle est appuyée sur la question du partenariat par une commissaire (L) qui relève qu'une telle manifestation pourrait mettre en avant de jeunes talents dynamiques, à l'instar de ceux qui ont organisé la Nuit des musées à Lausanne. Cette collaboration a réuni pour la deuxième année consécutive municipalité et privés. Elle rappelle que la Nuit des musées a été lancée à Berlin en 1996 et qu'elle a vu le jour grâce à la collaboration avec des privés. Elle serait donc en faveur de l'organisation de l'événement par une association privée plutôt que de procéder à l'engagement de personnel supplémentaire. Elle insiste aussi sur le fait que visiter les musées la nuit est quelque chose d'exceptionnel, comme elle a pu le constater lors de la nuit récemment organisée à Bâle.

Une autre commissaire (AdG/SI) dit, par contre, ne pas être convaincue par le fait de faire appel à des privés et préférerait solliciter des étudiants en histoire de l'art et de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts.

La présidente, quant à elle, trouve sympathique l'idée d'une nuit des musées. Elle souligne cependant qu'il s'agit d'une grande manifestation à organiser. Soit on demande au DAC de créer et d'assumer cet événement, soit on attend une impulsion de la base. Elle est dubitative concernant la possibilité que des étu-

dians s'en occupent, d'autant plus s'ils le font bénévolement. Elle rappelle que la nuit des musées n'est pas une priorité pour les directeurs des musées et qu'il n'est pas évident de trouver des moyens privés. De plus, l'Association des musées a plutôt envie de valoriser ce qui existe déjà. Il serait en conséquence «décalé» que la commission soit seule à défendre le projet et il serait préférable que l'initiative provienne d'une association ou d'une institution. Elle propose d'amender la motion en demandant au Conseil administratif de penser à organiser un tel événement, mais en élargissant sa réflexion à la création de manifestations populaires autour des musées.

Un autre commissaire (L) est, quant à lui, d'avis que c'est au DAC de savoir à qui il veut confier ce projet (étudiants, association). Il pense que la commission doit s'arrêter au seul débat politique et constate, sur ce plan, que déjà trois musées sont «en caisse». La Ville a des musées magnifiques qui requièrent une prise de conscience. Il ajoute encore que ce n'est pas pour des motifs de qualité, mais de communication que les musées genevois sont peu visités. Pour que la relation avec les musées s'intensifie, ces derniers ont besoin d'une forme d'écho, «qu'on en parle dans les salons», souligne-t-il. Organiser une nuit des musées serait l'occasion de mettre en valeur les biens de ces musées et de recréer, à travers l'organisation d'une manifestation d'excellence, la «relation d'amour» entre les musées et le public qu'il estime rompue. Il pense donc que, politiquement, il faut faire une nuit des musées dans le but de promouvoir le contenu des musées.

Il sera suivi en cela par l'une des commissaires de l'AdG/SI, par ailleurs motionnaire, qui dit avoir signé la motion parce qu'elle trouvait l'idée d'une nuit des musées originale. Celle-ci pense intéressant de créer un événement «d'excellence» et de tisser un fil conducteur entre tous les musées et collections susceptibles d'attirer un public qui ne vient pas habituellement dans les musées. Abondant dans le même sens, un commissaire de l'Union démocratique du centre relève qu'une nuit des musées contribuerait à réconcilier la population et les musées et à instaurer une dynamique de découverte des musées, bien qu'il ne soit pas convaincu qu'un tel événement incitera ensuite le public à y revenir régulièrement.

Faisant suite aux remarques de certains intervenants précédents, une commissaire (Ve) conteste qu'il y ait rupture entre le public et les musées, si l'on considère notamment l'augmentation régulière du nombre de visiteurs. Elle relève aussi que les priorités du DAC sont autres et elle souligne l'intérêt du travail effectué par le coordinateur des manifestations culturelles, à savoir l'évaluation de toutes les manifestations proposées par le DAC. Tout en se disant séduite par la proposition d'une nuit des musées, elle préfère attendre les résultats de cette évaluation plutôt que de cumuler les prestations. Elle rappelle l'intérêt du projet du directeur du MAH d'organiser «Le musée sur la Lune», qui, sans avoir la por-

tée d'une nuit des musées, aurait le mérite de s'inscrire dans les objectifs du DAC. Elle serait pour voter la motion en y adjoignant un amendement encourageant le DAC à y réfléchir.

Une autre commissaire (AdG/SI) relève que, si l'idée d'une nuit des musées lui paraît séduisante, il lui semble néanmoins préférable d'attendre, étant entendu qu'on ne possède ni les moyens ni les possibilités de mettre sur pied cette manifestation, tandis qu'un commissaire (S) est d'avis que les synergies qui sont à créer autour des musées ne doivent pas forcément naître d'un cadre nocturne et qu'il serait pour la relance de la publicité promouvant la gratuité des musées le dimanche, voire pour le prolongement de l'ouverture des musées jusqu'à 19-20 h.

Revenant sur la visite effectuée au MAH par la commission, une commissaire (S) pense que ce musée possède une collection qui n'est pas facile d'accès, que trop de choses y sont présentées et que peu d'expositions importantes y sont organisées. Le succès de l'exposition consacrée à Ferdinand Hodler est dû, pour elle, à la notoriété du peintre auprès du public. La question, pour elle, est de savoir si les musées sont organisés de façon suffisamment intéressante pour susciter l'envie d'y aller et si la nuit des musées va donner envie de visiter régulièrement les musées ou, au contraire, si elle ne constituera qu'un événement isolé.

Faisant écho à cette interrogation et tout en admettant le caractère encyclopédique des collections du MAH, une commissaire (L) relève que les expositions temporaires du MAH attirent toujours beaucoup de visiteurs. Elle est d'avis que, si Genève doit organiser un événement du type de la nuit des musées, cela ne peut être qu'une manifestation «d'excellence», sinon il n'attirera personne. Elle reconnaît toutefois qu'il faut un vrai concept, donner le temps au temps et peut-être peaufiner encore le projet.

Au nom du groupe socialiste, la présidente de la commission dit ne pas être contre la motion, mais elle ne sait pas si l'idée est appropriée à Genève et s'il est urgent de mener un tel projet. Son parti se refuse d'imposer la création d'un tel événement aux différentes directions des musées, alors que ces dernières ont d'autres priorités, et il s'abstiendra donc.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 9 voix pour (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve, 2 AdG/SI) et 4 abstentions (3 S et 1 UDC).

La commission des arts et de la culture recommande au Conseil municipal d'accepter la motion M-375.

#### *Premier débat*

**M. David Metzger (S).** La nuit des musées est un beau projet mais, entre le dépôt de la motion et l'époque actuelle, la situation financière s'est dégradée. En

commission, nous avons pu constater que l'organisation d'un tel événement coûterait assez cher. De plus, le magistrat chargé de la culture nous a expliqué qu'il préférerait mettre en évidence l'offre pléthorique actuelle, avant d'instituer un événement supplémentaire. Enfin, lors de consultations effectuées par le département des affaires culturelles avec les directeurs de musée, il est apparu que ceux-ci n'étaient pas enthousiastes face à ce projet. Aussi, pour toutes ces raisons et parce que le Parti socialiste a d'autres priorités en matière culturelle, nous refusons cette motion.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). J'ai signé cette motion, car j'ai trouvé l'idée originale et généreuse. Mais, après étude au sein de la commission des arts et de la culture, force est de constater qu'il faut établir des priorités dans notre budget et que cette proposition n'est peut-être pas réalisable pour le moment. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) la refusera, tout en disant que rien n'empêche que l'idée soit reprise lorsque les conditions nécessaires de réalisation seront réunies.

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet** (R). Je crois avoir déjà dit dans cette enceinte qu'il y a trois types de personnes: celles qui vont au musée, qui vont voir différentes expositions, celles qui n'y vont jamais et celles qui hésitent à y aller. Sans manifestations, les deux dernières catégories de personnes n'auront sûrement pas ou peu l'occasion de franchir la porte de nos musées, et nos collections que nous stockons à grands frais, nos expositions faites avec tellement de soin ne toucheront que des initiés. Notre but, en organisant une nuit des musées, est de permettre à la population locale de découvrir les richesses des musées genevois; or, comme vous le savez, il faut un événement, une manifestation pour que les gens se mobilisent. Savez-vous, Mesdames et Messieurs, combien nous avons de musées et de centres d'art dans le canton? Dans la brochure que M. Mugny nous a donnée, j'en ai répertorié exactement 43. A Lausanne d'ailleurs, qui a fait sa nuit des musées la semaine passée, comme à Berlin, ce concept existe déjà et marche très fort. La Ville de Lausanne a confié l'organisation à une entreprise privée de jeunes, tandis que Berlin fait payer 12 euros la soirée pour couvrir ses frais.

Nous savons, après avoir entendu le magistrat et après avoir travaillé en commission, qu'une telle manifestation coûte de l'argent et requiert des organisations multiples, telles que des collaborations entre musées, transports publics et autorités. Nous pensons que c'est là une opportunité d'établir des synergies entre les communes, le Canton et des sponsors privés. Comme l'ont dit certains grands de ce monde, c'est justement quand il n'y a plus d'argent dans les caisses qu'il faut montrer nos richesses! Concernant le coût, nous pouvons très bien imaginer

reporter cet événement lorsque les finances seront plus saines, au pire. C'est pour toutes ces bonnes raisons que nous maintenons cette motion, que le groupe radical, Mesdames et Messieurs, vous recommande d'accepter.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je suis convaincu que, si on interroge un citoyen d'Europe sur la ville de Bâle, il répond Fondation Beyeler. Je suis convaincu que, si on interroge un citoyen d'Europe sur un musée en Suisse romande, il répond Fondation Gianadda, ou peut-être certain musée de la photographie d'ici ou de là. Mais il est très invraisemblable qu'il nous parle d'un musée genevois. Pourtant, nous savons que les musées genevois détiennent des trésors qui sont exceptionnels au niveau mondial. Encore faut-il qu'on puisse les exposer, encore faut-il qu'on le fasse savoir. En l'espèce, Genève souffre de ses musées et l'expérience faite il y a quelques années, à la faveur du Musée d'ethnographie, a bien montré le problème, la mauvaise relation qu'ont les habitants de Genève avec leurs musées. Les habitants sont persuadés que les musées sont «moches», comme on me le souffle! Eh oui, c'est effectivement l'image qu'ils en ont: les musées sont poussiéreux, il n'y a pas grand-chose à voir, la muséographie est si sinistre que la seule chose intéressante est le marchand de cartes postales à l'entrée, si tant est qu'il soit ouvert... Pourtant, aujourd'hui, en matière culturelle, en matière de rayonnement, tout commence par les musées. Ne pas se préoccuper de l'extraordinaire mauvaise opinion qu'ont les habitants de Genève à l'égard des musées genevois est donc une manière de mettre sous le boisseau l'ensemble des activités culturelles genevoises.

Cette motion n'a pas pour objectif de dépenser de l'argent pour faire une fête de plus à Genève: cette motion n'a pas d'autre vocation que de réconcilier, de mettre en valeur, de créer une émotion autour des musées. Et, pour créer une émotion, quel autre meilleur moment que la nuit, quand le musée est éclairé différemment, quand, derrière les colonnes, on rêve peut-être de croiser Belphégor? Une nuit des musées est un événement indispensable qui, au-delà de l'émotion, met en valeur la qualité de nos collections, qui sont exceptionnelles mais méconnues.

A moyen terme, des budgets massifs devront être engagés en faveur de nos musées qui, je le rappelle, sont trop souvent en caisses! Musée des instruments de musique: en caisses depuis environ vingt ans. Musée d'ethnographie: en caisses depuis une année tout juste. Musée de l'horlogerie: en caisses depuis deux ans, pour ce qu'il en reste... On aurait peut-être mieux fait de le mettre en caisses il y a trois ans, Monsieur le magistrat, si vous me permettez cette mauvaise allusion! (*Exclamations.*) A quand le prochain musée en caisses? Eh bien, on sait déjà que le Musée d'art et d'histoire est condamné à entrer en caisses, parce que les conditions de climatologie, d'exposition ne permettent plus de conserver et d'exposer

les œuvres. A défaut d'y investir massivement – on prévoit 32 millions de francs à court terme, dans le projet de budget, mais il en faudrait probablement 100 – il est impossible de garder ce musée ouvert.

Pour réussir ces opérations, pour rendre possibles ces investissements, il faut certaines conditions politiques. Cette proposition de motion n'a pas d'autre vocation que de créer les conditions politiques nécessaires à la réalisation d'un musée d'ethnographie, parce que c'est notre priorité commune, à la rénovation du Musée d'art et d'histoire, parce que c'est une nécessité absolue, à son agrandissement, parce qu'il faudra bien y loger un jour le Musée des instruments de musique, ainsi que les autres collections que nous devons mettre en valeur. Tout cela, sans avoir une démarche constructive à moyen terme, nous ne pouvons l'espérer. C'est la raison pour laquelle je vous suggère de créer, non pas un événement, mais une émotion autour de nos musées. C'est l'objectif de cette motion et c'est ce que vous recommandez la commission des arts et de la culture dans sa majorité.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** C'est un débat un peu délicat... Evidemment, comme l'ensemble des conseillers municipaux, j'aurais envie d'organiser une nuit des musées. Qui n'aurait pas envie d'une nuit des musées? Encore qu'on ne peut pas la faire avec des musées fermés, Monsieur Froidevaux! Mais nous allons quand même essayer d'en maintenir un ou deux ouverts, j'y reviendrai tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs, à droite, on vient de tenir un discours sur le budget où revenait sans cesse le mot économies. J'avais déjà remarqué, lors du budget 2004, que les seules propositions faites par la droite visaient à augmenter les dépenses là où j'avais proposé des baisses. Ce soir, à peine le budget débattu, on propose de dépenser entre 500 000 francs et 1 million pour une nuit des musées. Je ne vais pas faire la liste des manifestations genevoises, mais sachez qu'il y en a une cinquantaine par année, certaines étant biennales: Nuit de la science, Fête de la musique, Archipel, Fureur de lire... En l'occurrence, il faut arrêter de citer Lausanne en exemple. Lausanne a un budget culturel qui n'est pas le quart du nôtre et le nombre de manifestations n'atteint pas la dizaine. Il faudrait donc plutôt citer tout ce que nous faisons et que Lausanne ne fait pas. On ne peut pas, chaque fois, prendre l'exemple d'une manifestation quelque part et dire qu'à Genève il faut organiser la même. A Genève, actuellement, il y a suffisamment de manifestations, même si une nuit des musées serait très sympathique, je le reconnais.

Sur la question des musées... Monsieur Froidevaux, je vous ai écouté, j'aimerais bien que vous m'écoutez également, par simple souci de courtoisie politique! Je vous rappelle que votre parti a lutté contre la construction du musée d'ethnographie. D'autre part, actuellement, les finances étant ce qu'elles sont, je

ne pense pas que nous allons pouvoir investir les 100 millions du projet Nouvel pour le Musée d'art et d'histoire. Cela dit, il est vrai que ce musée aura besoin de travaux rapidement.

En ce qui concerne le Musée de l'horlogerie, il a été fermé assez longtemps, parce que les conditions des assurances pour nous garantir contre le vol ont été extrêmement exigeantes. Elles ont été négociées, j'ai participé à ces négociations, celles-ci ont abouti et nous allons déposer un crédit d'étude devant le Conseil municipal pour construire une chambre souterraine d'un certain niveau de sécurité, qui pourra accueillir les expositions temporaires. Je voudrais ici vous rassurer, Monsieur Froidevaux: le vol, même si les pièces étaient magnifiques, ne représente pas 1% des collections du musée. Les pièces volées étaient effectivement d'une très grande valeur, plus de 10 millions de francs, mais il faut dire que le Musée de l'horlogerie reste un musée tout à fait intéressant. Je rappelle que la Ville possède une douzaine de musées et qu'en tout il y en a plus de vingt à Genève. Les gens peuvent donc visiter passablement de musées et, pour ne prendre que le Musée d'art et d'histoire, son taux de fréquentation est de près d'un demi-million de personnes par année. J'ose croire que c'est donc un musée qui plaît aux Genevois. De même pour le Muséum, même si c'est pour voir des dinosaures!

J'ai voyagé dans le monde entier et quand j'évoquais Genève, savez-vous de quel musée on me parlait? Du Conservatoire et Jardin botaniques, qui est bel et bien un musée des plantes, internationalement connu, qui possède le cinquième herbier au monde, la deuxième bibliothèque de botanique au monde. On sait d'ailleurs quel est le taux de fréquentation du Jardin botanique. Nous avons là une institution exceptionnelle, même si la Fondation Beyeler à Bâle est insurpassable au niveau suisse, je le reconnais volontiers. J'ai plus de réserves concernant la Fondation Gianadda; je ne trouve pas que ce soit un très beau musée, même si les expositions sont magnifiques. Voir les tableaux à 1 mètre ou à 1,5 mètre, ce n'est pas idéal, en général il faut plus de recul pour admirer les impressionnistes... L'exposition Phillips était remarquable, mais les conditions d'exposition n'étaient pas extraordinaires. Tout cela pour dire qu'à Genève il y a quand même des musées intéressants.

Pour revenir à la nuit des musées, je ne sais pas si vous allez voter cette motion, il me semble qu'une majorité se dessine contre ce texte. Pour ma part, j'avais plaidé en commission la chose suivante. Mesdames et Messieurs, vous vous plaignez souvent que vos motions ne soient pas suivies d'effets, mais si vous voulez être crédibles, il vous faut voter des motions réalisables, sinon cela n'a pas de sens. Au moment où le déficit budgétaire est celui que nous savons, au moment où nous devons couper dans le budget, au moment où la Nuit de la science est devenue biennale, vouloir faire une nuit des musées est totalement

absurde. Voter une motion qui ne se réalisera pas n'a pas beaucoup d'intérêt et vous ne pouvez pas demander ensuite au Conseil administratif de donner de l'importance aux motions. Pour qu'il y ait un rapport sain entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, il faut que les motions déposées soient réalisables. Les voter, les mettre en œuvre est un choix politique, mais il faut au moins qu'elles soient réalisables.

Ce soir, ajouter 500 000 francs au budget 2005 me paraît impensable, d'autant que, je vous le signale, nous avons dû bloquer les budgets d'acquisition de certains musées en 2005. Vous comprendrez que, si la situation était meilleure en 2006, nous rétablirions ces crédits d'acquisition avant de créer une nouvelle manifestation. Je vous appelle donc à ne pas voter cette motion, tout en finissant sur une lueur d'espoir, Monsieur Froidevaux, qui va vous faire plaisir. Nous avons de bonnes relations avec le secteur privé et nous projetons de monter, l'année prochaine, une exposition – dont je ne veux pas parler avant que ce soit sûr – avec un établissement bancaire qui est prêt à en payer la moitié du prix. Concernant la nuit des musées, des gens se sont montrés intéressés. Suivant la conjoncture, la situation économique, ils seraient prêts à financer une grande partie du coût de cette manifestation et, dans ce cas-là, je serais évidemment prêt à entrer en matière. Si le financement de la nuit des musées était assuré, ce serait ridicule de ne pas la faire. A cet égard, dès qu'une nouvelle positive me parviendra, je vous promets, Monsieur Froidevaux, que le Conseil municipal en sera le premier informé.

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Je voudrais rappeler pourquoi le Parti démocrate-chrétien a signé cette motion concernant la nuit des musées. Pour l'avoir vécu à Berlin et à Lausanne, je trouve que c'est un événement qui permet de dynamiser et de redonner une bonne image aux musées d'une ville. Souvent, surtout parmi les jeunes, les musées ont la réputation d'être poussiéreux et quelque peu figés. Créer l'événement autour de ces musées, créer un parcours comme le font d'ailleurs, dans le quartier des Bains, un certain nombre de galeries contemporaines privées, permettrait justement d'attirer au musée ceux qui d'habitude n'y vont pas, de les encourager à visiter nos collections, qui sont souvent très riches. Voilà pour l'idée de base.

Ensuite, Monsieur Mugny, vous avez raison de dire que cette manifestation a un certain coût. Il faut prévoir des partenariats, par exemple, avec les transports publics pour permettre aux gens de se déplacer d'un musée à l'autre; il faut évidemment que les collaborateurs du département des affaires culturelles soient mobilisés durant une soirée. On peut imaginer qu'ils ne travaillent pas le dimanche et qu'ils travaillent toute la journée du samedi et le samedi soir. Cela dit, Monsieur Mugny, s'il s'agit d'une proposition nouvelle, nous ne réclamons

pas un budget nouveau. Nous parlions tout à l'heure du plan financier d'investissement: dans cette motion, nous affirmons une intention, nous disons que, dans quelques années, il serait souhaitable qu'une nuit des musées se fasse à Genève. Et, en matière d'investissements et de priorités, nous, démocrates-chrétiens, donnons la priorité à une nuit des musées plutôt qu'à votre projet de brasserie aux Halles de l'Ile, qui coûtera beaucoup plus cher! Vous nous parlez de votre budget, du budget de l'Alternative: pour notre part, nous avons des priorités et nous avons le mérite d'être cohérents. Ce n'est pas parce que nous sommes pour une nuit des musées que nous allons alourdir le budget pour autant, puisque nous annonçons que nous allons refuser certains projets que vous proposerez. Ceux qui vous suivent, c'est-à-dire les Verts, le Parti socialiste et l'extrême gauche, eux, n'ont pas cette cohérence. Nous avons le mérite de la cohérence, les partis politiques dans cette enceinte vous ont donné un signal, vous le refusez, ma foi, vous en prenez la responsabilité!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je remercie le magistrat Mugny pour ses propos encourageants, par rapport à la perspective finale. Je voudrais juste relever que personne n'a donné de chiffres concernant le coût de la nuit des musées. Le rapport – peut-être l'ai-je lu trop rapidement – n'indique pas de chiffres.

En l'occurrence, l'objectif, Monsieur le magistrat, est d'étudier une nuit des musées. Or, dans votre réponse, il me semble que vous avez préjugé d'une telle nuit. L'Entente, qui paraît effectivement déterminée dans ce projet, ne vous demande pas de le mettre sur pied dans les trois ou dans les douze prochains mois, elle vous demande de l'étudier. Mon exposé n'avait pas d'autre vocation que de vous rappeler pourquoi, selon nous, il fallait le faire. A cet égard, cela n'a pas d'importance qu'un musée soit exceptionnel ou qu'il ait un caractère plus facile, plus «autocar», dira-t-on. Ce qui est clair, c'est que la culture, l'expression de la culture aujourd'hui passe par la muséographie. Que les expositions soient d'un tout autre niveau dans une fondation plutôt que dans une autre, il n'en demeure pas moins que, ensemble, les musées forment l'élément culturel référençant pour chacun d'entre nous. Il n'y a pas lieu de vouloir les hiérarchiser, il y a lieu au contraire de les favoriser. Or, pour les favoriser, il faut dire que les collections que nous détenons sont précieuses et il faut trouver le moyen de le dire. Nous vous demandons donc, Monsieur le magistrat, d'apprécier le moyen proposé et de vous rendre compte de la nécessité absolue de le mettre en œuvre, pour développer la politique que vous défendez, qui se trouve être aussi la nôtre. Raison pour laquelle vous nous trouvez tout à fait coopératifs dans cette démarche, mais un peu déçus de vous voir traîner les pieds par rapport à ce qui me paraît être un préalable nécessaire, indispensable, à défaut duquel nous allons tous ensemble faire cupesse sur les projets muséographiques de la Ville de Genève!

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je répondrai tout d'abord à M. Barazzone. Vous avez le droit de faire des choix politiques et il sera intéressant, je le dis sans ironie, de voir quelles seront les propositions d'économie de la droite lors du vote du budget en décembre. Cela m'intéressera vraiment – je répète que je ne fais pas d'humour – de voir où vous déciderez de mettre moins d'argent, pour en mettre plus ailleurs. Ce seront là des propositions politiques que vous pourrez faire en commission devant les magistrats, ou ici en plénum, car il ne suffit pas de tenir un discours et de faire ensuite le contraire!

Par ailleurs, Monsieur Barazzone, je vous rappellerai que les Halles de l'Ile sont un investissement unique. En revanche, si l'on fait une nuit des musées, qu'elle soit biennale ou annuelle, ce sera un investissement répétitif.

Aujourd'hui, les musées sont la priorité en matière culturelle, puisque 65 millions de francs leur sont consacrés, sur un budget de 208 millions. Ils ne sont donc pas négligés. Le Département cantonal de l'instruction publique et le département des affaires culturelles ont fait une enquête sur les habitudes culturelles des Genevois, que nous allons prochainement présenter à la population. Les musées arrivent en tête, avec les bibliothèques notamment. D'ailleurs, cela se retrouve dans le budget, puisque les musées reçoivent 65 millions et les bibliothèques 35 millions. Juste après, il y a le Grand Théâtre. Ensemble, les musées et les bibliothèques représentent 100 millions de francs au budget. C'est dire que ce sont des priorités essentielles et que les musées, très fréquentés et très appréciés des Genevois comme le montre cette enquête, ne sont pas oubliés.

J'entends votre intention, Monsieur Froidevaux, et j'ai compris que je ne devais pas faire la nuit des musées dans les trois mois. J'ai enregistré votre demande et, s'il se présente une manne financière, j'y donnerai suite. Je garde cette idée en tête pour le cas où, tout à coup, dans deux ou trois ans, la situation financière deviendrait très florissante. Mais, cela dit, j'accorde de l'importance aux motions et, à mon avis, il est dommage de voter une motion, si c'est juste pour la mettre dans un tiroir, en se disant que ce n'est qu'une intention. Si cette motion n'est pas réalisable pour le moment, elle doit être refusée. Il ne s'agit pas d'en refuser l'idée, mais d'attendre le moment où elle pourra être appliquée; une proposition sera alors faite par le Conseil administratif, ou vous redéposerez cette motion. Je suis sûr que les membres de l'Alternative qui l'ont soutenue, qui étaient tout à fait favorables à une nuit des musées et qui ont changé d'avis vu la conjoncture financière, seront à vos côtés pour la défendre.

#### *Deuxième débat*

*Mise aux voix, la motion est refusée par 29 non contre 26 oui (2 abstentions).*

**6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la résolution de M. Michel Ducret, renvoyée en commission le 13 septembre 2000, intitulée: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine» (R-26 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Bruno Martinelli.**

La commission s'est réunie le 29 mai 2002, sous la présidence de M. Alain Dupraz, puis le 30 avril 2003, sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon, pour étudier cette résolution.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Guenevere Paychère et Ursi Frey à qui vont les sincères remerciements des commissaires.

*Note du rapporteur:*

*Cette résolution a été abordée par la commission des travaux en date du 31 janvier 2001 déjà, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon. M<sup>me</sup> Evelyne Strubin fut nommée rapporteuse de cet objet. Vu le départ prématuré de cette dernière, ainsi que le temps écoulé, la commission des travaux a décidé, en date du 29 mai 2002, de reprendre la discussion à la base et de nommer un autre rapporteur.*

**Rappel de la résolution**

Considérant:

- l'importance des déprédations au patrimoine bâti commises au moyen de sprays à peinture ou de collage d'affiches sauvage;
- le coût exorbitant du nettoyage de ces tags et graffs sur les murs et bâtiments, et parmi eux ceux de la Ville de Genève;
- la charge écologique que représentent ces sprayages et leur nettoyage;
- l'impossibilité d'en venir à bout par le biais du nettoyage ordinaire et de l'éducation auprès des jeunes;
- que le seul moyen efficace connu pour stopper ce phénomène est un effort de nettoyage constant et immédiat,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Développée sous forme de motion M-93, 1040.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier l'introduction d'un timbre obligatoire à apposer sur tous les sprays à peinture et à colle vendus dans les commerces sur le territoire de la Ville de Genève et, le cas échéant, à obtenir de l'Etat les bases légales nécessaires;
- à créer avec l'argent récolté par la vente de ce timbre un fonds municipal de nettoyage du patrimoine, destiné à financer:
  - a) les surcoûts entraînés, pour la Voirie municipale, par un nettoyage systématique et immédiat de ces peintures indésirables;
  - b) une subvention pour le même nettoyage effectué par les propriétaires des immeubles riverains des voies publiques pour les parties visibles de celles-ci;
  - c) la création d'un groupe municipal spécialisé chargé de ce nettoyage et formé pour l'essentiel par la création d'emplois temporaires dans le cadre des programmes d'occupation des personnes victimes du chômage;
- à inviter l'Etat de Genève, ou les autres communes du canton, à étudier l'introduction d'une telle mesure généralisée au plan cantonal.

### **Séance du 29 mai 2002**

*Audition de M. Michel Ducret, auteur de la résolution*

Avec cette résolution, M. Ducret souhaite suggérer l'idée d'un timbre sur les sprays de peinture pour financer la lutte contre les tags et autres atteintes au patrimoine.

Toujours selon M. Ducret, la répression ne sert pas à grand-chose, l'éducation non plus.

Cela suppose que la seule véritable solution consiste dans un nettoyage régulier, et cela suppose la recherche d'un financement.

L'idée d'un timbre permet de trouver ce financement pour les collectivités publiques.

M. Ducret est conscient que la solution proposée n'est pas idéale, mais elle aurait au moins le mérite d'exister, de provoquer des réactions et de susciter une réflexion sur le problème des tags au niveau communal, cantonal, voire fédéral.

Il est aussi conscient que ce timbre risque de déplaire à ceux qui vendent des sprays. Mais, à son avis, on est responsable de ce que l'on vend.

L'idée d'un timbre sur les nuisances directes et indirectes d'un produit s'inspire de ce qu'on pratique déjà pour le débarras des réfrigérateurs et du matériel informatique.

**Discussion et vote**

Un commissaire estime que, si l'on introduisait cette taxe, les commerçants de la ville seraient pénalisés, car les bonbonnes seraient achetées en France. Il comprend le but de la résolution, mais pas les moyens proposés pour y parvenir.

Un autre se demande comment la résolution est arrivée à la commission des travaux.

Certains graffiti étant maintenant considérés comme une forme d'expression artistique, c'est à la commission des arts et de la culture de décider si cette forme d'art mérite d'être pénalisée et taxée. Quant à la problématique des tags, c'est-à-dire des bandes d'adolescents qui marquent «leur territoire» avec des gribouillis, elle relève plutôt de la commission sociale et de la jeunesse.

A son avis, cette résolution n'a même pas le mérite de lancer un débat, bien au contraire; en réduisant le tout à un problème de murs, on le survole à 10 000 m d'altitude.

Il refusera la résolution, car on doit intervenir avec d'autres moyens.

Un troisième commissaire déclare que la résolution partait d'une bonne intention, mais qu'elle n'est pas réaliste. Un spray coûte entre 6 et 10 francs. Il se demande à combien devrait se monter le prix pour dégager un montant suffisant pour faire face aux problèmes, d'autant plus que le matériel peut être acheté en dehors de Genève.

Il est persuadé d'une chose: ce qui est proposé n'est pas sérieux. Une disposition doit être crédible et celle-ci ne l'est pas.

D'autres estiment que la résolution est valable sur le fond, mais qu'elle n'est pas réalisable, car les jeunes peuvent aller acheter leurs bonbonnes ailleurs.

Pour les socialistes, le vrai problème concerne l'éducation et l'encadrement dont devraient pouvoir bénéficier les jeunes de la part de leurs parents.

La société ne joue pas son rôle et laisse nager les adolescents. La jeunesse a besoin d'un signe d'autorité fort. Le groupe socialiste votera la résolution.

Les radicaux souhaitent qu'une étude soit demandée en associant d'autres communes, l'Etat, voire la Confédération sur l'opportunité de lever une taxe sur les sprays couleurs.

Il s'agit de créer un fonds et une base légale pour faire face à l'augmentation du coût de nettoyage des tags.

Ils considèrent que les propriétaires des murs ont le droit de les voir dans l'état qui leur convient. Une majorité de la population n'apprécie pas ces

salissures qui renforcent le sentiment d'insécurité. Il ne s'agit pas de faire de la répression, mais de créer un fonds pour faire face aux travaux de nettoyage. Si une meilleure idée est proposée, ils s'y rallieront avec plaisir. Si l'on ne veut pas de cette résolution, chacun devra prendre ses responsabilités envers le public.

M<sup>me</sup> de Coulon soumet au vote la résolution après lecture des invites. La résolution est acceptée par 7 oui (2 S, 2 R, 1 AdG/TP, 2 L) contre 4 non (2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 L) et 2 abstentions (DC).

La résolution est donc acceptée sans modification.

*Premier débat*

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Les socialistes ont toujours défendu une politique d'entretien du patrimoine bâti et nous soutiendrons donc les conclusions de la commission. Cette mesure, nous en sommes certains, contribuera à la poursuite de la politique d'effacement systématique des tags par les pouvoirs publics ainsi qu'à une politique de prévention, politique qui porte ses fruits et qui doit être activement soutenue par la mise en place de ce timbre.

**M. Michel Ducret (R).** J'aimerais rappeler ici que les tags causent un certain nombre de dégâts au patrimoine et entraînent une charge environnementale assez lourde, qui est due d'une part au sprayage et d'autre part au nettoyage, cela dans un contexte d'inflation d'ailleurs, puisqu'on utilise même, maintenant, des sprays à l'acide, des produits dangereux pour la peau et qui attaquent beaucoup plus les supports sur lesquels on les diffuse. Cela commence même à poser un problème de santé publique. Les choses sont donc loin de s'améliorer et, pour le moment, personne n'a proposé grand-chose pour résoudre ce problème.

On sait aussi que le sentiment de malpropreté qu'entraînent les tags a des conséquences sur la négligence civique, sur ce qu'on appelle aujourd'hui le *lit-ting*: jeter par terre des petits papiers, des emballages – ce que je ne fais pas – ou même des mégots – ce que j'avoue faire, car personne n'est à l'abri de cette lente dégradation de notre environnement.

Il y a également, dans le phénomène des tags, une charge sociale, avec une insécurité suggérée. Je ne veux pas peindre ici le diable sur la muraille – ce serait faire le même jeu que les taggers! – mais ce sentiment d'insécurité suggéré est bien réel. Enfin, il reste encore la charge économique, qui est très lourde pour notre collectivité.

Jusqu'à ce jour, personne n'a proposé de véritable solution pour freiner, endiguer ce problème des tags, qui sont parfois dignes d'intérêt, c'est sûr, mais qui

sont souvent l'expression d'un désarroi social, une façon de marquer son territoire qui n'est guère convaincante et qui n'est pas porteuse d'un quelconque intérêt artistique.

Certes, la mesure proposée dans la résolution pose des problèmes. Certains l'ont qualifiée de peu réaliste, sans doute, mais il n'en reste pas moins que cette idée a le mérite d'exister. Même si cela n'aboutit pas exactement à ce que demande cette résolution – qui n'est pas une motion, et ce n'est pas pour rien – même si cela n'aboutit pas à faire payer ceux qui achètent les sprays, on peut au moins espérer provoquer une réflexion sur les tags, par le biais du Conseil administratif, qui s'adressera au Canton, lequel peut s'adresser à la Confédération. Cette résolution peut provoquer un mouvement au niveau des pouvoirs publics qui, actuellement, restent les bras ballants devant ce phénomène. On fait certes des tentatives de nettoyage, mais on ne traite pas le mal autrement que par le nettoyage, et c'est insuffisant. D'autre part, ce nettoyage coûte terriblement cher et l'idée est également de créer un fonds que se partageraient les pouvoirs publics et les privés atteints par cette forme de lèpre moderne.

Cette résolution, en tant que telle, ne débouchera peut-être pas directement sur une solution, mais elle provoquera au moins une réflexion à un niveau supérieur, ailleurs que dans le café du quartier où le citoyen râle. En acceptant cette résolution, nous relayerons sa préoccupation, en disant: «Mesdames et Messieurs, il faut faire quelque chose. Notre solution n'est peut-être pas la solution géniale, mais voilà celle à laquelle nous avons pensé.»

Avec toutes ces réserves, la commission a décidé de soutenir cette résolution. Ce soir, comme je l'avais demandé avant le renvoi en commission, je vous prie de renvoyer ce texte au Conseil administratif, en sachant que ce n'est pas la panacée, en sachant que cela ne débouchera probablement pas sur la mesure que nous proposons. Mais cela provoquera au moins une réflexion au niveau des pouvoirs exécutifs de notre commune et de notre canton, voire de notre pays, puisque le problème s'étend de manière extrêmement large et qu'il touche un peu tout le monde.

Voilà la raison pour laquelle je vous prie, et le groupe radical avec moi, d'accepter les conclusions de la commission.

**M. Georges Queloz** (L). Le groupe libéral dira non à cette résolution. L'intention est louable et il est vrai qu'une taxe pourrait peut-être financer le nettoyage des tags qu'on voit sur les immeubles, en particulier sur ceux de la Ville. Mais il faudrait commencer à soigner le mal à la racine. Je m'explique. Il y a dix jours, un élève de 7<sup>e</sup> année a rapporté à son père sa première leçon en matière d'arts plastiques: pour la prochaine leçon il devait se munir d'un spray et il

apprendrait à taguer son prénom. Voilà comment cela commence dans les écoles! Dans la deuxième leçon, on a montré aux élèves des diapositives d'immeubles, de trains, intérieur et extérieur, tagués et on leur a expliqué que c'était un moyen d'expression auquel les jeunes avaient droit. Puis on leur a montré le travail qui avait été fait par la classe qui les précédait sur les murs de la même école. Enfin, on leur a dit qu'ils allaient apprendre à faire cela sur une feuille de papier et que, la prochaine fois, ils pourraient utiliser des sprays. Mesdames et Messieurs, d'un côté, l'Etat et la Ville dépensent beaucoup d'argent pour nettoyer les façades et de l'autre, dans nos écoles, on apprend aux élèves à faire des tags sous prétexte que c'est un moyen d'expression!

Je regrette, la proposition qui nous est faite est irréaliste. Si le Canton prenait des dispositions pour imposer une taxe, les professionnels qui utilisent ces sprays iraient tout simplement les acheter en France voisine ou dans le canton de Vaud. Bien sûr, il faut faire quelque chose contre les tags, mais la solution proposée n'est sans doute pas la bonne. Mesdames et Messieurs, je vous laisse méditer sur ce qui se passe dans les écoles notamment!

*(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Monsieur le président, je vous demande de transmettre à M. Queloz que nous n'acceptons pas la généralisation qu'il a faite dans son discours. M. Queloz fait un amalgame, un multipack, laissant croire que ce qu'il dénonce se passe régulièrement dans les écoles. De quoi s'agit-il? Un enseignant – probablement animé de très bonnes intentions et qui avait certainement un projet pédagogique à la clef, mais M. Queloz n'en parle pas – a décidé de faire un atelier de peinture avec le matériel qu'on utilise habituellement pour les tags. M. Queloz en conclut donc que, dans les écoles de Genève, on apprend systématiquement à tous les élèves à faire des tags. Eh bien, non, je n'accepte pas et mon parti n'accepte pas non plus cette généralisation!

**M. Robert Pattaroni** (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne va pas voter cette résolution. Certes, le désir du proposant de faire en sorte qu'on trouve un moyen pour effacer ces tags est louable et nous sommes tout à fait à ses côtés. Il est clair que les tags ne sont pas un plus pour l'environnement visuel, à Genève ou n'importe où. Par conséquent, pour toutes les personnes qui, tous les jours, sont heurtées par ces tags, il serait heureux qu'on puisse trouver une solution.

De même, vouloir mettre sur pied un fonds est aussi une bonne idée. Si, demain, on trouve une solution pour financer ce fonds, nous serons les premiers d'accord. Mais le financement proposé ici ne nous paraît pas adéquat. On peut

introduire une taxe pour un bien qui est très largement utilisé, sur une très grande partie d'un territoire. C'est le cas, par exemple, des autoroutes, de la benzine ou du tabac, dont tous les utilisateurs sont directement en cause lorsqu'il s'agit de lutter contre les effets de l'utilisation ou de la consommation de ces biens. Dans ce cas, une taxe adéquate, avec une affectation précise, est tout à fait la bonne solution. Mais, dans le cas ds ces bombes à sprayer, comme l'a très bien dit M. Queloz, nombre de personnes qui utilisent ces sprays ne sont pas des taggers. Avec cette taxe, elles devraient payer un surcoût, alors qu'elles n'ont aucune responsabilité dans le dommage qui est dénoncé. Enfin, je reprends cet argument à mon compte: la concurrence est ainsi faite qu'il serait extrêmement facile de commander des sprays par dizaines ou par centaines dans un pays voisin.

**M. Georges Queloz** (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Zaugg que le professeur en question est un auxiliaire et qu'il donne des cours dans plusieurs cycles.

#### *Deuxième débat*

*Mise aux voix, la résolution est refusée par 28 non contre 15 oui (4 abstentions).*

### **7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la construction de 2 immeubles dans la Cité-Jardin d'Amont» (P-45 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Micheline Gioiosa subrogée par M<sup>me</sup> Renate Cornu.**

La pétition P-45 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 11 avril 2001.

Sous la présidence respective de M. Guy Mettan et de M<sup>me</sup> Liliane Johner, la pétition a été examinée en commission le 3 septembre 2001 et le 17 juin 2002.

La rapporteure s'est référée aux notes de séance prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, qu'elle remercie chaleureusement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 158<sup>e</sup> année»: Commission, 4861.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 3 septembre 2001**

*Audition des pétitionnaires, M<sup>me</sup> Zenner-Pachoud et MM. Messerli et Saam*

Les pétitionnaires font état de la situation: le terrain fut utilisé autrefois comme court de tennis, ensuite comme champ de pommes de terre, réquisitionné durant la Seconde Guerre mondiale. Plus tard, des jardinets ont vu le jour avant que la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP) rachète le terrain et souhaite y construire un immeuble de 18 logements.

Les pétitionnaires estiment que la construction de 18 appartements risque de porter atteinte à la tranquillité du quartier. De plus, plusieurs anciennes maisons seraient menacées. Par ailleurs, ils supposent qu'il est question de bâtir des logements à loyers très élevés. La zone est déjà assez densifiée et la proximité de Plannète Charmilles et de deux grandes artères de circulation nuisent déjà suffisamment aux environs.

Les commissaires souhaitent connaître l'avis des pétitionnaires sur une éventuelle construction qui soit moins importante.

Les pétitionnaires déclarent que seul le statu quo trouve leur approbation, car ils tiennent à ces espaces de verdure et à ces jardinets. Ils reconnaissent que la CAP a organisé une séance d'information.

En discussion, il est décidé que le président de la commission écrive à la CAP afin de connaître sa position et l'avancement du projet. Il n'a pas été possible à la rapporteure de joindre une copie de ce courrier ni de sa réponse, aucun document ne lui ayant été transmis.

### **Séance du 19 juin 2002**

*Audition de M. Roland Kunz, collaborateur au Service d'urbanisme, et de M. Gilbert Moreillon, chef de la section travaux de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels*

MM. Kunz et Moreillon donnent les explications suivantes: la zone concernée fait l'objet d'un plan localisé de quartier dont la requête préalable remonte à 1998. A cette période, la Ville était favorable à la construction, sous réserve de clarifier l'abattage d'arbres et de définir le déplacement des jardinets.

Les logements prévus seront proposés au prix modeste de 1400 francs pour un quatre-pièces.

Une séance de concertation a eu lieu qui manifestement a mis en lumière l'opposition de plusieurs locataires. Ce blocage n'est pour l'heure pas levé, seule la rénovation d'immeubles semble être réalisable, car seulement 3 locataires contre 70 y sont opposés.

Les membres de la commission sont unanimes pour reconnaître qu'il s'agit d'un projet modeste qui devrait être encouragé, ce d'autant plus que Genève vit une situation grave en matière de logement.

Au vote, le classement de la pétition est accepté par 13 oui et 2 abstentions (Ve).

*Annexes:*

- pétition P-45
- lettre des pétitionnaires
- plan de situation
- photographie de l'endroit



# NON à la construction de 2 immeubles dans la *Cité-jardin d'Amont*

La *Cité-jardin d'Amont* comprend 3 immeubles, les 58 et 60 Av. d'Aire et le 2 Rue Camille-Martin soit 36 appartements. Ces trois bâtiments datant de l'avant-guerre (1932) entourés de verdure et de jardinets, sont les témoins d'une époque, d'une façon de vivre et d'un style de construction qu'il convient de préserver.

La CAP \* propriétaire du terrain et des immeubles déjà existant, veut en construire 2 nouveaux en plein dans les jardinets miraculeusement préservés jusqu'à nos jours et ainsi modifier radicalement un cadre et une qualité de vie, unique dans ce quartier.

Il faut dire **STOP** à ce bétonnage systématique et préserver pour les générations à venir, les quelques petits coins de verdure restant.

En signant cette pétition, vous nous manifestez votre soutien et nous aiderez ainsi à protéger ce petit coin de paradis.

Les habitants de la *Cité-jardin d'Amont*

NOM	PRENOM	ADRESSE	NPA	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----	-----------

\* (caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels)

**NON à la construction de 2 immeubles dans  
LA CITÉ JARDIN D'AMONT  
(Pétition du mois d'avril 2001)**

Genève, le 03 septembre 2001

Tout d'abord, nous désirons vous retracer les grandes lignes historiques de **La Cité Jardin d'Amont**.

Sa construction date de 1931 et est l'œuvre de **M. C. Vetterli**, architecte bien connu de cette époque.

Le propriétaire était la Société Immobilière d'Amont.

Cette cité avait été construite pour les ouvriers des ateliers des Charmilles et comprenait alors des courts de tennis.

En cette période d'avant guerre cette idée était très novatrice et son architecte, **M. C. Vetterli**, a su la réaliser avec talent.

En 1940, lors du plan Wahlen, les tennis ont été transformés en jardins afin d'y cultiver des pommes de terre.

Dès la fin de la guerre, ce petit espace a été divisé en jardinets qui font depuis la joie des habitants de cette cité.

En 1939 cette propriété a été acquise aux enchères par la CAP, propriétaire actuel.  
(Gérant du fond de prévoyance des employés de la ville de GE, des SI et SIS.)

\*

La construction de 2 immeubles dans la cité jardin d'Amont, présente à nos yeux, plusieurs défauts, et de graves inconvénients :

1. Ces immeubles comprendraient seulement 18 logements de 4 pièces chacun, avec un loyer d'environ 1700.- 1800.- francs.
2. Ils seraient coincés entre les anciens bâtiments et le mur du cimetière avec vue imprenable sur ce dernier et en prime le bruit de 22'000 véhicules, soit le trafic moyen journalier de l'avenue d'Aïre.
3. 4m seulement séparaient, par le côté, les anciens immeubles des nouveaux.
4. La haie de peupliers qui masque la vue actuellement sur le cimetière disparaîtrait, ainsi que d'autres grands arbres.
5. Ce petit îlot de verdure constitue une zone tampon et de refuge dans ce périmètre très bruyant, du à l'énorme trafic de l'avenue d'Aïre. Il représente une sorte de havre au milieu de géants de béton à grande densité d'habitations.

6. Ni la nonantaine de personnes qui y habitent maintenant, ni les nouveaux locataires de ce projet ne trouveraient leur plaisir dans ce lieu devenu alors trop dense et exigü. Il perdrait de ce fait toutes les caractéristiques qui font son charme actuel, apprécié sans réserve par tous.
7. Il faut aussi souligner que les locataires de ces anciens immeubles, non conformes aux normes standard depuis bien longtemps, c'est à dire sans ascenseur, sans double vitrage etc... restent ici pour le bonheur d'avoir un jardin et la convivialité qui se dégage à cet endroit.  
La CAP a d'ailleurs prévu la rénovation de ces bâtiments, ce qui prouve que ces immeubles en valent la peine.

**Conclusion :**

Il serait donc fort regrettable de dénaturer cet espace de verdure pour seulement 18 appartements et gâcher la vie de tous ses actuels locataires. Cet endroit mériterait d'être préservé, d'abord comme témoin historique d'une époque, mais aussi pour la qualité de vie en ce lieu unique à Genève. En effet chacun des 36 appartements dispose d'un jardinet.

Nous sommes bien conscients qu'il y a actuellement une pénurie de logements. Toutefois, aux vues de ce que représente encore aujourd'hui cette cité jardin d'Amont, tant pour ses occupants que pour les gens du quartier, et bien d'autres encore (*plus de 500 signatures pour notre pétition en moins de 10 jours!*), nous avons décidé de réagir contre ce projet de construction, car pour nous, il est la simple expression d'un calcul de rentabilité pour la CAP sans autre préoccupation .

Ce "**NON**" n'est pas une hache de guerre, ni une opposition bornée à l'évolution, mais "*un cri du cœur des habitants*" de cette cité, ainsi que de tous ceux qui la connaissent et en profitent par la vue ou par leur présence occasionnelle.

En signant notre pétition, ils ont désiré montrer qu'ils commencent à avoir certaines craintes quant à l'avenir de leur quartier, de leurs enfants.

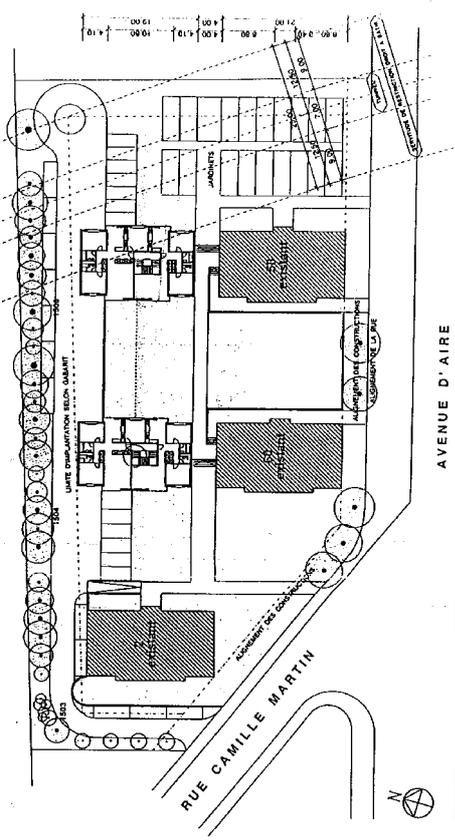
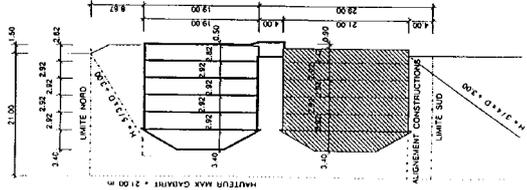
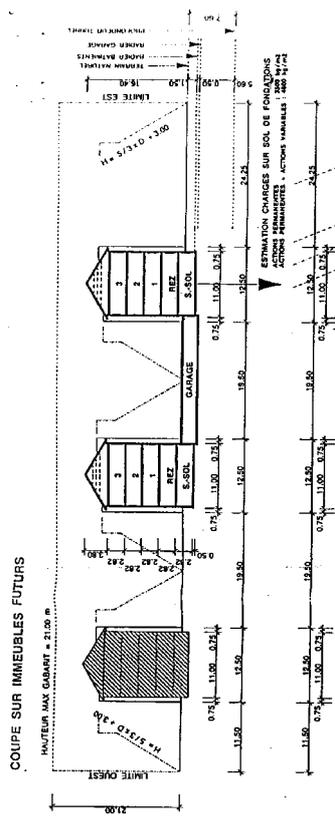
Car nous le savons bien, lorsqu'il y a une forte concentration de personnes dans un quartier, cela entraîne inévitablement des problèmes de toutes natures. Nous pensons que ce quartier traversé journellement par un trafic de transit énorme, l'augmentation incessante de sa densité et de tous les projets qui lui sont réservés, arrivera sous peu à saturation.

Il serait donc à notre avis, plus que regrettable de ne pas préserver des espaces contribuant grandement à la qualité de vie et au bien-être d'un quartier.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

\*\*\*\*\*

**IMPLANTATION REZ  
GABARITS**  
Echelle 1/1500



346 AVENUE D'AIRE - RUE CAMILLE MARTIN / CAP  
Complément DR 17307  
BERIC S.A. Architectes / GO 23.05.2000



*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier** (S). Mesdames et Messieurs, ne pensez pas que c'est à cause de l'heure tardive, mais je ne vais pas dire des choses très gentilles! J'aimerais faire trois remarques préalables. Premièrement, n'étant pas à l'époque membre de la commission des pétitions pour pouvoir intervenir au nom des socialistes, je suis allée consulter les notes de séances se rapportant à l'objet que nous étudions. J'ai découvert que, dans le rapport, il y a une petite erreur: en effet, la commission a traité cette pétition le 17 juin 2002 et non le 19 (*corrigé au Mémo-rial*), mais cela, c'est pour la petite histoire.

Deuxièmement, le droit de pétition est un droit démocratique, le plus simple, qui touche le quotidien de tous nos concitoyens. Ainsi, les habitants de notre ville peuvent demander en tout temps un correctif à une décision ou adresser une requête à l'autorité. Respectons-les en traitant avec célérité les objets renvoyés en commission et en rendant les rapports dans des délais respectueux de ces demandes. La présente pétition a été renvoyée à la commission par ce plénum le 11 avril 2001, elle a été traitée le 3 septembre 2001 – délai raisonnable eu égard au nombre d'objets et aux vacances d'été – puis reprise et votée le 17 juin 2002. Nous sommes aujourd'hui le 8 septembre 2004, c'est quand même un peu fort! Merci donc à M<sup>me</sup> Renate Cornu d'avoir repris à son compte ce rapport laissé en souffrance.

Troisièmement, de manière générale, il n'est ni acceptable ni sérieux de prendre un rapport et de ne le rendre que des mois, voire des années après le vote de la commission. Le bureau ne pourrait-il pas étudier la possibilité d'imposer des délais de reddition acceptables? Voilà, j'ai fini d'être grognon!

C'est à la lumière des notes de séance citées tout à l'heure que j'ai pu constater que les remarques de la rapporteuse, M<sup>me</sup> Cornu, étaient conformes aux propos des pétitionnaires. Les commissaires d'alors ont posé des questions judicieuses et ne semblent pas avoir reçu de réponse adéquate. Certaines remarques trouvées dans les notes semblent le laisser entendre. Tout comme la rapporteuse, je n'ai pas trouvé trace des courriers évoqués. En ce qui concerne l'audition de M. Kunz, collaborateur au Service d'urbanisme, et de M. Moreillon, chef de la section travaux de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, le moins que l'on puisse dire est qu'il y a «à boire et à manger» dans ce dossier et que les pétitionnaires, comme dans bien des cas, ne sont pas d'accord de changer quoi que ce soit et s'accrochent qui à son confort, qui à ses habitudes. Mais nous l'avons souvent constaté...

Vu le temps écoulé, il n'est pas question de refaire les débats ce soir, mais il faut rappeler que la commission a décidé de classer cette pétition, sans perdre de vue qu'à l'époque déjà, en 2002, il y avait un manque cruel de logements, qui n'a

fait que s'accroître. Les socialistes insistent auprès du Conseil administratif pour que, chaque fois que cela lui sera possible, il encourage la construction de logements. De plus, ce même Conseil administratif ne pourrait-il pas donner une information sur l'état du dossier, soit à la commission du logement soit à ce plénum? Les socialistes acceptent donc le classement de cette pétition.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (36 oui et 6 abstentions).

### **8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sécurité routière autour des écoles des Grottes, du Vidollet, de Beaulieu et des Cropettes» (P-93 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Roberto Broggin.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 4 novembre 2003.

La commission des pétitions s'est réunie les 2 février, 22 mars, 26 avril et 3 mai 2004, sous la présidence de M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que nous remercions.

#### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

#### **Audition des pétitionnaires**

M<sup>mes</sup> Nydegger-Dettwiler, Fuhrer et Silard, respectivement présidente de l'association des parents d'élèves, enseignante et future présidente, sont auditionnées par la commission le 2 février 2004.

Il est expliqué que l'objectif de la pétition est de rendre l'accès aux écoles du périmètre le plus sûr possible. De nombreuses démarches ont déjà été entreprises,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Commission, 2695.

sans beaucoup de résultats. Les pétitionnaires transmettent à la commission la copie d'un courrier adressé à l'Office des transports et de la circulation (OTC) et au Conseil administratif de la Ville de Genève, daté du 8 février 2000. Constatant que les abords des établissements scolaires concernés par cette pétition voient une forte circulation routière, il a été demandé à l'Association transports et environnement (ATE) d'établir un dossier. Celui-ci a été transmis à la Ville de Genève, au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et à l'OTC. Ce dossier a été réalisé en janvier 2000 et a été annexé au courrier évoqué plus haut. Les pétitionnaires attendent toujours des réalisations concrètes. On leur avait dit d'attendre l'ouverture du cycle d'orientation de Montbrillant et qu'il y avait un manque de peinture (*sic*). Ils ne sont pas des parents angoissés, mais des parents soucieux de la sécurité des enfants. Les pétitionnaires se sont donc résolues d'intervenir par voie de pétition. 225 signatures ont été recueillies, dans l'espoir que les parents soient mieux entendus.

Les pétitionnaires dressent un historique assez long et complet. Par cette pétition, elles souhaitent du concret. Un dossier existe. Il y a des correspondances qui ont été adressées par diverses autorités. Autour des Croupettes et des Grottes, des aménagements peuvent être réalisés. Un carrefour est particulièrement dangereux. Il s'agit du carrefour Fort-Barreau/Baulacre/Grand-Pré, qui cumule les pièges. Les gens en voiture coupent à travers le garage Jaguar ou courbent l'îlot central pour descendre les Grottes en slalomant. Les parents pensent que l'on pourrait modifier physiquement le carrefour. Il est aussi évoqué la possibilité que tous les feux piétons à ce même carrefour soient verts en même temps, comme cela est le cas notamment au croisement Ecole-de-Médecine/Carl-Vogt.

Au carrefour de la rue Fort-Barreau, il n'y a pas de patrouilleuses scolaires. La demande avait été faite, mais elle avait été refusée, car il y a déjà une patrouilleuse à la hauteur de la rue Jean-Jacques-de-Sellon, à la sortie du quartier des Grottes. Mais cette patrouilleuse, placée sur la rue Fort-Barreau, a de la peine à s'imposer devant les automobilistes qui forcent le passage. Une des pétitionnaires indique que son fils est en âge de se rendre tout seul à l'école, mais qu'elle l'accompagne, car le quartier n'est pas assez sûr du point de vue de la circulation.

Une commissaire propose que l'on place des capteurs de vitesse pour les automobilistes et que l'on détecte les automobilistes fautifs. Une pétitionnaire pense que ce système pourrait être complémentaire à d'autres équipements.

Les pétitionnaires imaginent que l'on peut modifier la largeur de la route pour diminuer la vitesse. Des solutions d'aménagement doivent pouvoir inciter les automobilistes à d'autres comportements.

Le kit-école peut avoir un effet, s'il est bien visible. Le fait que la rue de Montbrillant est bosselée est un facteur diminuant la vitesse. On le sait, les routes bien planes incitent les conducteurs à accélérer par un sentiment de confort et, inversement, une route présentant des défauts incite à la vigilance.

Lors de l'audition, il est indiqué qu'un établissement médico-social se trouve également en bordure de la rue Fort-Barreau. Les aménagements pourraient également être au bénéfice des pensionnés de l'établissement. Un nouvel arrêt des TPG, dans le renforcement de la route sur le parc des Croupettes, avait été imaginé.

Il est à signaler que la pose d'un kit-école à la rue Jean-Robert-Chouet a été refusé, car la zone est en 30 km/h et que le kit-école indique une vitesse maximale de 40 km/h. Le paradoxe est que cet équipement aurait pu permettre aux automobilistes d'accélérer à l'approche du passage piétons. On peut aussi légitimement se demander si les kits-écoles ne sont pas des installations coûteuses (12 000 francs/pièce) qui ne font que diminuer la vitesse de 10 km/h, lorsque la limite générale est de 50 km/h, et qui ne sont pas réellement efficaces pour la sécurité.

### **Diagnostic et propositions de l'ATE**

A la demande de l'Association des parents d'élèves des Grottes, des Croupettes, de Beaulieu et de Vidollet (APE), l'ATE et «Rue de l'Avenir – Groupe-conseil romand» ont établi un diagnostic concernant la sécurité et des propositions sous forme de mesures urgentes pour répondre à l'insécurité du cheminement des écoliers se rendant à l'école des Croupettes.

Ce diagnostic traite en priorité des rues bordant le parc des Croupettes.

Sept points noirs ont été répertoriés. Il s'agit de la rue Fort-Barreau, de l'angle de cette même rue, de la rue des Grottes et de la rue Louis-Favre, de la rue Baulacre, la sortie de l'école à la hauteur du parking des enseignants, de la rue de Montbrillant, du carrefour du passage des Alpes, place et rue de Montbrillant et rue Fort-Barreau, ainsi que de la rue Jean-Robert-Chouet qui est un peu excentrée. Par ailleurs, il est mentionné des points noirs plus en direction des Grottes, à savoir les rues Jean-Jacques-de-Sellon et de la Faucille. Pour ces deux rues, il convient de rappeler qu'une autre pétition (la pétition P-69, «Parking sauvage dans le quartier des Grottes») avait été traitée par la commission des pétitions du Conseil municipal et du Grand Conseil (P-1402). En date du 28 avril 2004, le Conseil d'Etat, lors de son point de presse, avait écrit au Conseil administratif de la Ville de Genève pour lui rappeler qu'«une large part des mesures susceptibles d'apporter les améliorations nécessaires dans ce secteur relèvent de la compétence de la Ville en sa qualité de propriétaire des routes concernées.

»Le Conseil d'Etat laisse donc le soin au Conseil administratif d'examiner les pistes à explorer, puis à approfondir, en vue de dissuader les flux de transit d'une part et de modérer la vitesse d'autre part, à l'appui de mesures d'aménagement adéquates dans le secteur considéré. Les aspects liés aux prescriptions de sécurité routière devront bien évidemment être respectés.

»Le moment venu, se fondant sur les travaux de réflexion qui auront été conduits, le dossier pourra évoluer de façon coordonnée selon les procédures usuelles. Les services compétents de l'administration cantonale, notamment l'OTC, sont d'ores et déjà attentifs à ce dossier».

Toujours dans leur diagnostic, l'ATE et «Rue de l'Avenir» constatent que: «la modération de la circulation a également un impact positif sur la réduction des nuisances, la pollution de l'air et le bruit. On fait d'une pierre deux coups: en augmentant la sécurité des déplacements, on contribue à l'application des normes fédérales sur le bruit et sur l'air». Il convient de noter que les valeurs d'alarme préconisées par le cadastre du bruit sont dépassées à la rue Fort-Barreau, à la rue de Montbrillant et au passage des Alpes. Les valeurs limites sont, quant à elles, atteintes à l'est de la rue de Montbrillant, à la rue des Gares (vers le passage des Alpes), à l'entrée des Grottes et sur la façade Fort-Barreau de l'école des Grottes. Les valeurs d'alarme et les valeurs limites sont donc dépassées sur les principaux axes du quartier.

Le document recommande:

- la diminution de la largeur réelle et optique de la chaussée;
- l'application des normes minimales pour déterminer ce gabarit;
- des ruptures dans l'aspect visuel brisant la perspective, par exemple à la rue Baulacre;
- d'indiquer, par des changements de revêtements ou des marquages, les espaces utilisés également par les piétons et les cyclistes;
- de se restreindre à la signalisation indispensable;
- de mettre en place des «oreilles de Mickey» qui, tout en rétrécissant la chaussée, permettent aux piétons de voir et d'être vus (Baulacre et Fort-Barreau);
- des trottoirs traversants, par exemple le long de la rue Fort-Barreau;
- marquage au sol (kit-école);
- la mise en place d'îlots.

Ces différentes mesures sont détaillées à l'aide de plans et de schémas dans le deuxième cahier de l'étude réalisée par l'ATE et «Rue de l'Avenir – Groupe-conseil romand» qui avait été transmis tant à la Ville de Genève qu'à l'OTC.

#### **Audition de M. Alexandre Prina**

Le 22 mars 2004, la commission auditionne M. Alexandre Prina, ingénieur en transports au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville de Genève.

M. Prina confirme qu'il a effectivement eu des contacts en l'an 2000 avec les pétitionnaires à l'occasion de la sortie des deux cahiers réalisés avec l'ATE. Avaient été répertoriés les problèmes recensés dans les fascicules et les points noirs autour de l'école des Cropettes et, dans le deuxième cahier, les propositions. Au Service d'aménagement urbain, les ingénieurs ont tâché de recenser les mesures qui pourraient se réaliser rapidement et celles qui pourraient être mises en œuvre en connexion avec d'autres travaux. Selon les informations qui avaient été distillées par le passé, il s'agirait de la transformation des collecteurs et de leur mise en séparatif dans le quartier des Grottes, dont l'opportunité n'est plus démontrée à ce jour, si l'on se réfère à l'image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève (IDA), de décembre 2003.

M. Prina indique que la plupart des mesures à réaliser dépendent de procédures qui nécessitent une demande d'autorisation auprès de l'OTC. A notre connaissance, ces démarches n'ont pas encore été instruites par la Ville de Genève. Pour le kit-école de la rue Chouet, des éléments de modération ont déjà été mis en place.

Les carrefours à feux sont de la compétence exclusive de l'OTC. Les paramètres qui interviennent sont des problèmes de charge de trafic et aussi de vétusté des signalisations. Renseignement pris auprès de l'OTC, c'est des anciens contrôleurs, boîtiers renfermant des machines, qui n'ont pas une souplesse très grande. On pourrait avoir des améliorations en changeant les contrôleurs. La modification des phases de feux pourrait pénaliser les TPG. Des améliorations ont déjà été faites par l'OTC il y a quelques années. Actuellement, il y a une priorité dans les phases pour les piétons. Lorsque l'OTC changera les armoires, il faudra lui demander d'être attentif.

Un commissaire demande de quelle manière on peut agir pour répondre aux pétitionnaires. M. Prina doit d'abord pouvoir appuyer les requêtes en constatant les dangers potentiels. La Ville doit ensuite formuler des demandes à l'OTC. Pour empêcher un conflit entre les différents usagers de la route, il faudrait dans l'absolu élargir la chaussée, afin que chaque mode de transport ait son espace réservé.

Au vu du carrefour, la situation est assez difficile. L'axe du Grand-Pré ne devrait plus être un axe de substitution à la Servette. Il faudrait changer la hiérarchie du réseau.

Un commissaire demande quels sont les rapports avec l'OTC. M. Prina répond qu'il travaille dans une commune dont le programme est d'encourager les mobilités douces. La Ville de Genève a le rôle de faire des propositions. Elles sont discutées avec l'OTC. En fin de compte, c'est l'OTC qui décide. Il faudrait tendre plutôt vers un partenariat. Mais M. Prina reconnaît que chaque ingénieur a son avis. L'OTC essaie de répondre aux demandes de la Ville de Genève.

Les rues dont on parle sont certainement au-dessus des valeurs limites OPBruit. En diminuant les charges de trafic et en réorganisant celui-ci, on diminuerait le bruit et on arriverait certainement à des valeurs acceptables.

M. Prina admet que, dès le moment où l'on met en avant un problème de sécurité, il convient d'y remédier. A propos de la répartition des frais entre l'Etat et la Ville, l'aménagement des chaussées ou du marquage est à la charge de la Ville de Genève, la signalisation et les feux de circulation sont financés par l'Etat.

#### **Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'OTC**

M. Burri présente un historique de la pétition lors de son audition le 26 avril 2004.

Il évoque les mesures qui ont déjà été prises. A la rue de Montbrillant, un passage piétons et un kit-école ont été installés. La rue de Beaulieu a été fermée à la circulation et aménagée en prolongement du parc des Croupettes. A la rue Baulacre, le stationnement alterné n'a pas abouti. M. Burri signale que la vitesse n'est pas aussi excessive qu'on le dit (*note du rapporteur: manque de pot, les bornes jaune et noir ainsi que la signalisation du kit-école ont été fauchées par un auto-mobiliste fou quelques jours auparavant, mi-avril 2004*).

Concernant la rue Fort-Barreau, la Ville de Genève a mis à l'étude une modification. Enfin, concernant l'aménagement définitif de Montbrillant, selon M. Burri, cela fait trente ans que la Ville de Genève doit présenter quelque chose. A ce propos. Il convient de noter que le revêtement quelque peu disjoint de la chaussée ralentit naturellement la vitesse des usagers, ce qui en fait l'un des aménagements de modération de la vitesse les moins coûteux de la ville...

M. Burri explique à la commission la répartition des compétences entre la Ville de Genève et l'Etat. En matière de transports et de mobilité, c'est l'Etat, donc le Canton, qui a toute compétence pour légiférer et réglementer, cela en fonction de la loi et de l'ordonnance, qui sont fédérales (LCR, OCR et signalisation OSR). Le Canton a une loi d'application (LALCR). En ville, la municipalité est propriétaire de l'entier de son réseau routier, contrairement aux autres communes du canton. La Ville de Genève est donc tenue d'entretenir son réseau routier. Par contre, lorsqu'elle veut le modifier, ne serait-ce que pour se mettre en accord avec les ordonnances sur la protection contre le bruit ou de l'air afin de

tendre vers un respect des degrés de sensibilité (les fameux DS), elle doit demander une autorisation au Canton, attendre les délais de recours et puis payer les équipements.

Lorsque la Ville de Genève veut, par exemple, installer une zone 30 km/h, elle doit soumettre à l'OTC un projet d'aménagement. L'OTC publie alors une enquête publique. En cas de construction d'un élément sur la chaussée pour signaler l'entrée dans une zone 30 km/h, la Ville doit encore demander une autre autorisation, celle de construire, auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). A ce propos, M. Burri signale que la pose d'un simple panneau 30 km/h ne suffit pas à faire respecter la limitation de vitesse. Un aménagement visuel renforce la présence du panneau.

*Note du rapporteur: Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 février 2003, a amendé et voté la proposition PR-172 du Conseil administratif en vue de l'aménagement des zones 30 km/h et de la signalisation du début et de la fin de ces zones par une végétalisation.*

M. Burri reconnaît que son service avait accumulé un retard incroyable, qui était devenu chronique. Mais les choses se sont résorbées, bien heureusement, après une mobilisation des divers secteurs de l'office.

Enfin, M. Burri rend attentif au fait que toutes les procédures demandent des traitements particuliers.

#### *Discussion*

La commission a pu constater, au travers des auditions, que la Ville de Genève et le Canton, à travers l'OTC, commencent à ajuster leurs mécanismes techniques et à travailler ensemble. Jusqu'à aujourd'hui, ces services donnaient l'impression de fonctionner selon des critères propres à chacun.

Il est maintenant clair que la Ville est propriétaire des chaussées et que c'est l'OTC qui délivre les autorisations et modifications de la circulation en application de la loi sur la circulation routière (LCR), qui est fédérale, et de sa loi d'application genevoise (LALCR).

Concernant la pétition dont s'occupe la commission, il apparaît que c'est à la Ville de présenter à l'OTC des mesures qui peuvent répondre aux demandes des pétitionnaires et de dire de manière ferme que le souci principal est la sécurité des enfants.

Un commissaire socialiste demande qu'un fonds de roulement soit voté, afin de permettre à la Ville d'engager des travaux urgents et des réalisations sans demande de crédit devant le Conseil municipal.

Une commissaire libérale trouve que le carré du carrefour de Fort-Barreau est trop important. Si les enfants le traversent en diagonale, le trajet sera trop long par rapport à la phase des feux et elle craint que la situation ne soit plus dangereuse qu'actuellement.

Une autre commissaire libérale se demande combien les services de la Direction des systèmes d'information installés aux Schtroumpfs disposent de places de parc en souterrain et se demande si on ne pourrait pas les affecter aux habitants.

#### **Votes**

Par 7 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 S, 2 Ve, 1 R) et 6 abstentions (3 L, 1 DC, 2 UDC), la commission invite le Conseil administratif à suivre les propositions formulées par l'ATE.

Par 7 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 S, 2 Ve, 1 R) et 6 abstentions (3 L, 1 DC, 2 UDC), la commission invite les services de la Ville de Genève à déposer les requêtes nécessaires auprès de l'OTC et du DAEL.

Par 10 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 S, 1 Ve, 2 L, 2 UDC, 1 R) contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (1 L, 1 DC), la commission recommande de créer un fonds de roulement pour les travaux d'urgence à effectuer aux abords des écoles.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-93 avec les recommandations et invites ci-dessus est accepté par 7 voix (1 AdG/SI, 1 T, 2 S, 2 Ve, 1 R) et 6 abstentions (1 DC, 3 L, 2 UDC).

#### *Annexes:*

- ATE-Infos (28 octobre 2003)
- pétition P-93

ANNEXE

ATE-Infos (28 octobre 2003)

Genève: beaucoup trop d'excès de vitesse près des écoles

GENÈVE – Les automobilistes genevois roulent trop vite, et notamment près des écoles. La police, qui a mené une campagne de prévention routière durant sept semaines, a tiré un bilan «inquiétant» et parlé de «comportements irresponsables».

[ats] – Lors de sa campagne PréDiRe (prévention, dissuasion, répression), la gendarmerie a effectué, entre le 25 août et le 10 octobre, pas moins de 1038 contrôles d'une durée moyenne d'une heure. Sur l'ensemble du canton, 5591 infractions aux vitesses indiquées ont été relevées.

Deux tiers des automobilistes flashés ont reçu une amende d'ordre pour un dépassement de vitesse inférieur à 15 km/h, un tiers a écopé d'une contravention pour un dépassement supérieur à ce chiffre. L'excès le plus important a été constaté sur la route de Meyrin, où un conducteur roulait à 132 km/h au lieu des 60 autorisés.

La police s'inquiète spécialement des 1091 excès de vitesse enregistrés aux abords des écoles, dont un tiers pour des dépassements de plus de 15 km/h.

Dans ces zones où la vitesse est limitée à 40 km/h, le record de vitesse appartient à un automobiliste flashé à 78 km/h à la route de Gy.

«Heureusement qu'en dépit de ces comportements qualifiables de criminels, aucun accident grave à proximité des écoles n'est survenu», écrit la police.

«Malgré la mise en place de radars fixes supplémentaires et la présence de radars mobiles régulièrement annoncés par les médias, on ne constate aucune diminution notoire de la vitesse ni de changement de comportement des automobilistes», déplore la gendarmerie. La campagne n'a pas eu l'effet dissuasif escompté.

# PÉTITION

## Sécurité routière autour de nos écoles Grottes – Vidollet – Beaulieu – Cropettes

Nous avons élaboré avec le concours de l'ATE (Association Transports et Environnement) un dossier qui pose un diagnostic concernant la sécurité routière autour de nos écoles et propose des améliorations.

Suite à la transmission de ce dossier aux autorités genevoises (OTC - DJPT - Service de l'aménagement urbain de la Ville de Genève) en février 2000, nous constatons que les emplacements dangereux suivants sont restés sans modifications:

**Carrefour Gd-Pré / Fort-Barreau / Baulacre / Louis-Favre κ.**

**Carrefour Montbrillant / Rue des Gares v.**

**Sortie de l'école côté rues Chouet / Schaub π.**

Nous demandons que ces points soient traités rapidement afin d'éviter à nos enfants des accidents irréparables.

**Association des Parents d'Elèves - APE  
Grottes - Cropettes - Vidollet - Beaulieu**

**M. Roberto Broggin, rapporteur** (Ve). La commission des pétitions avait traité ce printemps d'une autre pétition des habitants des Grottes concernant la gestion de la circulation et la modération du trafic. Dans ce rapport, nous reprenons donc certains éléments qui avaient été évoqués lors de l'étude de la pétition P-69. La présente pétition concerne principalement la sécurité routière autour des écoles, la sécurité des enfants lorsqu'ils se rendent à l'école, mais cela est complémentaire, bien entendu, de la circulation en général.

Les pétitionnaires ont interpellé le Conseil administratif et l'Office des transports et de la circulation (OTC) en 2000. Devant le peu d'attention qui a été accordé à leur requête, ils ont sollicité l'Association transports et environnement (ATE), afin d'avoir un dossier étayé. C'est ainsi qu'ils ont pu remettre à l'OTC et au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville de Genève un rapport concernant des demandes d'amélioration de la circulation aux abords des écoles. Ne voyant rien venir, ils ont rédigé une pétition, signée par 225 parents d'élèves, concernant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Les pétitionnaires auditionnés nous ont fait un historique assez long et complet sur les pièges qui entourent les différentes écoles évoquées dans la pétition et notamment sur le carrefour Fort-Barreau-Baulacre-Grand-Pré, qui est assez dangereux. Les aménagements demandés seront au bénéfice des enfants qui se rendent à l'école, mais il faut rappeler qu'il y a également, dans ce quartier, de nombreux jardins d'enfants et des établissements à encadrement médico-social. On sait que les personnes âgées ont souvent de la peine à suivre les rythmes des flux de circulation. Les phases vertes des feux de circulation sont notamment souvent trop brèves pour qu'elles puissent traverser aisément et en toute sécurité les passages piétons, sans parler des passages sans feux.

Un certain nombre de points ont été répertoriés dans deux documents qui nous ont été remis et que le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et l'OTC ont également en leur possession. En l'occurrence, c'est à nous, Ville de Genève, car nous sommes propriétaires de nos routes, de faire des propositions. Tout à l'heure, M. Maudet disait que nous n'avions pas besoin d'un Service de la mobilité en Ville de Genève. Je réponds non, car c'est à nous, en tant que propriétaires de nos routes, de notre domaine public communal, de faire les propositions au Canton, afin que celui-ci puisse les appliquer selon les législations cantonale et fédérale en vigueur.

Le 28 avril 2004, le Conseil d'Etat, à propos de la pétition P-69 qui concernait le quartier des Grottes, écrivait au Conseil administratif de la Ville de Genève pour lui rappeler «qu'une large part des mesures susceptibles d'apporter les améliorations nécessaires dans ce secteur relèvent de la compétence de la Ville en sa qualité de propriétaire des routes concernées. Le Conseil d'Etat laisse donc le soin au Conseil administratif d'examiner les pistes à explorer puis à approfondir,

en vue de dissuader les flux de transit d'une part et de modérer la vitesse d'autre part, à l'appui de mesures d'aménagement adéquates dans le secteur considéré. Les services compétents de l'administration cantonale, notamment l'OTC, sont d'ores et déjà attentifs à ces divers dossiers».

C'est donc à nous, Ville de Genève, de demander les modifications sur chaussée, qui sont soit des mesures de circulation qui dépendent de l'OTC, soit des aménagements qui dépendent du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Nous devons, en tant que propriétaires des routes, proposer les mesures nécessaires.

Fort de ces conclusions, la majorité de la commission des pétitions vous recommande, Mesdames et Messieurs, de soutenir les propositions formulées par les parents d'élèves et figurant dans le dossier concocté par l'ATE. Je vous propose donc d'accepter les conclusions de la commission sur la pétition P-93.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** En matière de sécurité routière, il n'y a ni gauche ni droite, il n'y a que la sécurité. En politique, comme le disait le radical Mendès France, il faut choisir! Nous, les radicaux, avons choisi la sécurité. En conséquence, nous voterons les conclusions de l'excellent rapport de M. Brogini.

**M. Jean-Charles Rielle (S).** Pétition exemplaire s'il en est que celle-ci, émanant des habitants du quartier, de parents attentifs à la sécurité de leurs enfants. En février 2000, un dossier préparé par l'ATE est transmis au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville et à l'OTC. Les pétitionnaires ne voyant pas de réalisation concrète, ils décident de lancer cette pétition. Ce ne sont pas moins de 225 signataires qui ont ainsi demandé plus de sécurité pour leurs enfants. Nous avons donc entendu les pétitionnaires, leur demande étant fort légitime. Nous avons aussi entendu les représentants de la Ville et du Canton. Nous avons pu relever que progrès il y avait, mais que des ajustements étaient encore nécessaires. Je relèverai ici qu'il paraît souhaitable qu'un fonds de roulement, qui existait mais qui a entre temps été annulé, soit à nouveau disponible pour ces situations d'urgence. Nous ferons d'ailleurs une proposition dans ce sens. La gauche et notamment les socialistes ont toujours été attentifs à la vie quotidienne des habitants de notre ville et de ce quartier en particulier. Rappelons les efforts de Manuel Tornare pour ouvrir l'école des Grottes aux jeunes sportifs le vendredi soir, ainsi que les efforts de concertation qu'il a entrepris dans ce quartier.

Je terminerai en disant que, durant l'examen de cette pétition, nous avons certes entendu, toutes et tous, les mêmes choses, mais que pourtant, au vote, la gauche a donné suite aux demandes des pétitionnaires et au rapport de l'ATE, alors que la droite – mis à part le commissaire radical, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang – n'a pas hésité à s'abstenir sur ce sujet hautement important, relatif à la sécurité des enfants. Est-ce par dogmatisme, parce que le rapport venait de l'ATE, ou est-ce par négligence? Les habitants de ce quartier apprécieront! Les socialistes, vous l'aurez compris, vous recommandent d'accepter les conclusions de la commission des pétitions.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). La pétition P-93 émane de l'Association des parents d'élèves des écoles des Grottes, des Croupettes, du Vidollet et de Beaulieu. Il est indiqué, dans le texte même de la pétition, que l'ATE a élaboré un dossier qui a été présenté à l'OTC, au Département de justice, police et sécurité et au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville de Genève en 2000. Je signale que, dans un rapport, la police a conclu qu'après sept semaines d'étude sur le terrain le bilan est, je cite, «inquiétant». En effet, les excès de vitesse enregistrés aux abords des écoles sont, pour un tiers, de plus de 15 km/h. Après les différentes auditions mentionnées dans le très bon rapport de M. Broggin, les commissaires de la commission des pétitions se sont vus dans l'obligation de reconnaître que la sécurité routière aux abords des écoles précitées n'est pas assurée. Il est donc tout à fait légitime que les parents d'élèves soient inquiets, d'autant que depuis l'année 2000, date à laquelle ils ont signalé les carrefours et sorties de rues dangereux, rien de satisfaisant n'a été fait pour améliorer la sécurité des enfants. Aussi, Mesdames et Messieurs, notre groupe soutiendra la pétition P-93, dans le but de prendre en compte les inquiétudes des parents d'élèves dont il est question. Il est de notre devoir d'être à l'écoute de nos concitoyens. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter les conclusions de la commission.

**M. Patrice Reynaud** (L). Vous voudrez bien transmettre, Monsieur le président, à M. Rielle que je m'étais inscrit pour intervenir avant sa propre intervention, ce qui facilitera d'autant plus les propos que je vais tenir.

Je voudrais exprimer en quelques mots les raisons qui ont fait que le groupe libéral s'est abstenu. Dussé-je peiner certains d'entre vous, l'apanage d'avoir des enfants n'est pas de gauche: même chez nous, les libéraux, il nous arrive d'avoir des enfants! (*Exclamations et applaudissements.*) Et ce faisant, comme tout un chacun, nous sommes au moins autant que vous préoccupés de la sécurité de nos enfants, c'est bien évident. J'ose espérer que vous en êtes convaincus! Alors pourquoi nous sommes-nous abstenus? C'est que, sur la base d'une pétition, la commission des pétitions en est venue à récupérer les propositions de l'ATE. Que

les choses soient claires: je ne porte pas de jugement de valeur sur l'ATE. Simple-  
ment, en l'occurrence, un certain nombre des propositions de l'ATE ne sont pas  
convenables. Je vais citer un seul exemple, celui du carrefour de Fort-Barreau: la  
proposition consiste à faire désormais traverser les enfants en diagonale dudit  
carrefour, c'est-à-dire à augmenter à peu près une fois et demie le trajet sur route  
des enfants. Nous ne sommes pas convaincus du tout que ce soit là une bonne  
solution. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus – je parle bien  
d'abstention et non de refus.

Dernier élément de mon intervention, et qui est important: il y a un point sur  
lequel nous ne nous sommes pas abstenus, c'est celui concernant la création d'un  
fonds de roulement – à l'initiative du groupe socialiste, sauf erreur. Cela a été rap-  
pelé tout à l'heure, il y a un illogisme assez extraordinaire en la matière, à savoir  
que la Ville de Genève est propriétaire de ses rues et chaussées, mais que seul  
l'OTC décide de ce qu'on peut bien y faire. Il existe un texte qui prévoit que, dans  
des cas d'urgence, la Ville de Genève peut faire quelque chose, le seul problème  
étant que ce quelque chose doit être ratifié dans les six mois par l'OTC. Or  
l'OTC, de la bouche même de son directeur – c'est l'expression qui a été  
employée – est à la bourre, c'est-à-dire que le délai de six mois est très réguliè-  
rement dépassé.

En l'occurrence, cette idée d'un fonds de roulement est excellente et il est évi-  
dent que le groupe libéral s'associera à la proposition qu'a annoncée M. Rielle  
tout à l'heure, mais ce n'est pas l'objet de cette pétition. Je crois vous avoir ainsi  
expliqué les raisons de notre abstention, Mesdames et Messieurs. Soyez convain-  
cus que ce choix ne porte que sur les modifications présentées par l'ATE, et non  
pas, bien sûr, sur la volonté que nous avons, toutes et tous, d'assurer la sécurité de  
nos enfants.

#### *Deuxième débat*

**Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées sans opposition (44 oui et 9 absten-  
tions).**

Elles sont ainsi conçues:

#### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-93 au Conseil administratif:

- en l'invitant à suivre les propositions formulées par l'Association transports  
et environnement;

- en invitant les services de la Ville de Genève à déposer les requêtes nécessaires auprès de l'Office des transports et de la circulation et du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
- en lui recommandant de créer un fonds de roulement pour les travaux d'urgence à effectuer aux abords des écoles.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le traitement du rapport PR-299 A1 concernant la patinoire des Vernets est reporté, vu l'absence de M. Hediger, actuellement à New York, et l'absence de M. Ferrazino, qui est excusé pour la séance de ce soir. Je vous propose de traiter cet objet lundi 13 septembre.

**9. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 063 370 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2003 (PIQ 2003) (PR-324 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Gilles Thorel.**

La commission, sous la présidence de M. René Winet, a examiné la proposition PR-324 lors de ses séances des 29 mars et 26 avril 2004. Les notes de séances ont été prises par MM. Patrick Nicollier et Christophe Vuilleumier avec une grande précision, ce dont le rapporteur les remercie vivement.

**Définition**

Le plan informatique quadriennal (PIQ) fait partie du programme financier quadriennal (PFQ) de la Ville de Genève. Il permet d'assurer le financement des crédits d'investissement relatifs aux systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, dans le cadre d'une enveloppe de 4 millions de francs. Depuis 1998, le PIQ est complété par une proposition de crédit concernant le système d'information du Conseil municipal. A l'intérieur de l'enveloppe

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Proposition, 4620.

quadriennale de 700 000 francs, et conformément à la planification établie, un montant de 100 000 francs est réservé en relation avec le PIQ 2003. L'enveloppe totale prévue pour les objets figurant dans cette proposition se monte donc à 4,1 millions de francs.

#### **Rappel historique du PIQ**

Les précédentes tranches de PIQ ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante:

- PIQ 1995 (1<sup>er</sup> PIQ), voté le 14 mars 1995. Proposition du 3 novembre 1994. Ouverture d'un crédit de 2 830 000 francs et réaffectation partielle d'un crédit de 850 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1995, votée le 10 octobre 1995. Proposition du 12 mai 1995. Ouverture d'un crédit de 3 785 000 francs.
- PIQ 1996, voté le 17 septembre 1996. Proposition du 12 février 1996. Ouverture d'un crédit de 993 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1996, votée les 13 janvier et 10 mars 1998. Proposition du 23 juillet 1997. Ouverture d'un crédit de 2 250 430 francs.
- PIQ 1997, voté le 10 novembre 1998. Proposition du 9 avril 1998. Ouverture d'un crédit de 2 810 660 francs.
- PIQ 1998, voté le 16 juin 1999. Proposition du 10 février 1999. Ouverture d'un crédit de 3 215 410 francs, dont 400 000 francs pour l'équipement des conseillers municipaux.
- PIQ 1999, voté le 23 mai 2000. Proposition du 8 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 2 988 305 francs.
- PIQ 2000, voté le 15 mai 2001. Proposition du 29 septembre 2000. Ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.
- PIQ 2001, voté le 20 novembre 2002. Proposition du 28 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3 099 330 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.
- PIQ 2002, voté le 6 mai 2003. Proposition du 5 février 2003. Ouverture d'un crédit de 4 392 200 francs, dont 400 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

#### **Discussion**

La commission a pu, grâce au concours de MM. Favre et Rapin le 29 mars, étudier de manière approfondie la proposition de crédit pour le PIQ 2003.

*Questions d'ordre général*

1. Comment fonctionne le PIQ?

Le PIQ regroupe l'ensemble des demandes qui concernent les systèmes d'information de la Ville. Dès 1995, différents montants ont été votés pour ces demandes. L'élaboration du PIQ se fait comme suit: il y a consultation de toutes les demandes des services, une appréciation de celles-ci et une analyse des coûts. Finalement, il y a une présentation de celles-ci et des propositions de la DSI à la conférence des directeurs, puis au Conseil administratif, et enfin à la commission de l'informatique et de la communication (CICO). La proposition est structurée comme suit: on retrouve tout d'abord ce qui touche aux infrastructures; une deuxième partie comprend le renouvellement du parc micro-informatique; enfin, il y a les différents projets soumis.

2. Le PIQ comprend-t-il les besoins du Conseil municipal?

En ce qui concerne les besoins du Conseil municipal, il y a le renouvellement du parc informatique chaque quatre ans. Pour les trois autres années, le montant demandé est de 100 000 francs pour les besoins ponctuels et l'élaboration du parc micro-informatique concernant le Conseil municipal. In fine, il y a un tableau regroupant les services, avec les montants y relatifs, ce qui permet à la DSI d'arriver à un total de 4 063 370 francs.

3. Le PIQ est-il compris dans le PFQ?

Au niveau des montants, il y en a qui sont inclus dans le PFQ, notamment le montant de 4 millions. En réalité, le PIQ est une tranche annuelle du plan informatique quadriennal.

4. Comment sont triées et traitées les demandes?

Un commissaire libéral a compris que les demandes refusées par le groupe de pilotage du PIQ représentent environ 3,65 millions. Il se demande quels sont les projets qui ont été mis au ban. Il se demande si ces projets «recalés» feront l'objet d'une demande, à laquelle la DSI va accéder, l'année prochaine par exemple.

Réponse: la DSI prend toutes les demandes et regarde quels sont les projets essentiels pour les services. Tout ce qui peut se faire plus tard est déplacé dans le temps. La DSI constate une «gourmandise» de certains services. Le tri s'effectue par un groupe de personnes, constitué par un représentant de l'ensemble des services de la Ville. Celui-ci priorise les demandes pour ne pas dépasser l'enveloppe de 4 millions de francs. La DSI privilégie aussi les infrastructures qui doivent être renouvelées. Ensuite, elle regarde les nouveaux besoins micro-informatiques (tels que les nouveaux postes du Conseil administratif, les licences attribuées par SAP...). Enfin, tout au sommet, il y a les études de projets. En définitive, le tri n'est pas trop difficile à faire.

## 5. Les recalages sont-ils toujours judicieux?

Le même commissaire aimerait savoir s'il y a des projets brûlants. Il se demande si certains projets qui auraient coûté une certaine somme cette année ne vont pas voir leurs coûts augmentés l'année prochaine par le fait de ce décalage dans le temps.

Réponse: Non. La DSI ne s'est jamais retrouvée la tête contre le mur. Il n'y a jamais eu une situation où il y avait urgence et qui n'a pas été traitée.

## 6. Qu'advient-il des appareils qui ont plus de cinq ans?

Ces appareils ne disparaissent pas directement de l'administration. Tout d'abord, la DSI regarde si d'autres services ont besoin de matériel moins performant. Quand le matériel est déclaré trop obsolète pour l'administration, des responsables recueillent les différentes demandes extérieures. La priorité est donnée aux projets qui sont dans le cadre du développement. Il n'y a aucune demande faite par les collaborateurs. Un regard est porté sur les projets des associations ou des organismes en question ainsi que sur leurs rapports d'activité. En dernier lieu, le Conseil administratif décide des propositions. La Ville fait don de ce matériel sans maintenance, sans transport et sans logiciel.

## 7. Comment se déroule l'appel d'offres?

La Ville fait partie d'un consortium de collectivités publiques romandes. Ce dernier fait des appels d'offres tous les deux ou trois ans. Le but est d'avoir un résultat avec le choix de deux constructeurs. Ensuite, celui-ci met la DSI en contact avec des fournisseurs.

*Questions de détail*

Un commissaire libéral s'interroge sur la somme de 90 000 francs en ce qui concerne le matériel de base pour «l'authentification forte». Il aimerait comprendre ce qui justifie une telle somme.

Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas de l'achat d'un logiciel, mais plutôt d'un ajustement des dispositifs de sécurité. On peut illustrer cela par le cas de la sécurité dans le domaine bancaire. Pour la gestion d'un compte en banque, les authentifications fortes sont constituées par les *active cards*. Elles permettent d'authentifier de manière plus *secure* les transactions. Dans le cadre du service municipal, ces cartes seraient notamment utilisées pour joindre les serveurs de l'administration depuis l'extérieur; par exemple pour joindre le SAP. La vérification par mot de passe est devenue trop légère pour certaines applications sensibles, telles que la base de données des amendes d'ordre, par exemple. Plus on ouvre les systèmes vers l'extérieur, plus on prend de risques. Tant qu'il n'y a que des comptables et des administrateurs, tout va bien. Mais, dès que l'on ouvre les applications vers

l'extérieur, notamment avec SAP, il va y avoir beaucoup de fonctionnaires utilisant les systèmes depuis l'extérieur. Il faut donc une protection hautement sécurisée pour le faire.

Un autre commissaire libéral demande pourquoi le renouvellement des serveurs a lieu tous les cinq ans. Il trouve, pour sa part, que, s'agissant des micro-ordinateurs, ce délai est peut-être un peu long; par contre, s'agissant des serveurs, il trouve le délai un peu court.

Réponse: Des performances supplémentaires sont requises. Il faut que les serveurs soient adaptés aux besoins. Le système d'exploitation de la Ville demande un volume de mémoire très important. Pour ce PIQ, le volume de données a plus que doublé. Donc, il y a un besoin vital d'augmenter ces performances. La durée de cinq ans est une durée moyenne.

La commissaire démocrate-chrétienne désire avoir des précisions sur les différentes fonctions de ces serveurs.

Réponse: Il y a trois types de serveurs. Le premier est un serveur de fichiers, où sont déposés les dossiers et les fichiers (Novell). Il s'agit de la technologie Intel. La deuxième catégorie de serveurs est utilisée à l'interne des services (Linux). Il s'agit de la technologie SQL. Le dernier type est le plus gros serveur, Unix (grand frère de Linux). Il s'agit d'une technologie IBM. La DSI essaie de conserver un parc de machines aussi homogène que possible, mais malheureusement il y a des solutions qui ne fonctionnent qu'avec Microsoft, même si la tendance générale est Linux.

Un commissaire socialiste se demande pourquoi les appels d'offres ont lieu tous les deux ou trois ans. Il s'interroge et demande pourquoi cela n'est pas fait chaque année.

Réponse: La DSI se met d'accord sur un prix plancher standard pour la période en question, par exemple pour un Pentium 2GHz, pour un montant de 2000 francs. Il est évident que si l'on constate que l'on peut obtenir une machine avec de meilleures performances pour ce même prix, c'est cette machine que l'on va acheter. La constatation générale est que les prix diminuent. D'autre part, le renouvellement de ces appels d'offres est difficile avec la politique des marchés publics. C'est pour cette raison que les appels d'offres ont lieu tous les deux ou trois ans.

Un autre commissaire socialiste désire avoir des précisions sur les appareils destinés à des œuvres humanitaires.

Réponse: Expérience faite, on constate un équilibre entre les demandes. Il ajoute qu'une déconstruction n'a lieu que si, durant cinq ans, on ne trouve personne qui s'intéresse à ces machines.

Un commissaire libéral aimerait savoir quel est le prix moyen de l'installation d'un nouveau poste de travail en termes de masse salariale, d'informatique.

Réponse: Un nouveau poste représente environ un montant 3650 francs. Ce prix inclut l'ordinateur, un écran plat, les outils de bureautique Lotus, les outils de gestion du poste et l'antivirus, mais tout cela sans la main-d'œuvre.

Un autre commissaire libéral se demande quelle est la valeur ajoutée d'une nouvelle carte du fonctionnaire.

Réponse: Cette nouvelle carte permettra de faire trois choses: faire le timbrage et donc comptabiliser les heures de travail, pénétrer dans les locaux et se légitimer. Elle inclura aussi une bande magnétique.

Un commissaire socialiste demande si le projet Musinfo s'insère dans Rero.

Réponse: Il n'y a pas d'insertion à proprement parler, mais il y a un lien qui est aujourd'hui en train d'être posé. Il insiste sur le fait que le public n'est pas le même. Tout ce qui concerne Musinfo n'est pas empruntable, alors que tout ce qui touche Rero l'est. L'esprit est donc assez différent.

Un autre commissaire socialiste revient à l'extension du système d'information du territoire, et il se demande quelle est la part du domaine public actuellement consultable. Il aimerait savoir, par exemple, si tous les immeubles de la Ville sont géoréférencés et si les éventuels travaux dans une rue sont mis à jour. Enfin, il se demande si cela va faciliter la vie des citoyens.

Réponse: D'une manière générale, cela va aider les citoyens. Avec les nouveaux systèmes, il y aura de nouvelles applications permettant d'être plus performants. Par exemple, des éléments vont être ajoutés aux données cadastrales. La consultation du site <http://www.SIPG.ch> donne déjà une bonne vision des travaux, mais ce crédit permettra encore d'améliorer cette géoréférence. Sur le site de la Ville de Genève, il est possible de consulter tous les gros chantiers. En ce qui concerne les immeubles de la Ville, ceux-ci sont tous géoréférencés.

Un commissaire libéral, à propos du programme spécifique à la gestion du Service des agents de ville et du domaine public, se demande si ce logiciel ne pourrait pas profiter non plus à d'autres services de l'administration.

Réponse: La DSI a d'ores et déjà pris contact avec d'autres services (Service des écoles, gestion des salles de spectacles...) pour savoir si un besoin similaire est constaté. Néanmoins, ce logiciel est actuellement purement destiné aux agents de ville.

Le même commissaire demande à quoi sera destiné le crédit concernant le Service d'assistance et de protection de la population.

Réponse: Il s'agit d'un système de gestion du personnel de la protection civile, c'est-à-dire les conscrits.

Un autre commissaire libéral désire savoir ce qui justifie la demande de crédit de 100 000 francs, notamment ce que cela va apporter de plus au système d'information IntraCM.

Réponse: Cela apportera des possibilités supplémentaires. Par exemple, il s'agira d'améliorer la messagerie. D'autre part, le Secrétariat du Conseil municipal a aussi fait quelques demandes à ce niveau-là. Enfin, cette somme permettra de laisser une certaine marge de manœuvre.

Un troisième commissaire libéral désire avoir des détails sur la somme de 42 000 francs concernant les bibliothèques et discothèques municipales.

Réponse: Cette somme correspond entre autres à deux nouvelles stations de travail pour deux nouveaux collaborateurs. En outre, cette somme comprend huit platines de prêt informatisées pour pouvoir gérer l'emprunt des livres. Ces derniers seront donc magnétisés et la BMU aura une meilleure gestion de son stock.

Le même commissaire fait observer qu'il voit une multitude de postes à 4600 francs. Il désire en connaître les raisons.

Réponse: Il s'agit du prix d'une licence SAP (prix moyen).

Un commissaire Vert est étonné de voter le PIQ 2003 en 2004.

Réponse: Lorsque le PIQ a été mis en place, la DSI avait imaginé que le vote aurait lieu dans l'année; en 1997, il y a eu un goulet d'étranglement et le vote n'a eu lieu qu'un an et demi après, d'où la naissance de ce décalage.

#### **Vote (26 avril)**

Un commissaire libéral aimerait savoir si l'argent de ce projet est déjà dépensé ou si le vote porte sur un crédit à venir.

Le président répond qu'il existe un décalage pour les PIQ depuis 1997. Il évoque à cet égard les explications données le 29 mars.

La commissaire du Parti du travail ajoute qu'en principe il ne s'agit pas de montants qui ont déjà été dépensés, mais bien d'une demande qui arrive en retard.

Le président ajoute qu'il y a une somme globale pour le plan quadriennal et que des projets inhérents à ce plan sont adoptés en cours d'exercice.

Les libéraux déclarent qu'ils entreront en matière sur ce PIQ. MM. Favre et Rapin ont répondu aux réserves qui avaient été formulées par les libéraux.

La commissaire du Parti du travail mentionne que son groupe est également d'accord de voter ce PIQ. Les explications données à propos du PIQ sont toujours claires malgré l'aspect hermétique du sujet.

Les Verts sont également prêts à voter ce PIQ. La DSI a travaillé correctement et a réussi à diminuer son budget

L'Union démocratique du centre accepte également cette proposition. Il est toutefois difficile d'estimer l'efficacité de tels équipements et donc il est nécessaire de faire confiance à la DSI.

Les radicaux voteront aussi ce crédit pour les mêmes arguments.

Les socialistes et les commissaires de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) déclarent qu'ils entreront également en matière.

#### *Résultat du vote:*

Au vote, la proposition PR-324 est acceptée à l'unanimité (1 R, 3 L, 1 UDC, 2 S, 2 Ve, 1 T, 1 ADG/SI).

#### **Conclusion**

Considérant que les projets susmentionnés s'inscrivent dans la stratégie des systèmes d'information de la Ville de Genève et que des réponses convaincantes et complètes ont été apportées aux commissaires, la commission de l'informatique et de la communication vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. René Winet, président de la commission de l'informatique et de la communication (R).** Comme chaque année depuis 1995, le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'examiner le plan informatique quadriennal, le PIQ. En deux séances, la commission de l'informatique et de la communication s'est penchée sur cette proposition et le rapporteur, M. Gilles Thorel, nous a fait un excellent rapport, qui reflète le renouvellement des membres de la commission, puisque M. Thorel a donné un aperçu très détaillé de ce qu'est le plan informatique quadriennal. J'aimerais remercier ici MM. Favre et Rapin, les deux responsables de l'informatique en Ville de Genève, pour leur travail de préparation et d'information. Chaque année, MM. Favre et Rapin nous donnent en effet des informations et des explications très détaillées.

Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette proposition à l'unanimité, comme l'a fait la commission.

**M. Gilles Thorel, rapporteur** (S). La commission de l'informatique et de la communication vous invite en effet, chers collègues, à voter à l'unanimité ce PIQ 2003. La commission a étudié ce plan d'investissement quadriennal en matière d'informatique avec beaucoup d'attention. Il est parfaitement calibré, ni trop, ni trop peu, à savoir qu'on ne repousse pas des investissements qui nous retomberaient sur le nez dans quelques années, au moment où nous devrions changer dans l'urgence des machines qui nous coûteraient alors beaucoup plus cher. De même, il n'y a pas d'investissement somptuaire, il n'y a rien de luxueux au sens strict du terme.

Nous remercions la Direction des services d'information (DSI) et notamment MM. Favre et Rapin d'avoir répondu à toutes nos demandes d'explications. Je donnerai ici deux exemples de la bonne gestion du parc informatique. Premièrement, les demandes des services pour ce PIQ se montaient à plus de 7,5 millions, alors qu'on nous propose ce soir de voter 4,1 millions de francs. C'est dire qu'il y a eu un gros travail d'écrémage et d'étalement dans le temps des investissements. Deuxièmement, les machines sont gardées cinq ans, ce qui paraît, une fois de plus, ni trop, ni pas assez, c'est-à-dire qu'on ne les garde pas trop longtemps et que la Ville reste performante, mais qu'en même temps les fonctionnaires ne bénéficient pas d'équipements trop luxueux, trop up to date et du dernier cri. Je vous invite donc à voter ce PIQ 2003.

*Premier débat*

**M. Blaise Hatt-Arnold** (L). Sans entrer dans les détails, car le rapporteur l'a fait, je dirai que nous avons posé un certain nombre de questions en commission et qu'il y a été répondu, comme d'habitude, avec une extrême précision et rapidement. A cet égard, j'aimerais saluer les collaborateurs de la Ville de Genève qui, au fur et à mesure de leur audition, nous ont toujours donné des réponses satisfaisantes. Par conséquent, nous accepterons cette proposition.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (T). Je serai aussi extrêmement brève. Depuis que je siége à la commission de l'informatique et de la communication et qu'on nous présente des PIQ, je dois dire qu'il n'y a jamais aucun problème lors des discussions et au moment des votes. En effet, M. Favre et la DSI nous présentent toujours des documents tellement clairs et complets qu'ils coupent l'herbe sous les pieds à ceux qui voudraient poser des questions! Nous accepterons donc sans problème ce PIQ 2003.

**M. Olivier Norer (Ve).** Je ne vais pas contredire mes préopinants, dans le sens où le PIQ 2003 a effectivement recueilli une belle unanimité à la commission de l'informatique et de la communication. Deux points ont été mis en avant jusqu'ici: d'abord, le maintien de la ligne budgétaire dans une dimension acceptable et réaliste, ensuite, le travail de la DSI et de MM. Favre et Rapin en particulier, le sérieux de ce travail et le respect des crédits votés. Pour notre part, nous les Verts, nous mettrons en avant deux autres points importants dans ce PIQ. C'est notamment le respect de l'Agenda 21, en ce qui concerne la réutilisation du matériel. En effet, une partie du matériel démodé sous nos latitudes est réexpédiée sous d'autres latitudes, ce qui correspond tout à fait aux principes de l'Agenda 21. C'est ensuite la recherche, qui va se développer dans les années à venir, des économies potentielles liées aux logiciels libres d'accès. C'est là un aspect que nous, les Verts, tenons à saluer. Nous voterons donc ce PIQ.

**M. Pierre Muller, maire.** Pour nouer la gerbe, je m'associerai pleinement à vos éloges concernant la DSI et l'administration générale, qui est la deuxième branche de mon département. En effet, comme il a été dit et sans exagération, les fonctionnaires font un travail remarquable en la matière. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter ce plan informatique quadriennal et, encore une fois, merci pour vos louanges!

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 063 370 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2003 (PIQ).

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 063 370 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2005 à 2008.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Roberto Broggin, Sébastien Bertrand, Pierre Rumo et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Obstacles sur la voirie et gabarit SIS» (M-406 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Monique Cahannes.**

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, a étudié la motion M-406 lors de ses séances des 27 janvier, 3 et 24 février et 16 mars 2004.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteure remercie vivement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Développée, 3115.

**Texte de la motion**

Considérant que:

- la voirie est encombrée d'objets hétéroclites;
- souvent, les véhicules motorisés, deux-roues et quatre-roues, se garent sans respecter les emplacements prévus;
- des rues étroites existent en Vieille-Ville, à Saint-Gervais et ailleurs, par exemple la rue Jean-Gutenberg;
- les espaces fermés par des chaînes ou des bornes sont souvent utilisés comme parking, au détriment de la sécurité;
- les services de secours doivent pouvoir intervenir en tout temps pour la sécurité de tout un chacun;
- les dispositions légales doivent être appliquées de manière claire sur tout le territoire de notre municipalité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à recenser les rues litigieuses, à prendre toutes les mesures pour les libérer et à rendre l'ensemble du territoire de la ville compatible avec le déploiement des unités du Service d'incendie et de secours (SIS), tout en valorisant les qualités urbaines et paysagères de ces rues.

**Séance du 27 janvier 2004**

*Audition de MM. Broggin et Bertrand, motionnaires*

M. Broggin déclare que certaines rues, particulièrement celles affectées depuis peu en zones piétonnes, font l'objet d'une étude du SIS qui souhaite savoir si ses véhicules peuvent y manœuvrer. Certaines d'entre elles, comme les rues Gutenberg ou de l'Hôtel-de-Ville ne le permettent pas. Il ajoute qu'il serait souhaitable, notamment pour des raisons de sécurité, que cette étude comprenne l'ensemble des rues. Il précise que les bornes SIS sont mal signalées et qu'il serait opportun d'améliorer cet état de fait.

*Questions*

Un commissaire demande ce que signifie le terme «litigieuses» et remarque qu'il serait possible d'ajouter les vélos aux motos évoquées dans la motion. M. Broggin répond que cette motion se réfère à la loi sur la circulation routière, articles 41 et 43, lesquels ne parlent que de véhicules à moteur, le législateur considérant qu'un vélo peut être déplacé sans problème. M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio,

motionnaire, répond que le terme «litigieuses» s'applique aux rues qui ne permettent pas aux véhicules du SIS de passer. M. Brogginini pense que les pompiers devraient avoir un recensement de ces rues «litigieuses» pour des raisons d'efficacité.

Une commissaire s'étonne que le SIS ne possède pas un tel recensement: le motionnaire susnommé répond que le SIS est censé l'avoir, mais que certaines rues ont de nouveaux aménagements.

#### **Séance du 3 février 2004**

*Audition de M. Raymond Wicky, sous-chef de service et commandant adjoint du bataillon des sapeurs-pompiers*

M. Wicky déclare que l'indiscipline des usagers de la route et plus particulièrement le stationnement sauvage sont un souci quotidien. Il ajoute qu'il existe d'autres problèmes relevant de conflits d'intérêts. Ainsi, il n'est pas rare qu'un arrêt de bus soit situé *a contrario* des intérêts du SIS, tout comme certains aménagements fixes ou temporaires, et que le SIS soit obligé d'intervenir pour conserver les accès. Ces obstacles représentent des pertes de temps potentiellement préjudiciables aux personnes en péril. Enfin, il remarque que les rayons de braquage des véhicules SIS sont importants et qu'il leur est parfois difficile de tourner dans une rue à cause de véhicules mal garés. C'est, selon lui, le problème principal.

#### *Questions*

Un commissaire demande si le SIS est consulté lors de projets d'aménagement.

M. Wicky répond que son service possède un bureau qui s'occupe du domaine public et des aménagements. Ce dernier est souvent mais pas systématiquement consulté, ce qui entraîne de temps en temps des mesures de réaménagement.

Un commissaire demande si des aménagements non permanents, comme celui de la rue des Savoises, empêchent toute intervention.

M. Wicky répond par la négative et explique que c'est l'accès dans la rue qui pose le plus de problème. Les façades sont, quant à elles, le plus souvent accessibles.

Une commissaire demande s'il est possible que le SIS n'obtienne pas gain de cause pour un aménagement posant problème.

M. Wicky répond que cela est déjà arrivé. Le SIS doit alors s'adapter à la situation au mieux de ses possibilités. Il ajoute que ce type d'affaire est également référé aux services cantonaux.

Un commissaire demande si le SIS possède un cadastre des rues qui présentent des problèmes.

M. Wicky répond par la négative et déclare que les pompiers connaissent toutefois un certain nombre d'endroits à problèmes, notamment dans les quartiers anciens. Il ajoute que c'est finalement l'ensemble de la ville qui est problématique du fait du stationnement sauvage.

Un commissaire demande si les deux-roues non motorisés sont également une source de problème.

M. Wicky répond qu'il arrive que des vélos soient enchaînés et barrent le passage.

Un commissaire aimerait connaître la position de M. Wicky par rapport aux rues piétonnes et à la politique de la Ville à cet égard.

M. Wicky répond que ces rues ne sont pas forcément gênantes; c'est plutôt le mobilier urbain ou les terrasses qui posent des problèmes.

Un commissaire demande si un sinistre aurait été aggravé du fait des problèmes mentionnés.

M. Wicky répond par la négative.

Un commissaire demande comment sont régies les chaînes.

M. Wicky répond qu'il existe des clés SI qui ouvrent les cadenas posés sur les chaînes. Cependant, il n'est pas rare que ces dernières aient plusieurs cadenas différents appartenant soit à la gendarmerie, soit aux régies, soit aux agents de sécurité municipaux. Il mentionne que la responsabilité de ces chaînes est donc tellement diluée qu'elle n'existe pour ainsi dire plus.

Un commissaire demande s'il ressent une différence depuis que 80 agents municipaux ont été engagés.

M. Wicky répond qu'il voit plus d'agents municipaux dans les rues, mais il ajoute que les effets de leur présence ne sont, par contre, guère perceptibles.

Un commissaire demande s'il existe une base légale pour enlever une voiture.

M. Wicky répond que la gendarmerie peut enlever une voiture après un certain nombre de démarches et que, si les pompiers demandent à la gendarmerie de le faire, celle-ci est rapidement déplacée.

**Séance du 24 février 2004**

*Audition de M. Jacques Dimier, commandant du corps des agents de ville*

M. Dimier présente le corps des agents de ville en rappelant que ces derniers sont au nombre de 170, soit 84 agents municipaux (AM) et 86 agents de sécurité municipaux (ASM). La compétence unique des AM est le contrôle du stationnement.

*Questions*

Une commissaire demande si les AM accordent une attention particulière aux places réservées pour les interventions d'urgence.

M. Dimier acquiesce et souligne que ce problème fait partie des priorités des agents. Il mentionne qu'il existe deux manières de faire: soit les agents mettent des amendes d'ordre, soit ils procèdent à l'enlèvement du véhicule si la gêne est flagrante.

Une commissaire demande si les enlèvements de véhicules sont fréquents.

M. Dimier répond que c'est un acte quotidien.

Une commissaire remarque que le SIS a dit qu'il faisait appel aux agents pour procéder à ces enlèvements.

M. Dimier acquiesce et mentionne que les deux services collaborent étroitement.

En ce qui concerne les vélos, M. Dimier précise que ceux qui sont abandonnés sont recensés et signalés au Service des automobiles et de la navigation (SAN). Il ajoute que le SAN n'enlève pas les vélos qui ont une vignette de l'année en cours. Pour les autres, il procède à des levées une à deux fois par mois.

Une commissaire demande si certaines rues posent problème pour des interventions d'urgence.

M. Dimier répond que le SIS sollicite rarement les agents pour cela. Il ajoute que les rues étroites ne posent pas non plus de gros problèmes, car les AM sont très présents sur le terrain.

Un commissaire rappelle le titre de la motion et remarque que les AM sont peu sollicités. Il se demande donc si cette motion est justifiée.

M. Dimier pense que cette motion est antérieure à l'engagement des AM et que la situation a changé depuis lors.

A la demande du même commissaire, à savoir si le problème est résolu, M. Dimier pense qu'il l'est en large partie.

Un commissaire demande si le SIS peut recourir à un autre service que celui des AM.

M. Dimier acquiesce et signale que le SIS fait aussi appel à la gendarmerie.

#### **Séance du 16 mars 2004**

##### *Discussion, amendement, recommandation et votes*

Un commissaire rappelle que les vélos ne sont pas inclus dans cette motion. Il ajoute que la notion de rue litigieuse semble inquiétante et que les réponses apportées indiquent qu'il n'y a pas de rue posant véritablement problème. Il se déclare donc opposé à cette motion.

Un commissaire propose alors un amendement afin de remplacer le terme «litigieuses» par «posant problème».

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 6 non (3 L, 2 UDC, 1 R) et une abstention (DC).

Une commissaire explique qu'elle votera contre cette motion, car le problème véritable relève d'une tout autre question que les objectifs visés par cette motion.

Un commissaire rappelle que le SIS et les AM travaillent ensemble et que les problèmes semblent se résoudre rapidement. Il est par contre étonné que le Conseil administratif dispose de certaines rues en y installant des aménagements provisoires sans demander l'avis du SIS.

Un autre commissaire estime que la problématique des chaînes et des stationnements à des endroits sensibles devrait être renvoyée au Conseil administratif.

Un commissaire propose alors une recommandation au sujet des cadenas. En voici le texte: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'un système électronique informatisé de fermeture des rues à trafic limité ou réglementé en remplacement des chaînes cadenassées dont les clés, à force d'être distribuées au cours des dernières années, sont devenues propriété quasi publique.»

Au vote, cette recommandation est votée à l'unanimité moins une voix (UDC).

Le président procède ensuite au vote de la motion M-406 amendée, qui est acceptée par 8 oui (3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 6 non (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) et une abstention (L).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à recenser les rues posant problème, à prendre toutes les mesures pour les libérer et à rendre l'ensemble du territoire de la ville compatible avec le déploiement des unités du Service d'incendie et de secours (SIS), tout en valorisant les qualités urbaines et paysagères de ces rues.

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes, rapporteure (S).** Quelquefois le hasard fait bien les choses et c'est le cas, ce soir, pour cette motion M-406. Mesdames et Messieurs, vous avez pu, hier, prendre connaissance de la brochure du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) et, si vous avez eu la curiosité de l'ouvrir, notamment à la page 27, vous aurez vu – et ce n'était pas téléphoné! – les photos des véhicules parkés de manière à empêcher ou à entraver très sérieusement le travail du SIS, ce qui est exactement l'objet de cette motion.

Le but de cette motion est précisément de faire en sorte que le SIS puisse intervenir rapidement et efficacement. Mais je vous rassure tout de suite: lors de nos auditions à la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons pu constater que c'est déjà le cas aujourd'hui. Le commandant de corps des sapeurs-pompiers nous a assuré qu'aucun sinistre n'avait été aggravé du fait d'une impossibilité pour le SIS d'arriver sur les lieux. Cela dit, le travail du SIS pourrait être grandement facilité si les interdictions de stationner étaient respectées. Car, Mesdames et Messieurs, contrairement à ce que l'on entend souvent, quand il s'agit de la circulation routière, ces interdictions ne sont pas des chicanes, elles ont une raison d'être bien précise: permettre au SIS d'intervenir en cas d'urgence. Alors, outre le libellé de la motion M-406 qu'au nom du Parti socialiste je vous invite à accepter, je lance un appel à tout un chacun pour le respect des règles de la circulation routière et, en particulier, des règles de stationnement qui, le cas échéant, peuvent sauver des vies.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Lors de l'étude de cette motion en commission, nous avons appris des choses intéressantes et même au-delà de celles que vient d'exposer M<sup>me</sup> Cahannes à l'instant. Nous avons notamment appris que le SIS n'est pas toujours consulté lorsque des aménagements sont faits sur la voirie, qu'ils soient provisoires ou permanents, et que, dans certains cas, le SIS a dû se manifester après coup auprès des autorités compétentes pour demander que

l'aménagement en question soit supprimé ou modifié. Aux yeux des trois partis de l'Entente, il est apparu que c'était là où le bât blesse réellement. C'est la raison pour laquelle je m'en vais déposer sur votre bureau, Monsieur le président, un amendement qui consiste à supprimer l'invite actuelle de la motion et à la remplacer par celle-ci:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à consulter systématiquement le SIS avant tout aménagement de la voirie, qu'il soit permanent ou temporaire, et à tenir compte de ses recommandations en matière de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accessibilité aux véhicules de secours.»

Je crois que c'est avec cette invite-ci que l'objectif de la motion sera atteint. En effet, si nous voulons résoudre le problème, il faudra bien que les premiers concernés, les premiers praticiens de la voirie dans les cas d'urgence soient non seulement consultés à chaque fois, et pas juste de temps en temps, mais qu'en plus on tienne compte, naturellement, du résultat de cette consultation.

**Le président.** Merci, Madame Rys. Je prends note de votre amendement – qui tient plus d'une motion préjudicielle en l'occurrence – et nous le ferons voter tout à l'heure.

**M. Alain Fischer (R).** Le groupe radical soutiendra l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Il est clair que le manque d'information ou une mauvaise information entre les services de M. Ferrazino et le SIS posent problème. J'en veux pour preuve le fameux talus de Montchoisy, où on a fait cet été une magnifique butte de terre: une fois qu'on l'a eu finie, on a dû la rouvrir parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait une magnifique hydrante dessous qui devait être accessible au SIS. Une fois de plus, nous constatons que certains départements ont de la peine à communiquer entre eux et c'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Rys.

**M. Roberto Broggin (Ve).** Ce que vient de nous proposer le Parti démocrate-chrétien tient beaucoup plus de la motion préjudicielle que d'un amendement. Si cette formulation était acceptée, il conviendrait de refaire le travail au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons déposé la motion M-406, parce que nous avons constaté – et nous l'indiquons

dans l'exposé des motifs – qu'un certain nombre de rues à Genève, actuellement, ne correspondent pas aux gabarits SIS. Il s'agit donc de faire un recensement afin de faciliter cet aspect pointu du trafic. Celles et ceux qui siègent à la commission des travaux savent que, lors de chaque nouvelle proposition d'aménagement, on tient compte des gabarits, comme le souhaite le SIS. Ce dernier est bel et bien consulté pour les nouveaux aménagements. Par contre, il y a des aménagements antérieurs qui, eux, ne correspondent pas à ces gabarits, et c'est pourquoi la motion demande un recensement des rues posant problème. Je citerai ici la rue Jean-Gutenberg, mais il y en a d'autres qui rendent difficile l'intervention des services de secours. Il s'agit donc de faire un état des lieux et non de demander une concertation qui se pratique déjà systématiquement. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas accepter l'amendement du Parti démocrate-chrétien, qui tient d'ailleurs plus d'une motion préjudicielle. Nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs, de voter cette motion telle quelle.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Le groupe libéral n'acceptera pas cette motion, sauf en cas de vote positif concernant l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, on est quand même en droit de se demander pourquoi cette motion ne mentionne que les deux et quatre-roues motorisés. Mais, naturellement, pour l'Alternative, les vélos ne gênent jamais... Lors de la dernière séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons eu droit à un exposé sur les problèmes des personnes à mobilité réduite, avec photos à l'appui. En l'occurrence, nous avons pu constater que les vélos dérangent aussi, et pas seulement les personnes qui se déplacent en chaise roulante. Nous avons bien vu sur ces photos que les vélos gênaient les voitures, parfois les transports publics, les commerçants également, lorsqu'ils sont posés devant les vitrines des magasins, et enfin les véhicules SIS. Il est regrettable que, dans cette motion, on n'ait pas inclus les vélos et qu'on se soit contenté, une fois de plus, de taper sur les automobilistes et les utilisateurs de deux-roues motorisés. Il semble qu'il y ait effectivement une volonté systématique d'incriminer ces véhicules-là.

Si le seul objectif de cette motion est de supprimer les obstacles dans les rues, il faut alors prendre le problème en amont et, à cet égard, je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Broggin. Le commandant du SIS nous a bien dit qu'il n'était pas systématiquement consulté. Dès lors, prendre le problème en amont signifie mettre en oeuvre une concertation systématique. Par ailleurs, il ne convient pas de faire un amalgame, dans le cadre de la motion telle qu'elle a été présentée, pour prétexter finalement une valorisation des qualités urbaines et des qualités paysagères. L'objet de la motion à l'origine était uniquement les gabarits SIS. Pour notre part, nous ne voterons cette motion qu'avec l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Je vous renverrai simplement, Monsieur Hatt-Arnold, à la législation fédérale, aux lois qui sont édictées par le Parlement fédéral, qui est très largement de votre bord et qui, dans sa grande sagesse, a pris acte du fait qu'un vélo pesait entre 8 et 15 kilos et que les deux ou quatre-roues motorisés pesaient entre 100 kilos et 3,5 tonnes! Pour un pompier, qui est en général bien constitué et qui fait des exercices tous les jours, il est plus facile de soulever un vélo de 8 ou 15 kilos que de déplacer un véhicule qui pèse entre 100 kilos et 3,5 tonnes! Cela tombe sous le sens. Et lorsque le vélo est attaché contre un poteau sur le trottoir – ce qui veut dire qu'il y a déjà de toute façon un obstacle, à savoir le poteau – les pompiers utilisent leur coupe-chaîne.

En l'occurrence, cela ressort de la législation fédérale et vous le savez fort bien, puisque nous l'avons évoqué à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Si le législateur fédéral a permis que les vélos se garent sur le trottoir en laissant un passage de 1,5 mètre, il n'autorise pas les deux-roues motorisés ou les voitures à stationner, s'il n'y a pas de marquage. Cela figure dans la loi sur la circulation routière et son ordonnance d'application, Monsieur Hatt-Arnold, et c'est pourquoi la demande de cette motion est si précise et concrète.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). En qualité de motionnaire, j'aimerais réagir aux propos de M. Hatt-Arnold. Il est inadmissible de dire que valoriser les qualités urbaines et paysagères des rues de notre cité est un prétexte pour faire passer certains objectifs de la motion. En effet, si prétexte il devait y avoir, ce serait au sens fort du terme: il s'agit évidemment, comme l'a bien relevé M. Broggin, de libérer les rues pour permettre des interventions rapides mais, en même temps, de profiter de cette occasion pour élaborer un projet fort au niveau urbain et paysager dans notre ville. Toutes les villes du monde savent que, dans les situations de concurrence qu'elles vivent aujourd'hui, elles doivent opter pour des principes forts au niveau paysager et urbain. Donc, si prétexte il doit y avoir, alors saisissons-le, mais ne faisons pas des remarques comme celles qu'on a pu entendre tout à l'heure!

#### *Deuxième débat*

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Rys et cosigné par MM. Reynaud et Maudet.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Rys est refusé par 33 non contre 27 oui.*

**Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 50 oui contre 8 non (3 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'un système électronique informatisé de fermeture des rues à trafic limité ou réglementé en remplacement des chaînes cadenassées dont les clés, à force d'être distribuées au cours des dernières années, sont devenues propriété quasi publique.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 34 oui contre 27 non.

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à recenser les rues posant problème, à prendre toutes les mesures pour les libérer et à rendre l'ensemble du territoire de la ville compatible avec le déploiement des unités du Service d'incendie et de secours (SIS), tout en valorisant les qualités urbaines et paysagères de ces rues.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**12. Interpellations.**

Néant.

**13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1342
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1342
3. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356). Suite de la préconsultation.....	1342
4. Proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 470 000 francs destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle 3123, feuille 29, section Genève Petit-Saconnex (PR-357) .....	1359
5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Pierre Maudet, Damien Sidler, David Metzger, Guy Mettan, Frédy Savioz, M <sup>mes</sup> Vera Figurek, Renate Cornu, Claudine Gachet et Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 27 septembre 2003, intitulée: «Pour une nuit des musées à Genève» (M-375 A) .....	1371
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la résolution de M. Michel Ducret, renvoyée en commission le 13 septembre 2000, intitulée: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine» (R-26 A) .....	1386
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la construction de 2 immeubles dans la Cité-Jardin d'Amont» (P-45 A).....	1392
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sécurité routière autour des écoles des Grottes, du Vidollet, de Beaulieu et des Cropettes» (P-93 A) .....	1401
9. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 063 370 francs des-	

tiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2003 (PIQ 2003) (PR-324 A) .....	1415
10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Roberto Broggin, Sébastien Bertrand, Pierre Rumo et M <sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Obstacles sur la voirie et gabarit SIS» (M-406 A).....	1425
11. Propositions des conseillers municipaux .....	1435
12. Interpellations .....	1436
13. Questions écrites .....	1436

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*